

RAPPORT MAJORITAIRE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

RELATIF

AUX COMPTES DE L'ETAT DE VAUD DE L'ANNEE 2010

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Bureau

(et sous-commission Finances et relations extérieures et Ordre judiciaire vaudois)

Président et rapporteur général	M. Frédéric Grognoz
Vice-présidents	Mme Monique Weber-Jobé M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur

Sous-commissions

Départements	Commissaires
Sécurité et environnement	M. Michel Rau, rapporteur M. Grégoire Junod
Formation, jeunesse et culture	M. Eric Walther, rapporteur M. Guy-Philippe Bolay
Intérieur et Grand Conseil	Mme Fabienne Freymond Cantone, rapportrice Mme Jacqueline Bottlang-Pittet
Santé et action sociale	Mme Tinetta Maystre, rapportrice M. Rémy Jaquier
Economie	M. Jean-Michel Favez, rapporteur M. Pierre Grandjean, rapporteur
Infrastructures	M. Jean-Michel Dolivo, rapporteur M. Eric Bonjour

TABLE DES MATIERES

1. Travaux de la Commission des finances	4
1.1 Rédaction du document	4
1.2 Généralités	4
1.3 Thèmes d'études	5
1.3.1 <i>Analyse du poste 31852 « Consultations, mandats et expertises »</i>	5
1.3.2 <i>Formation : mesures financières concrètes prises par les services en terme de formation professionnelle (apprentis, stagiaires, premiers emplois, formation continue, etc..)</i>	5
2. Comptes 2010	7
2.1 Comparaison avec le budget 2010 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de bouclément)	7
2.2 Comparaison avec le budget 2010 (avec crédits supplémentaires)	7
2.3 Comparaison avec les comptes 2009	8
2.4 Ecritures de bouclément comptes 2010	10
2.5 Compte de pertes et profits	10
3. Résultats 2010	11
4. Dépenses d'investissement	12
4.1 Dépenses d'investissement à amortir	12
4.2 Crédits d'investissement disponibles	12
4.3 Dépenses d'investissement 2010	12
5. Bilan	14
6. Considérations générales	15
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires	15
6.1.1 <i>Crédits supplémentaires</i>	15
6.1.2 <i>Autorisations de dépassements budgétaires</i>	16
6.1.3 <i>Suivi budgétaire</i>	16
6.2 Reports de crédits	17
6.3 Dépenses par secteur d'activités	17
6.4 Revenus fiscaux	18
6.5 Garanties accordées par l'Etat de Vaud	19
6.6 Fonds spéciaux hors bilan	19
6.7 Régimes financiers particuliers	19
6.7.1 <i>Université de Lausanne</i>	19
6.7.2 <i>Centre Hospitalier Universitaire Vaudois</i>	19
6.8 Participations (patrimoine administratif)	19
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat	19
8. Rapport du contrôle cantonal des finances (CCF)	20
8.1 Premières réponses du Conseil d'Etat	20
9. Conclusion générale	21
9.1 Remerciements	21
9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2010	21
9.2.1 <i>Compte de fonctionnement</i>	21
9.2.2 <i>Compte de Pertes et Profits</i>	22
9.2.3 <i>Fortune nette au bilan</i>	22
9.2.4 <i>Etat de la dette</i>	22
9.2.5 <i>Investissements</i>	22
9.2.6 <i>Autofinancement</i>	23
9.2.7 <i>Note finale</i>	23
9.3 Proposition d'approbation des comptes 2010	23
10. Observations	24
11. Rapports des sous-commissions	25
11.1 Département de la sécurité et de l'environnement	25
11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture	29

11.3 Département de l'intérieur	49
11.4 Département de la santé et de l'action sociale	54
11.5 Département de l'économie.....	66
11.6 Département des infrastructures	73
11.7 Département des finances.....	81
11.8 Ordre judiciaire vaudois	85
11.9 Grand Conseil.....	87

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

1.1 Rédaction du document

L'usage unique de la forme masculine utilisé, en règle générale, dans la rédaction de ce rapport a été choisi afin d'en faciliter la lecture. Merci, Mesdames les lectrices, de votre aimable compréhension.

1.2 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 4 séances plénières consacrées à :

- la présentation des comptes 2010,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan et du compte de pertes et profits,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

Conjointement à la Commission de gestion, la COFIN a reçu les représentants du Contrôle cantonal des finances (Mme M. Kellenberger et MM. Th. Bonard, S. Chenuz et C.-A. Rohrbach) et, parallèlement au Conseil d'Etat, a pris connaissance du rapport du CCF sur le contrôle des comptes de l'exercice 2010. Elle a reçu également M. Ph. Maillard, accompagné de M. B. Pouly, de l'Administration cantonale des impôts et a pris connaissance du rapport de l'ACI sur les revenus et charges fiscaux ainsi que de la partie financière du rapport annuel 2010 du Conseil d'Etat. Finalement, elle a accueilli M. F. Grund du SPEV pour une présentation sur la formation continue au sein de l'Etat.

1.3 Thèmes d'études

Pour l'examen des comptes 2010, la COFIN a retenu deux thèmes d'études transversaux :

1.3.1 Analyse du poste 31852 « Consultations, mandats et expertises »

Utilisation concrète des montants dépensés dans les comptes 2010, pour ce poste, et non reconduits dans le budget 2011 en raison de la coupe budgétaire de 25% du Conseil d'Etat.

Voir les commentaires émis dans les rapports des sous-commissions (p. 25 ss).

1.3.2 Formation : mesures financières concrètes prises par les services en terme de formation professionnelle (apprentis, stagiaires, premiers emplois, formation continue, etc..).

Parallèlement aux commentaires rédigés dans certains rapports de sous-commissions (p. 25 ss), la COFIN a reçu en date du 1^{er} juin 2011 le chef du SPEV, M. F. Grund, pour une présentation sur la formation continue au sein de l'Etat. En effet et bien que certains services ou entités soient totalement indépendants en la matière (Polcant, enseignement, UNIL et CHUV), une partie importante de cette activité est centralisée au sein du SPEV. Voici, en substance, les éléments principaux relevés par l'intervenant ainsi que certains sujets abordés par la COFIN.

Base légale

La formation continue trouve son fondement dans l'application de divers articles de la Lpers, du Règlement sur la formation continue ainsi que de certaines directives.

Offre à disposition / CEP

Deux types de formation co-habitent et cherchent à répondre aux demandes des collaborateurs : la formation orientée purement « métier », gérée par les services, et les formations transversales gérées par le SPEV et assurée essentiellement par le CEP (Fondation de droit privé oeuvrant avec les collectivités publiques ou entités subventionnées). Ce centre touche une subvention annuelle d'environ CHF 2 millions dont l'éventuel disponible en fin d'année est restitué à l'Etat.

Bilan

Après avoir établi un bilan de son activité, le SPEV a dégagé quelques pistes de réflexion visant à mieux connaître les besoins en formation du management et des collaborateurs. Améliorations également visées : la politique et les programmes de formation ainsi que le suivi des entretiens de collaboration. Si le nombre de jours de formation par département peut être considéré comme globalement équilibré, l'un des défis du SPEV consiste à réussir une bonne adéquation entre les coûts de formation budgétés et ceux réellement consommés.

Perspectives

Divers axes stratégiques ont été définis : le développement du potentiel du collaborateur ainsi que la mise en place d'indicateurs opérationnels permettant d'évaluer l'assimilation des objectifs. Dans ce contexte, la gestion centralisée de certains coûts de formation permet de répondre de manière optimale aux besoins de formation des services tout en tendant à une meilleure maîtrise budgétaire. Dorénavant, les services seront invités à définir plus clairement leurs besoins en formation ceci afin que le SPEV puisse les identifier et les planifier de manière efficace. Cette démarche ne concerne toutefois que les formations transversales et devraient avoir déployé ses effets dès 2013.

Apprentis

Ce thème n'a pas été abordé lors de la présentation. L'engagement et la formation des apprentis est de la responsabilité des services qui sont libres dans la fixation des critères de sélection des candidats. Une commission cantonale d'apprentis constituée notamment de représentants des départements est le relais du SPEV au sein de l'administration. Globalement, l'Etat se doit d'être un employeur exemplaire et veille à garantir au minimum un nombre constant de places d'apprentissage. Avec un taux de réussite de 85%, les résultats obtenus par les apprentis en activité au sein de l'administration sont considérés comme bons, voire très bons. Parmi eux, 80% trouvent un emploi (73% au sein de l'Etat).

La relève des cadres

La COFIN prend note avec intérêt qu'une démarche de développement de compétences de cadres est pilotée par le SPEV depuis 6 ou 7 ans et permet d'identifier les profils avec un potentiel intéressant. Dans le même contexte, le service œuvre actuellement sur un processus de stages tournant au sein des services à l'instar de certaines grandes entreprises. Les expériences déjà menées sont souvent excellentes.

Burn out

La politique du SPEV en la matière est présentée comme étant plutôt préventive et vise à anticiper ces douloureuses situations en mettant l'accent sur la formation des personnes devant encadrer des collaborateurs.

Fréquentation des cours CEP

Les désistements de participants enregistrés par le CEP sont facturés aux services et communiqués au SPEV qui analyse chaque dossier. Souvent causées par une surcharge de travail, ces annulations tardives sont l'occasion pour les collaborateurs du SPEV de reprendre contact avec les personnes concernées pour faire la promotion de la formation. Se former ne signifie pas perdre son temps.

Prise en charge des coûts de formation par l'Etat

Si le sujet de formation est en lien direct avec l'activité du collaborateur, le service prend en charge les coûts et offre le temps nécessaire sans compensation (au maximum 3 jours par année). En cas de formation de longue durée, une convention est signée entre les parties avec un temps de redevance obligatoire pour le collaborateur.

2. COMPTES 2010

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2010. Pour plus de détails, il est important de se référer également à la brochure des comptes 2010 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour 2010.

2.1 Comparaison avec le budget 2010 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	7'477'791'100	7'483'319'000	+ 5'527'900
Comptes	8'113'423'986	8'415'062'084	+ 301'638'098
Différence comptes - budget en CHF	+ 635'632'886	+ 931'743'084	+ 307'165'998
Ecritures de boucllement	- 669'306'193		
TOTAL	- 33'673'307		

Les charges sont supérieures au budget de CHF 635,6 mios (+8,5%) en raison de l'enregistrement dans les comptes 2010 des écritures de boucllement (voir ch. 2.4 ci-dessous) pour un total de CHF 669,3 mios. En neutralisant ces éléments, les charges sont inférieures au budget de CHF 33,7 mios (-0,45%).

2.2 Comparaison avec le budget 2010 (avec crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	7'477'791'100	7'483'319'000	+ 5'527'900
Crédits supplémentaires	53'638'700	41'007'700	-12'631'000
Budget total	7'531'429'800	7'524'326'700	- 7'103'100
Comptes	8'113'423'986	8'415'062'084	+ 301'638'097
Différence comptes - budget total en CHF	+ 581'994'186	+ 890'735'384	+ 308'741'197
En % du budget total	+ 7,73	+ 11,84	

Le budget total résulte en un déficit de CHF 7,1 mios. Le résultat des comptes constitue par conséquent une amélioration de CHF 308,7 mios, qui s'explique par des revenus supérieurs de CHF 890,7 mios aux prévisions et des charges en croissance de CHF 582 mios.

2.3 Comparaison avec les comptes 2009

Par rapport aux comptes de l'exercice 2009, la situation se présente comme suit :

	Charges	Revenus
Comptes 2009	7'974'754'344	8'322'026'161
Comptes 2010	8'113'423'986	8'415'062'084
Différence en CHF	+ 138'669'642	+ 93'035'923

Les **charges** 2010 sont, par rapport à celles de 2009, en augmentation de 1,74%, soit CHF 138,7 mios, contre + 8,03 % un an auparavant. Le résultat 2010 est essentiellement influencé par les effets des écritures de bouclément (voir ch 2.4 ci-dessous). En neutralisant toutes les écritures de boucléments 2009 et 2010 ainsi que les amortissements du découvert prévu au budget 2009, la progression réelle des dépenses de fonctionnement se monte à CHF 321,5 mios, soit 4,5% par rapport à l'exercice précédent. En comparaison avec 2008, l'année 2009 enregistrait une progression de charges de 4,1%.

Les **revenus**, quant à eux, ont progressé de 1,12%, soit CHF 93 mios. Cette modeste croissance des revenus provient exclusivement des recettes non fiscales.

Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2010 et comptes 2009

	Budget 2010	Comptes 2010	Variation Comptes/Budget 2010		Comptes 2009	Variation Comptes 2010/2009	
Revenus							
DSE	410'108'400	438'504'482.47	28'396'082	6.92%	400'461'547	38'042'935	9.50%
DFJC	498'938'600	507'119'045.53	8'180'446	1.64%	502'400'270	4'718'776	0.94%
DINT	125'628'400	131'865'229.01	6'236'829	4.96%	145'133'182	-13'267'953	-9.14%
DSAS	916'846'200	922'486'173.18	5'639'973	0.62%	880'938'478	41'547'695	4.72%
DEC	386'970'900	381'812'635.23	-5'158'265	-1.33%	371'547'968	10'264'667	2.76%
DINF	135'477'500	155'368'493.88	19'890'994	14.68%	147'664'179	7'704'315	5.22%
DFIRE	4'916'030'700	5'771'916'510.32	855'885'810	17.41%	5'782'310'757	-10'394'247	-0.18%
OJV	93'295'600	105'970'294.54	12'674'695	13.59%	91'535'287	14'435'007	15.77%
SGC	22'700	19'219.72	-3'480	-15.33%	34'492	-15'272	-44.28%
	7'483'319'000	8'415'062'084	931'743'084	12.45%	8'322'026'161	93'035'923	1.12%
Charges							
DSE	362'680'700	361'115'493	-1'565'207	-0.43%	347'976'661	13'138'831	3.78%
DFJC	2'480'986'800	2'483'216'021	2'229'221	0.09%	2'438'695'800	44'520'221	1.83%
DINT	334'214'500	323'218'572	-10'995'928	-3.29%	365'465'119	-42'246'547	-11.56%
DSAS	2'450'200'900	2'485'850'298	35'649'398	1.45%	2'433'248'957	52'601'341	2.16%
DEC	477'117'400	452'591'194	-24'526'206	-5.14%	442'110'514	10'480'680	2.37%
DINF	460'442'400	500'039'035	39'596'635	8.60%	454'799'362	45'239'673	9.95%
DFIRE	733'750'700	1'327'183'204	593'432'504	80.88%	1'317'415'400	9'767'803	0.74%
OJV	170'918'700	173'626'120	2'707'420	1.58%	168'319'034	5'307'086	3.15%
SGC	7'479'000	6'584'050	-894'950	-11.97%	6'723'497	-139'447	-2.07%
	7'477'791'100	8'113'423'986	635'632'886	8.50%	7'974'754'344	138'669'642	1.74%

2.4 Ecritures de bouclage comptes 2010

Ecritures	Montants (en CHF)
Charge transitoire RPT supérieure au budget 2011 afin d'anticiper l'augmentation attendue de la participation du Canton à la péréquation fédérale jusqu'en 2016 :	346,4 mios *
Amortissement de l'entier des subventions à l'investissement antérieures à 2000 afin de contenir la progression attendue des charges liées à la montée en puissance des investissements :	247,3 mios
Remboursement résiduel d'emprunts contractés par les EMS et échus en 2011 afin d'optimiser la trésorerie de l'Etat :	46,0 mios
Amortissement résiduel des investissements périodiques et informatiques des hôpitaux avant modifications en 2012 :	28,9 mios
Amortissement résiduel des investissements informatiques décrétés avant 2009 afin de favoriser le plan directeur :	0,7 mios
TOTAL	669,3 mios

* Ce montant est calculé sur les bases de données fournies par la Confédération et fait actuellement l'objet de discussions.

2.5 Compte de pertes et profits

Le résultat du compte de pertes et profits enregistre une perte de CHF 635,4 mios, constituée des éléments suivants :

Charges extraordinaires (CHF 673,4 mios)

Moins-values sur éléments du bilan (670,5 mios)

Correction de la totalité de la valeur des 4'313'422 actions BCV du patrimoine administratif, composant le 50.12% du capital actions de la banque cantonale, par un amortissement extraordinaire. En raison d'une contrainte légale, le Conseil d'Etat a décidé d'inscrire au bilan de l'Etat une correction de valeur égale au prix de revient des actions détenues dans le patrimoine administratif. Voir le commentaire en p. 297 pt 4 de la brochure des comptes 2010 : « La nouvelle loi sur l'organisation de la BCV est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010. A son article 6, elle précise que « L'Etat détient la majorité absolue du capital actions ». Cette mesure empêchant, de fait, tout mouvement sur les actions inscrites au patrimoine administratif (PA), l'Etat de Vaud, s'appuyant également sur les art. 42 al. 1 lettre b et 52 de la loi sur les finances, a décidé de créer une correction de valeur de CHF 670'230'262.17 correspondant aux 4'313'422 actions du PA évaluées à 155.38. Auparavant, le prix de revient des actions avait été diminué de CHF 43'134'220 pour la même raison que celle décrite sous point 1). La position comptable des actions BCV du PA est égale à zéro. ».

Charges résultant d'exercices antérieurs (CHF 2,9 mios)

Correction dissolution de la réserve légale Helsana suite à la fin du contrat cadre établi en 2005 entre le SPOP et l'Helsana effectuée en 2009.

Produits extraordinaires (CHF 38 mios)

Annulation de soldes disponibles sur des décrets d'investissement (CHF 7,7 mios)

En 2010, 37 objets d'investissement ont été bouclés, dont 32 objets présentaient un solde disponible provenant de la différence entre l'effectif réalisé et le montant amorti prévu par le décret. Les montants les plus importants sont de CHF 1.5 mio, représentant la clôture de l'objet « SIEF (informatique DFJC) », de CHF 1.3 mio, clôture de l'objet « Réseau administratif de l'enseignement obligatoire (RADEO, DFJC) » et de CHF 3.1 mios pour la clôture de l'objet « INTEGRIS (mise à niveau de l'exploitation informatique) ». Enfin, 5 objets ont nécessité un crédit additionnel avant bouclage.

Annulation de crédits reportés échus (CHF 1,7 mio)

L'art. 27 LFin précise notamment que tout crédit reporté de l'exercice 2009 sur l'exercice 2010 est périmé à fin 2009. Les soldes restant ouverts sont donc comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Produits résultant d'exercices antérieurs (CHF 0,2 mio)

Un remboursement extraordinaire de subventions par l'Association PROJET à Nyon, allouées dans le cadre du financement des mesures d'insertion sociale (MIS) du RI pour les exercices 2007 à 2009.

Plus-values sur éléments du bilan (CHF 8,3 mios)

Ce montant est composé pour l'essentiel de CHF 7 mios de ventes de parcelles et le solde par diverses dissolutions de réserve et réévaluations de stock.

Liquidation de fonds (CHF 18,4 mios)

Dissolution du fonds du tourisme, suite à l'abrogation de la Loi sur le tourisme qui a été remplacée par la Loi sur l'appui au développement économique.

Liquidation de successions dévolues à l'Etat (CHF 1,7 mio)

Ce poste est composé de divers produits de successions en déshérence.

3. RESULTATS 2010

Au résultat du compte de fonctionnement de CHF 301,6 mios, il convient d'ajouter le résultat du compte de pertes et profits qui enregistre une perte comptable de CHF 635,4 mios (voir point 2.5 ci-dessus). Le résultat global de l'exercice 2010 se solde donc par une perte de nette de CHF 333,8 mios.

Perte nette de l'exercice 2010	CHF
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	301'638'098
Résultat du compte de pertes et profits	- 635'418'522
Perte nette	- 333'780'424

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2010 totalisent CHF 3,231 mrds (voir tableau «Amortissement des dépenses d'investissement - Etat au 31 décembre 2010», pages 328 à 340 de la brochure des comptes).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisés en 2010 aux rubriques 7041.3311 à 3319 s'élèvent à CHF 446,8 mios. Ce montant est diminué des corrections techniques liées au bouclage d'objets présentant un solde disponible pour un montant de CHF 9,03 mios. Le détail figure dans le tableau mentionné à la page 340 de la brochure des comptes. Sur le total des crédits d'investissement en compte (CHF 3,231 mrds), le solde à amortir, au 31 décembre 2010, représente CHF 1,078 mrd.

4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement (voir tableau «Etat des dépenses d'investissement au 31 décembre 2010», pages 318 à 327 de la brochure des comptes), le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à CHF 657,1 mios (votés et non engagés).

4.3 Dépenses d'investissement 2010

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de CHF 300,0 mios à la charge du Canton, soit respectivement CHF 350,9 mios de dépenses brutes et CHF 50,9 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (CHF 43,1 mios), les dépenses brutes effectivement injectées dans l'économie vaudoise atteignent, pour l'exercice 2010, CHF 347,4 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de CHF 304,2 mios, soit CHF 4,2 mios de plus que ne le prévoyait le budget. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2010 est présenté en pages 306 à 314 de la brochure des comptes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1991 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de CHF	Dépenses effectuées en mios de CHF	En % du budget	Ecarts par rapport au budget en mios de CHF
1991	212,6	221,8	104,3 %	+9,2
1992	236,5	236,5	100,0 %	-
1993	256,1	252,3	98,5 %	- 3,8
1994	275,7	261,8	95,0 %	- 13,9
1995	314,7	251,0	79,8 %	- 63,7
1996	301,1	229,8	76,3 %	- 71,3
1997	288,4	189,7	65,8 %	- 98,7
1998	300,0	251,1	83,7 %	- 48,9
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2010 est présenté en pages 2934 à 299 de la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 23 à 25 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, la COFIN rappelle avec satisfaction que le bilan de l'Etat ne comporte plus de découvert et ce depuis le 1^{er} janvier 2010.

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de CHF 24,4 mios (0,33 % du budget voté) en 2009 à CHF 12,6 mios (0,17%) en 2010. Les pages 253 à 259 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à CHF 100'000.

	Budget 2010 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DSE	362'680'700	-2'028'300	-0,56%
DFJC	2'480'986'800	-5'949'600	-0,24%
DINT	334'214'500	3'437'400	1,03%
DSAS	2'450'200'900	6'993'000	0,29%
DEC	477'117'400	-176'600	-0,04%
DINF	460'442'400	13'231'800	2,87%
DFIRE	733'750'700	-2'876'700	-0,39%
OJV	170'918'700	0	0,00%
GC	7'479'000	0	0,00%
Total	7'477'791'100	12'631'000	0,17%

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est stable par rapport à l'année 2009. Ainsi, 272 demandes ont été acceptées pour un total de CHF 12.6 mios contre 283 demandes et CHF 24.4 mios en 2009. Cette augmentation du nombre de crédits supplémentaires par rapport aux années 2004-2007 trouve notamment sa justification dans l'application plus stricte de la LFin de la part des départements.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de CHF nets, après compensation)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre	117	102	119	187	292	283	272
En mios de CHF	44.1	64.0	13.3	34.3	16.0	24.4	12.6

Les CHF 12.6 mios découlant des 272 demandes acceptées en 2010, se répartissent comme suit :

- 77 demandes pour CHF 0 net de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 169 demandes pour CHF 31'400 nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 26 demandes pour CHF 12'599'600 nets de compétence de la Commission des finances (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la Commission des finances est faible, les dispositions de la LFin lui ont permis d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants.

6.1.2 Autorisations de dépassements budgétaires

En parallèle, le montant total des dépassements budgétaires lors du bouclage des comptes 2010 s'élève à CHF 39 millions, soit 0.61% des charges totales (groupes 30, 31, 35 et 36 après suppression des effets financiers dus à la nouvelle politique salariale de l'Etat, de la directive N° 18 sur les fonds, des ajustements sur les charges sociales et les écritures de bouclage). Ce montant est en augmentation par rapport à l'année 2009 qui à titre de comparaison laissait apparaître un montant de CHF 18 millions, soit 0.29% pour ce même périmètre. La principale raison de cette hausse repose sur un dépassement de CHF 17.3 millions au niveau de la masse salariale de la DGEP (toutes rubriques confondues). Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire s'élève à 239 au 31.12.2010 contre 236 une année auparavant. Ces dépassements se décomposent de la manière suivante :

- 142 (59.4%) inhérents à des dépassements inférieurs à CHF 10'000 pour un montant global de CHF 0.3 million (1%) ;
- 69 (28.9%) inhérents à des dépassements compris entre CHF 10'000 et inférieurs à CHF 100'000, pour un montant global de CHF 2.1 millions (5%) ;
- 22 (9.2%) inhérents à des dépassements compris entre CHF 0.1 million et CHF 1 million, pour un montant global de CHF 7.1 millions (18%) ;
- 5 (2.1%) inhérents à des dépassements compris entre CHF 1 million et CHF 10 millions, pour un montant global de CHF 14.6 millions (38%) ;
- 1 (0.4%) inhérent à un dépassement supérieur à CHF 10 millions, pour un montant global de CHF 14.9 millions (38%).

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires, y compris les dépassements budgétaires autorisés, ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges brutes crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés	Revenus bruts crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés	Montants nets crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés
2006	46'952'700	33'617'100	13'335'600
2007	60'671'100	26'370'000	34'301'100
2008	53'446'400	37'419'300	16'027'100
2009	80'159'300	55'716'800	24'442'500
2010	53'638'700	41'007'700	12'631'000

Il y a lieu de rappeler que la LFin du 20 septembre 2005, par ses articles 28 (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), constitue un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil par l'intermédiaire de sa COFIN. Celle-ci veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible.

Pour l'exercice en cours, et conformément à cet engagement, M. le président du Conseil d'Etat a renseigné la COFIN sur la situation budgétaire au 8 novembre 2010. Le point de situation au 31 décembre 2010 se fait par le biais de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

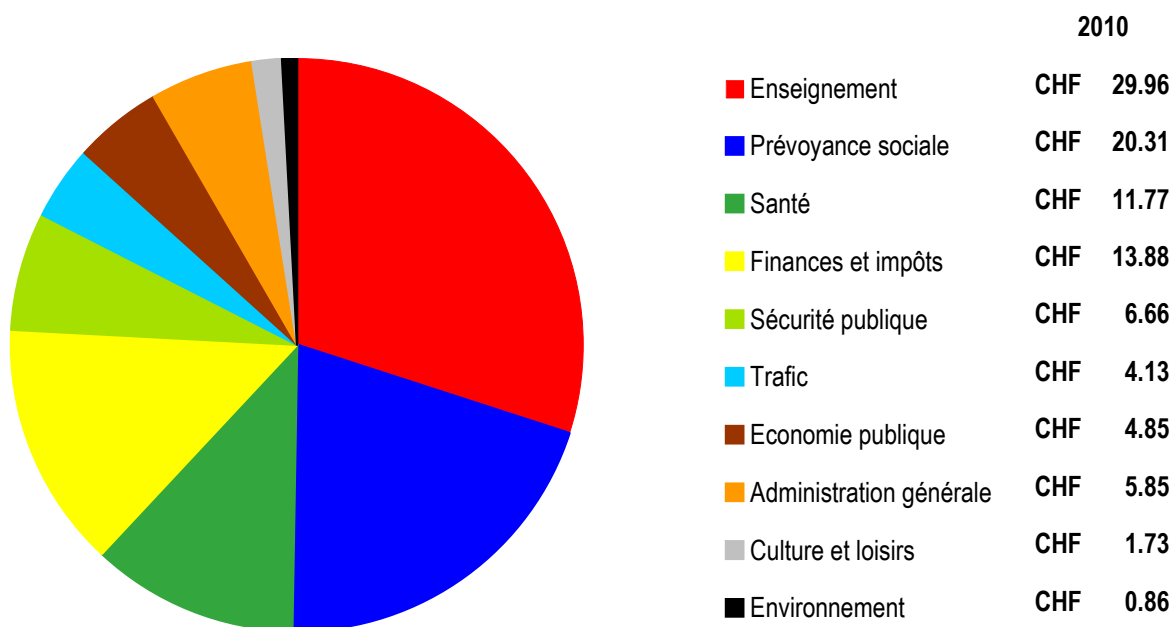
La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire. La COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2010, sont les suivants :

	Reports totaux 2010 sur 2011	Pour comparaison	
		Reports totaux 2009 sur 2010	Reports totaux 2008 sur 2009
DSE	7'453'300	5'309'800	3'765'600
DFJC	592'500	2'587'600	275'700
DINT	79'800	83'600	263'600
DSAS	2'433'600	15'355'000	285'000
DEC	501'400	539'800	312'200
DINF	3'433'700	3'396'300	4'208'800
DFIRE	7'008'600	7'517'300	1'421'100
OJV	383'900	12'000	-
Total	21'886'800	34'801'400	10'532'000

6.3 Dépenses par secteur d'activités

Chaque fois qu'il dépense CHF 100, l'Etat consacre les montants suivants à ses différents secteurs d'activités :



6.4 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2010, la COFIN a pris connaissance du rapport de l'Administration cantonale des impôts ACI (voir tableau complet ci-dessous) traitant des recettes fiscales. Un commentaire a été rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat en pages 18, 19 et 22 sur les groupes 40 (Impôts) et 44 (Parts à des recettes fédérales).

De comptes à comptes, les résultats des impôts du groupe 40 ne diffèrent que de CHF 0,3 mio (2010 : CHF 5'120,56 mios / 2009 : CHF 5'120,85 mios) et n'amène que peu de commentaires.

L'écart entre budget 2010 et comptes 2010 du groupe 40 (+ CHF 715,38 mios / + 16,2%) trouve sa principale justification dans des prévisions économiques pessimistes, élaborées en 2009, qui ne se sont pas réalisées, à l'évidence (Budget 2010 CHF 4'405,2 mios / Comptes 2010 : CHF 5'120,56 mios). Voici ci-après quelques remarques sur les écarts les plus marquants entre budget et comptes :

Impôt sur le revenu : Fin du processus de stabilisations du postnumerando : effet positif des taxations des années antérieures. Acomptes 2009 payés en 2010 ainsi que rattrapage sur les acomptes des sourciers mixtes. (+ CHF 256,7 mios / + 9,2%). Les acomptes 2010 entre budget et comptes sont stables : l'outil de perception à disposition de l'ACI semble permettre des prévisions de plus en plus précis. La COFIN espère que cette exactitude se vérifiera à nouveau lors des futurs exercices.

Impôt à la source : Phase de rattrapage informatique en cours ; conjoncture meilleure que prévue (+ CHF 72,3 mios / + 80%).

Impôt spécial étrangers : Base d'imposition stable tant en termes de nombre de contribuables que de leur base d'imposition ; processus de rattrapage (+ CHF 25,1 mios / + 32,7%).

Impôt sur le bénéfice : Prévisions économiques pessimistes à l'époque de l'élaboration du budget 2010 (+CHF 222,8 mios / + 61%). Conséquence de ces bons résultats, les entreprises ont moins dû payer d'impôts sur le capital, conformément au principe légal de son imputation sur l'impôt sur le bénéfice (- CHF 13,1 mios / - 18,7%).

Impôts sur les gains immobiliers : Volume d'affaires relativement stable mais prix du marché à la hausse (+ CHF 70,6 mios / + 70,7%). Remarque et tendance identiques pour les droits de mutation (+ CHF 43,2 mios / + 32,7%).

Part à des recettes fédérales : Ecart globalement favorable (+ CHF 118,9 mios / + 27,4%) dû notamment à la part cantonale IFD (+ CHF 80,7 mios) ainsi qu'à l'impôt sur les frontaliers (+ CHF 13,2 mios) découlant de l'augmentation de la masse salariale versées à des travailleurs frontaliers.

Recettes fiscales *	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009	Variations			
				C 2010 - B 2010		C 2010 - C 2009	
				En francs	En %	En francs	En %
Impôt sur le revenu	3'055'922'950	2'799'200'000	3'131'399'928	256'722'950	9.2%	-75'476'978	-2.4%
Impôt sur la fortune	427'944'857	441'000'000	485'101'727	-13'055'143	-3.0%	-57'156'870	-11.8%
Impôt à la source	162'713'279	90'400'000	81'622'852	72'313'279	80.0%	81'090'427	99.3%
Impôt spécial étrangers	101'909'848	76'800'000	75'532'825	25'109'848	32.7%	26'377'023	34.9%
Impôt sur le bénéfice	587'314'732	364'500'000	637'195'229	222'814'732	61.1%	-49'880'497	-7.8%
Impôt sur le capital	56'908'775	70'000'000	51'101'959	-13'091'226	-18.7%	5'806'816	11.4%
Impôt compl. immeubles	22'941'999	18'000'000	22'501'802	4'941'999	27.5%	440'197	2.0%
Gains immobiliers	170'692'250	100'000'000	154'531'070	70'692'250	70.7%	16'161'180	10.5%
Droits de mutation	175'163'536	132'000'000	155'459'564	43'163'536	32.7%	19'703'972	12.7%
Successions et donations	97'154'359	70'000'000	72'571'381	27'154'359	38.8%	24'582'978	33.9%
Impôt sur les chiens	3'429'695	3'400'000	3'329'825	29'695	0.9%	99'870	3.0%
Impôt récupéré après défalcation	15'603'707	4'300'000	12'457'149	11'303'707	262.9%	3'146'558	25.3%
Patentes de boissons et de tabacs	156'854	200'000	68'033	-43'146	-21.6%	88'822	130.6%
Intérêts s/créances débiteurs	30'678'909	20'000'000	30'655'369	10'678'909	53.4%	23'539	0.1%
Remboursement de frais divers	457'051	300'000	442'500	157'051	52.4%	14'551	3.3%
Amendes	11'135'061	9'000'000	11'174'758	2'135'061	23.7%	-39'697	-0.4%
Part à l'impôt fédéral direct	317'088'730	236'400'000	353'179'990	80'688'730	34.1%	-36'091'260	-10.2%
Part à l'impôt sur les frontaliers	62'923'118	49'700'000	60'101'163	13'223'118	26.6%	2'821'955	4.7%
	5'300'139'709	4'485'200'000	5'338'427'124	814'939'709	18.2%	-38'287'415	-0.7%

* Selon périmètre de gestion de l'Administration cantonale des impôts (ACI)

6.5 Garanties accordées par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières.

Ces risques sont énumérés à la page 301 de la brochure des comptes et sont évalués à CHF 5,08 mios à fin 2010.

Le détail des garanties hors bilan accordées se trouve en pages 302 à 304 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2010, le total s'élève à CHF 1,1 mrd et est en légère régression par rapport à 2009 (CHF 1,2 mrd).

6.6 Fonds spéciaux hors bilan

La situation détaillée des fonds hors bilan est présentée aux pages 341 à 343 de la brochure des comptes. Une comptabilité détaillée est adressée chaque année aux services propriétaires. Le processus d'assainissement des fonds induit par l'observation de la COFIN dans son rapport de 1998 a permis de ramener le nombre des fonds de 176 à fin 2000 à 77 au 31 décembre 2010. Ce nombre est resté stable par rapport à 2009.

Le portefeuille sous gestion atteint, à fin 2010, CHF 97,3 mios alors que le capital total des fonds spéciaux se monte à CHF 93 mios.

6.7 Régimes financiers particuliers

6.7.1 Université de Lausanne

Ce chapitre est désormais intégré au rapport de la sous-commission pour le DFJC. Le rapport de révision de KPMG SA figure en pages 347 et 348 de la brochure des comptes.

6.7.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois

Ce chapitre est désormais intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS. Le rapport de révision de KPMG SA figure en pages 349 et 350 de la brochure des comptes.

6.8 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve en pages 295 et 296 de la brochure des comptes (Eléments constitutifs du bilan). Leur total est porté pour CHF 9,372 mios à l'actif du bilan.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle demande au lecteur de s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 19 mai 2011, dans une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2010. Ce dernier maintient sa seule réserve, à propos de la tenue de la comptabilité de l'ACI, estimant que les procédures en termes de traitement d'impôt à la source, de gestion du contentieux et des crédits disponibles, ainsi qu'en termes de suivi des acomptes ne sont pas encore stabilisés. L'impact de ce constat ne peut néanmoins pas être évalué.

Le CCF émet également une remarque relative au système de contrôle interne qui n'est pas encore totalement déployé au sein de l'administration. En effet, seuls 5 services ont obtenu leur certification. De plus, le système informatique comptable actuel, en cours de remplacement, ne permet pas de garantir un niveau de contrôle suffisant.

Malgré la réserve précitée, le CCF recommande l'approbation des comptes 2010.

8.1 Premières réponses du Conseil d'Etat

Afin de donner rapidement suite au rapport du CCF, le Conseil d'Etat a remis à la COFIN, en date du 31 mai 2011, le résultat d'une première analyse effectuée par le DFIRE qui concerne trois thèmes :

Projet de système de contrôle interne (SCI) : Etat des lieux des services ayant déjà implémenté le SCI dans leur fonctionnement respectif. Liste des services candidats à une mise en œuvre prochaine de ce système entre 2011 et 2013.

Projet de « Nouveau système d'information financier (SIF) : Résumé de l'historique de la démarche ayant abouti à la mise en œuvre du système unique SAP qui remplacera d'ici à 2013 Procofiév ainsi que l'application Proconcept. Identification des risques et des facteurs de succès liés à ce projet.

Avancement des travaux de l'ACI : Commentaires sur la stabilisation du système d'imposition postnumerando. Description de quatre domaines d'activités de l'ACI particulièrement sensibles (registre des contribuables, impôt à la source, contentieux et relevés RPT).

Le secrétariat de la COFIN (fabrice.mascello@vd.ch) se tient à votre disposition pour vous fournir un exemplaire de ces documents.

9. CONCLUSION GENERALE

9.1 Remerciements

La COFIN tient à relever, en particulier, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle remercie M. le chef du département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, le secrétaire de la Commission, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2010

9.2.1 *Compte de fonctionnement*

Les comptes de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires pour la sixième année consécutive, avec un excédent de recettes de CHF 301,6 millions dans le compte de fonctionnement. Ce résultat arrêté par le Conseil d'Etat provient, pour l'essentiel, de recettes supérieures aux prévisions budgétaires de CHF 931,8 millions, dont CHF 715,4 millions de recettes fiscales.

Les charges par rapport au budget sont en augmentation de CHF 635,6 millions. Comme dans les exercices précédents, elles sont fortement liées aux opérations de bouclage. Il s'agit d'anticiper l'augmentation attendue de la participation du Canton à la péréquation fédérale jusqu'en 2016 pour CHF 346,4 millions ; de l'amortissement de l'entier des subventions à l'investissement antérieures à 2000, afin de contenir la progression des charges liées à l'augmentation des investissements, pour CHF 247,3 millions ; du remboursement des emprunts contractés par les EMS échus en 2011, afin d'optimiser la trésorerie de l'Etat, pour CHF 46 millions et de l'amortissement résiduel des investissements périodiques et informatiques des hôpitaux, avant modification 2012, pour CHF 28,9 millions. Enfin, pour favoriser le plan directeur informatique, le Conseil d'Etat propose encore l'amortissement résiduel des investissements périodiques décrétés avant 2009 pour un montant de CHF 0,7 million.

Comparativement au budget, en déduisant les montants des opérations de bouclage, les charges sont en diminution de CHF 33,7 millions (0,5 %). Par rapport aux comptes de l'exercice 2009, elles sont en augmentation de CHF 321,5 millions (4,5 %). A noter l'évolution de la masse salariale qui poursuit la croissance amorcée en 2007 avec une augmentation de CHF 86 millions par rapport à l'exercice 2009. Elle s'explique par les effets de la politique salariale (CHF 10 millions), l'anuité (CHF 21 millions sans l'UNIL/CHUV), la création de postes et l'adaptation des ressources (CHF 49 millions) ainsi que l'internalisation du personnel informatique (CHF 6 millions). Toujours par rapport aux comptes 2009, les principaux écarts proviennent des secteurs de la santé et du social pour CHF 151 millions, de la formation et de l'enseignement pour CHF 64 millions et de la RPT pour CHF 48 millions.

La réelle valeur du résultat de fonctionnement, soit le résultat avant amortissement du patrimoine administratif, s'élève à CHF 748 millions. Ce montant représente la marge d'auto-financement. Elle se montait à CHF 1'187 millions dans les comptes 2009.

L'augmentation du total des revenus est supérieure de CHF 932 millions à ce que prévoyait le budget (12,5 %). Cette augmentation est due principalement aux recettes fiscales puisqu'elle représente CHF 715,4 millions de plus, soit 16,2 %. Ces écarts s'expliquent par le contexte de récession et les prévisions de crise qui prévalaient en 2009, lors de l'élaboration du budget 2010. Concrètement, la dégradation de la situation économique prévue alors ne s'est réalisée que partiellement. Il est à noter également que l'évolution globale des recettes fiscales par rapport à l'année exceptionnelle de 2009 est pratiquement stable et que les revenus totaux progressent de 1,1 %.

Il s'agit notamment des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, qui sont supérieurs de CHF 243,6 millions (7,5 %) en comparaison au budget, mais sont inférieurs de CHF 132,7 millions par rapport aux comptes 2009 (-3,7 %). Cette variation à la baisse est due à la fin des effets de rattrapage sur les taxations induits par le système postnumerando, à l'atténuation des effets de la nouvelle méthode comptable du BVR+ entrée en vigueur en 2009, aux effets des allègements fiscaux pour les familles introduits également en 2009 et à la perte de la valeur fiscale sur les fortunes mobilières en 2008 et 2009.

Concernant les revenus des impôts sur le bénéfice net des personnes morales, ils sont en augmentations de CHF 222,8 millions, alors que le revenu des impôts sur le capital des sociétés est en baisse de CHF 13,1 millions par rapport au budget 2010. Cette diminution de l'impôt sur le capital des sociétés est directement liée à l'application de la nouvelle loi (LHID). Pour rappel, l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital signifie que l'impôt sur le bénéfice est toujours perçu, alors que l'impôt sur le capital ne l'est que lorsqu'il est supérieur à

l'impôt sur le bénéfice. Sur le plan financier, plus les entreprises fonctionnent bien, plus elles dégagent du bénéfice et moins elles paient d'impôt sur le capital. Il serait plus opportun, à l'avenir, de regrouper ces deux impôts sur une seule ligne.

Les recettes des impôts à la source sont en augmentation de CHF 72,3 mios par rapport au budget (80 %). Cette différence provient, en grande majorité, des retenues 2009 comptabilisées dans l'exercice 2010. La mise en production du nouveau logiciel TAO IS et l'intégration de la perception dans le SIPF n'ont pu s'effectuer que dans le courant du mois de novembre 2009.

Quant aux recettes conjoncturelles, gains immobiliers et droits de mutation, ils augmentent de CHF 113 mios (48,7 %) par rapport au budget et de CHF 35,9 mios (15,7 %) par rapport aux comptes 2009. Le bon comportement du marché immobilier en est la cause.

9.2.2 Compte de Pertes et Profits

Le résultat du compte de pertes et profits accuse une perte extraordinaire de CHF 635,4 mios, ceci principalement en raison de la comptabilisation d'une moins-value CHF 670,5 mios pour les actions BCV comptabilisées dans le patrimoine administratif de l'Etat. Par l'application de la nouvelle loi organisant la BCV, 51% des actions deviennent inaliénables et leur valeur au bilan a été ramenée à zéro. Finalement, le résultat net du compte de fonctionnement de CHF 301,6 mios cumulé au résultat du compte de pertes et profits de CHF 635,4 mios donne lieu à une perte nette comptable de CHF 333,8 mios, diminuant ainsi la fortune nette d'autant.

9.2.3 Fortune nette au bilan

Des variations significatives ont été enregistrées au passif du bilan, soit une diminution de CHF 521 mios pour les fonds étrangers, notamment en raison des engagements courants de CHF 183 mios et de la diminution de la dette brute de CHF 730 mios, alors que les transitoires augmentent de CHF 391 mios. Quant à l'actif, les principales variations s'expliquent par la moins-value de CHF 670 mios pour les actions BCV comptabilisées dans le patrimoine administratif de l'Etat ainsi que l'entier des amortissements antérieurs à l'an 2000 pour CHF 247,2 mios. Au final, il ressort une perte comptable de CHF 333,8 mios qui diminue d'autant la fortune nette, pour se situer à CHF 28,6 mios alors qu'elle était de CHF 362,4 mios en 2009.

9.2.4 Etat de la dette

La dette brute s'élevait au 31.12.2009 à CHF 2'450 mios. Elle est passée à CHF 1'910 mios au 31.12.2010, ceci grâce à la marge d'autofinancement positive de l'exercice 2010. De fait, on peut constater une nouvelle diminution de la charge d'intérêt de CHF 20 mios par rapport à l'exercice précédent, pour se situer à CHF 71 mios. Cette diminution de charge d'intérêts ne peut être que bénéfique pour les exercices à venir et on constate, une fois de plus, l'effet positif sur le compte de fonctionnement de l'amortissement de la dette. Cette diminution de charges assure à l'Etat une amélioration sensible de sa marge de manoeuvre.

9.2.5 Investissements

La COFIN constate avec satisfaction que le budget d'investissement a été pleinement utilisé, voire même mieux, puisque le total des investissements nets s'élève à CHF 304 mios. Le déplafonnement du financement de 2008 commence à développer ses effets et a entraîné un grand nombre d'objets nouveaux. De manière globale, l'Etat a investi un montant brut de CHF 348 mios dans l'économie vaudoise. De plus, il a octroyé des nouveaux prêts pour CHF 63 mios et de nouvelles garanties pour CHF 34 mios, soit un total de CHF 445 mios, donc une augmentation de CHF 138 mios par rapport à l'exercice précédent.

9.2.6 Autofinancement

D'une manière générale, l'objectif recherché est de 100%. Le degré d'autofinancement positif pour 2010 est de 246 % alors qu'il était de 713% en 2009 : cette baisse s'explique, d'une part, par la diminution du résultat de fonctionnement, la fin des amortissements du découvert ainsi que l'augmentation des amortissements du patrimoine administratif et, d'autre part, l'augmentation des dépenses d'investissements. Il se calcule comme suit :

Résultat de fonctionnement + amortissement du découvert + amortissement du patrimoine administratif
Dépenses d'investissement

Soit

CHF 301,6 mios + CHF 0 + CHF 446,85 mios
CHF 304,2 mios

Malgré cette baisse, cette situation permet à l'Etat de continuer à couvrir les charges de son ménage courant et de ses investissements sans recourir à l'emprunt. De plus, les dispositions constitutionnelles de l'article 165 Cst VD sont en tout point respectées.

9.2.7 Note finale

La COFIN invite Mesdames et Messieurs les Députés du Grand Conseil à consulter la partie «Rapport sur les comptes 2010» (pages vertes 14 à 25) du rapport annuel 2010 du Conseil d'Etat, qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales.

9.3 Proposition d'approbation des comptes 2010

La COFIN propose au Grand Conseil, par 12 oui, 1 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2010 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat. Un rapport de minorité est annoncé.

10. OBSERVATIONS

A la suite de ses débats, la COFIN propose les observations suivantes :

1^{ère} observation

Observation transversale

Les délais fixés par le CCF pour prendre des mesures correctrices suite à des rapports de celui-ci ne sont pas tous respectés. Parfois, les lettres de rappel envoyées ne font même pas l'objet, plusieurs semaines après, d'un accusé de réception de la part des services concernés.

Observation

Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur le suivi des recommandations du CCF et sur les mesures qu'il prend lorsqu'il constate que ces délais ne sont pas respectés.

2^{ème} observation

DFJC / Direction générale de l'enseignement postobligatoire (232 - 3021)

Dans le cadre du budget 2011, la COFIN a déjà fait une observation sur la sous-évaluation chronique du budget des enseignants. Un audit du CCF a été réalisé et un crédit supplémentaire a été préparé, puis retiré en fin d'année sans commentaire.

Observation

Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur l'écart budgétaire de près de CHF 15 mios, de détailler les mesures prises pour compenser ce montant et de préciser si les montants prévus au budget 2011 sont suffisants au vu du bouclage 2010. Par ailleurs, quel a été l'impact de cet écart budgétaire sur la mise en place de la nouvelle loi sur la formation professionnelle ?

11. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

11.1 Département de la sécurité et de l'environnement

Commissaires : M. Michel Rau, rapporteur
M. Grégoire Junod

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré un entretien à chacun des neuf services du Département pour examiner les comptes de l'année 2010, en présence des chefs de service et des responsables financiers. Elle a été accompagnée dans ses travaux par M. Jacques Ehrbar, responsable financier du Département, ou ses adjoints, Mme Pichonnaz et M. Freudiger. Au terme de ces visites, la sous-commission s'est entretenue avec Mme Jacqueline De Quattro, Conseillère d'Etat, cheffe du Département. Nos remerciements vont à chacune des personnes rencontrées pour leur disponibilité et leur précieuse collaboration.

2. Récapitulation des comptes 2010

a) Comparaison avec le budget 2010

	Charges	Revenus
Budget 2010	362'680'700.00	410'108'400.00
Crédits supplémentaires	13'983'900.00	16'012'200.00
Budget total 2010	376'664'600.00	426'120'600.00
Comptes 2010	361'115'493.00	438'504'482.00
Différence en CHF	- 15'549'107.00	12'383'882.00
Différence en %	- 4.13 %	2.91 %

b) Comparaison avec les comptes 2009

	Charges	Revenus
Comptes 2009	347'976'661.00	400'461'547
Comptes 2010	361'115'493.00	438'504'482
Différence en CHF	13'138'832.00	38'042'935
Différence en %	3.78 %	9.50 %

c) Comparaison du revenu net

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Revenu net	77'388'989.00	47'427'700.00	52'484'886.00

3. Commentaire général

Les crédits supplémentaires accordés en cours d'exercice totalisent des charges nettes de CHF 13'983'900 et des revenus supplémentaires de CHF 16'012'200, soit une amélioration théorique du résultat de CHF 2'028'300. Les principales charges supplémentaires concernent le programme cantonal d'assainissement énergétique des bâtiments pour CHF 8'710'000 (UB 113 SEVEN, répartis dans les rubriques 3657, 3667 et 3801), et les coûts liés à la sécurité pour le sommet de la francophonie, CHF 5'815'200 (montants distribués entre plusieurs UB et rubriques). Ces charges liées à cette Conférence internationale tenue à Montreux sont financées par la Confédération.

Les dépassements budgétaires non autorisés touchent 23 rubriques budgétaires du Département, pour un montant total de CHF 379'081, dont CHF 264'081 à la rubrique 3199 de la Police cantonale pour la prise en charge d'indemnisations pour des commerces dans le cadre du sommet de la francophonie, montant également refacturé à la Confédération. Les négociations avec les entreprises intéressées ont abouti en toute fin d'année.

Globalement, les charges du Département s'inscrivent dans le budget voté, sans faire appel aux crédits supplémentaires. Les revenus sont eux en progression de pratiquement 7 % par rapport au budget initial. Dès lors, les comptes du Département présentent un revenu net de CHF 77'388'989, en forte progression par rapport à 2009.

4. Thèmes d'études

Les dépenses enregistrées par les divers services pour les consultations, mandats et expertises (rubrique 31852) sont, d'une manière générale, inférieures aux montants inscrits au budget. Pour la majorité des services, les dépenses effectives de 2010 sont également inférieures aux sommes figurant au budget 2011 après la compression de 25 % décidée par le Conseil d'Etat. Il faut toutefois relever que certains mandats ont été différés, notamment en ce qui concerne l'assainissement du bruit ferroviaire.

En matière de formation, la plupart des services ont une très bonne proportion de places d'apprentissage en comparaison du nombre d'emplois et ceux qui ne forment pas d'apprentis mettent notamment l'accent sur l'offre de places de travail pour des stagiaires ou des personnes à la recherche d'un premier emploi au terme de leurs études. Pour les collaborateurs en place, un accent particulier est mis sur les formations continues.

5. Remarques de détail

Les trois services du Département occupant des locaux à Epalinges, soit le service de la consommation et des affaires vétérinaires, celui de l'environnement et de l'énergie, ainsi que le laboratoire du service des eaux, font part de remarques concernant la qualité et le coût de l'entretien du Centre, travaux effectués et facturés par le CHUV, qui n'avait pas encore établi le décompte 2010 à la date de nos visites.

103 *Secrétariat général*

Le budget initial de cette entité a été amputé de CHF 1'249'500 en raison du transfert de l'Office de sécurité informatique cantonale (OSIC) en partie à la Chancellerie d'Etat et en partie à la Direction des systèmes d'information.

105 *Police cantonale*

Les mesures de sécurité qu'il a fallu mettre en place pour le bon déroulement du sommet de la francophonie influencent sensiblement les comptes, elles ont fait l'objet de dotations supplémentaires au budget, prises en charge par la Confédération.

Une nouvelle méthode de comptabilisation des charges de l'Académie de police de Savatan a également fait l'objet d'un crédit supplémentaire au budget, compensé par les recettes correspondantes.

L'effectif du personnel est très proche de la dotation et les postes supplémentaires accordés ont été repourvus.

En raison d'une participation à Polycom reçue de l'OFROU supérieure au montant effectivement à sa charge, un remboursement est intervenu et figure sous forme de recette négative dans les comptes d'investissement du service.

107 *Service des automobiles et de la navigation (SAN)*

L'évolution de la population vaudoise et la croissance du parc de véhicules continuent à influencer les recettes et la marche de ce service, dont six postes de travail inscrits dans la dotation n'ont pu être occupés durant l'année. Les fonctions d'inspecteurs deviennent de plus en plus polyvalentes, des collaborateurs étant aptes à faire passer les examens de conduite ou procéder à l'inspection des véhicules selon les besoins.

109 *Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)*

La réalisation et la mise en service du Poste de commandement de l'Etat Major cantonal de conduite a été accélérée afin de le rendre opérationnel pour le sommet de la francophonie. Les coûts correspondants se répartissent sur plusieurs rubriques et ont imposé le report d'autres dépenses. La mise en place de nouvelles sirènes est entièrement prise en charge par la Confédération.

Alimenté notamment par les participations des régions à raison de CHF 4 par habitant, le fonds cantonal enregistre des dépenses supérieures aux recettes de CHF 754'770. Le solde de ce fonds au boucllement de l'exercice est de CHF 9'339'021.

111 *Service des eaux, sols et assainissements (SESA)*

A l'examen du budget, le Grand Conseil a adopté 2 amendements de CHF 750'000 chacun, augmentant les rubriques 3147 et 3526 afin de favoriser la réalisation de travaux de renaturation des cours d'eau. Pour diverses raisons, certains travaux n'ont pu être effectués durant l'exercice et le Conseil d'Etat a accepté une proposition de report de crédit sur l'année 2011 pour un montant global de CHF 730'000.

112 *Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)*

L'effectif du personnel subit une diminution en raison du transfert de gardes et de forestiers dans des groupements constitués par des Communes. Ces groupements sont incités à accélérer l'établissement des plans de gestion forestière, dans la mesure de la disponibilité effective des bureaux spécialisés.

La situation des fonds inscrits au bilan montre une progression globale des montants disponibles de quelque CHF 478'000. En ce qui concerne les conventions-programmes (RPT), les montants effectivement dépensés restent inférieurs aux sommes allouées en raison des disponibilités effectives des équipes de collaborateurs et des entreprises mandatées. Les négociations en vue de la prolongation de la durée de validité des conventions se poursuivent, plusieurs cantons se trouvant dans une situation identique.

Selon le souhait exprimé l'an dernier par la sous-commission, les écritures liées aux fonds sont maintenant comptabilisées dans les lignes budgétaires ordinaires.

113 *Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)*

Des engagements de nouveaux collaborateurs ont permis d'atteindre, dans les derniers mois de l'année, l'effectif autorisé malgré la difficulté de recrutement de personnes répondant aux profils demandés. Le grand succès rencontré par le programme cantonal d'assainissement des bâtiments a généré une très importante charge de travail de contrôle et de gestion. Les dépenses pour l'assainissement du bruit ferroviaire sont inférieures aux montants portés au budget et sont fonction des décisions transmises par l'Office fédéral des transports.

114 Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

La participation cantonale à la caisse d'assurance du bétail est supérieure à CHF 500'000. L'engagement d'une vétérinaire comportementaliste a permis de limiter le recours à des experts externes pour les tests de conduite et de maîtrise des canidés. Globalement, les charges de ce service ne subissent aucune augmentation par rapport à l'année précédente.

131 Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Les comptes des garderies gérées par l'Etat figurent pour la dernière fois dans cette unité budgétaire, qui a eu recours à plus de personnel auxiliaire pour pallier les difficultés de recrutement de personnel fixe qualifié. Le loyer de sa garderie n'a pas été facturé par le CHUV et aucune place supplémentaire dans les autres garderies du canton n'a été louée par l'Etat.

6. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du Département sont nettement inférieures aux montants inscrits au budget et correspondent, en dépenses nettes, à 48,47 % des montants annoncés, soit CHF 16'140'558 dépensés pour CHF 33'298'000 inscrits au budget. Des adaptations à la baisse des prévisions de dépenses ont été annoncées en cours d'exercice pour permettre, au besoin, de les attribuer à d'autres projets.

Les délais nécessaires à la préparation des projets ont parfois reporté sensiblement leur adoption, c'est particulièrement le cas de quelques objets pilotés par le SESA, par exemple le crédit cadre pour l'assainissement de rivières. L'établissement des cartes des dangers naturels n'a également pas pu être conduit au rythme espéré. Pour d'autres objets tels que la Réforme policière, il a été possible de renoncer à l'adoption d'un décret pour confier le pilotage de la démarche à des collaborateurs de l'Etat, appuyés par quelques ressources externes pour des missions particulières.

11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Eric Walther, rapporteur
M. Guy-Philippe Bolay

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission auprès du DFJC ont consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée. Lors de ces séances, ils ont rencontré les responsables et les principaux collaborateurs de chaque direction générale ou service. Ils ont pu poser toutes questions utiles et ont reçu tous documents, informations et réponses. Lors de leurs travaux, ils ont été régulièrement accompagnés par M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, qui a notamment contribué à collationner les renseignements utiles sur les aspects transversaux et de portée générale.

Les commissaires tiennent à remercier chacune et chacun pour sa disponibilité, son aide précieuse, ainsi que pour tous les compléments d'information qui ont été apportés.

Ils ont pu, à la fin des visites des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département, accompagnée de M. Jean-Paul Jubin, secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

2. Récapitulation des comptes 2010

a) Comparaison avec le budget 2010

	Charges	Revenus
Budget 2010	2'480'986'800.00	498'938'600.00
Crédits supplémentaires	- 3'031'600.00	2'918'000.00
Budget total 2010	2'477'955'200.00	501'856'600.00
Comptes 2010	2'483'216'020.61	507'119'045.53
Différence en CHF	5'260'820.61	5'262'445.53
Différence en %	+ 0.21%	+ 1.04%

b) Comparaison avec les comptes 2009

	Charges	Revenus
Comptes 2009	2'438'695'800.01	502'400'269.89
Comptes 2010	2'483'216'020.61	507'119'045.53
Différence en CHF	44'520'220.60	4'718'775.64
Différence en %	+1.82%	+0.94%

c) Résumé et évolution des charges et des revenus par rapport aux années précédentes

Année	Charges	Revenus	Charges nettes
2007	2'030'459'207.42	374'239'255.84	1'656'219'951.58
2008	2'253'281'853.33	463'565'084.95	1'789'716'768.38
2009	2'438'695'800.01	502'400'269.89	1'936'295'530.12
2010 budg	2'480'986'800.00	498'938'600.00	1'982'048'200.00
2010 cptes	2'483'216'020.61	507'119'045.53	1'976'096'975.08

Les tableaux ci-dessus montrent que les charges nettes 2010 sont :

- En augmentation de 2.05% par rapport aux comptes 2009
- En diminution de 0.3% par rapport au budget 2010

d) Crédits supplémentaires

	+ Charges	- Charges	Charges nettes
2009	45'437'400.00	12'901'400.00	32'536'000.00
2010	26'813'000.00	-29'844'600.00	- 3'031'600.00

	+ Revenus	- Revenus	Revenus nets	Résultat net
2009	8'971'100.00	7'668'400.00	1'302'700.00	33'838'700.00
2010	4'056'500.00	-1'138'500.00	2'918'000.00	- 5'949'600.00

8 crédits supplémentaires ont été accordés par compétence de la cheffe de Département, 28 par compétence du Conseil d'Etat et 6 par compétence de la COFIN.

Les principaux crédits supplémentaires ont été accordés notamment pour :

Services	Commentaires	CHF
SG	Transfert des charges du Département en raison du déplacement de l'informatique départementale administrative à la DSI	7'718'800.00
SG	Assainissement du Vivarium de Lausanne	248'000.00
SG	Transfert de l'informatique pédagogique dans les services utilisateurs	7'672'700.00
DGEO	Rattrapage 2009-2010 DECFO	2'607'700.00
DGEO	Adaptation à la hausse du coût moyen de la période d'enseignement	1'670'000.00
DGEP	Transfert des charges relatives aux indemnités forfaitaires des apprentis	2'360'500.00
DGEP	Création du budget de fonctionnement du Gymnase Provence	1'973'300.00
DGEP	Ajustement contribution Gymnase de la Broye	636'900.00
DGES HEIG	Ajustement budgétaire	1'210'000.00
DGES HES	Divers ajustements budgétaires	2'866'000.00
DGES ECAL	Gestion au niveau des ressources humaines	636'800.00
DGES HEP	Locaux en raison de l'augmentation des effectifs	744'500.00
SERAC	Don anonyme contribuant à l'acquisition d'une œuvre de Kokoschka	610'000.00
SESAF	Prestations de logopédie 0-20 ans	1'865'200.00

Les principaux crédits supplémentaires seront présentés dans les remarques de détail des services.

e) Tableau récapitulatif par nature des variations des charges et revenus par groupes de comptes

Variation : comptes 2009 budget 2010 - comptes 2010

Gr. de charges	Comptes 2009	Budget 10	Comptes 10	Var. CHF	En -%
30 autorités. pers	1'348'094'131.45	1'394'972'300.00	1'405'339'931.40	10'367'631.40	+ 0.74%
31 biens, serv. march.	109'234'521.07	118'227'500.00	110'107'152.70	-8'120'347.30	- 6.87%
33 amortis.	1'927'674.17	533'500.00	1'151'141.41	617'641.41	+ 115.77%
35 rembts, part.subv.coll.	159'961'381.80	169'364'500.00	173'710'658.30	4'346'158.30	+ 2.57%
36 aides, subv.inst. privées.	652'116'967.52	630'819'900.00	625'958'383.28	-4'861'516.72	- 0.77%
37 subv. redistribuées	155'104'426.52	154'000'000.00	154'362'338.23	362'338.23	0.24%
38 attrib. fonds	6'315'398.61	6'208'200.00	6'449'226.78	241'026.78	+ 3.88%
39 imputa. internes	5'941'298.87	6'860'900.00	6'137'188.51	- 723'711.49	- 10.55%

f) Variation des groupes de revenus Comptes 2009 budget 2010 - comptes 2010

Groupes de revenus	Comptes 2009	Budget 2010	Comptes 2010	Bug. cptes	En %
42 Revenus du patri.	1'218'252.90	1'146'000.00	1'259'030.68	+ 113'030.68	+ 9.86%
43 Taxes,émol.	60'979'942.48	56'761'100.00	64'498'348.23	+ 7'737'248.23	+13.63%
45 Part.rbts coll.pub.	145'989'672.25	138'161'000.00	142'097'053.88	+ 3'936'053.88	+ 2.85%
46Autres contr. & sub.	138'390'009.21	148'060'800.00	144'042'771.00	-4'018'028.89	- 2.71%
47 Subv, à redistribuer	155'104'426.52	154'000'000.00	154'362'338.23	+ 362'338.23	+ 0.24%
48 Prélév. sur fonds	79'114.79	120'000.00	119'411.54	- 588.46	- 0.49%
49 Imputat. internes	638'851.74	689'700.00	740'091.86	+ 50'391.86	- 7.31%

g) Dépassements budgétaires

73 dépassements budgétaires ont été constatés au bouclage des comptes 2010, pour un montant total de CHF 25'909'786.00.

Les principaux dépassements sont :

Rubrique	Libellé	Dépassement en CHF	Dépass. en %	Commentaire
222/3163	Location obj. mobilier	51'969.00	2.3%	Augm. contrats photocopieurs
222/3512.	Part. ens. autres cantons	328'161	29.7%	Augm. élèves scolarisés hors canton
232/3011	Traitement personnel	319'017.00	1.9%	Absences longues durées et remplacements
232/3021	Trait. pers. enseignant	14'861'664.00	6.6%	Sous évaluation croissance démographique
232/3032	Ass. sociales pers.ens.	666.535.00	4.9%	Augm en relation avec le poste précédent
232/3042	Caisse pens. pers. ens.	1'151'165.00	4.2%	idem
232/3065	Indemn forf. apprentis	129'938	5.6%	Sous estimation
232/3145	Entretien. parcs	35'207.00	41.3%	Dépassement aménag. extérieurs Bugnon, site de Sévelin
232/3652	Aides et subv ens.	165'926.00	2.5%	Sous estim. Gymnase de la Broye
251/3512	Part ens autres cantons	5'147'127.00	4.0%	Evolution des étudiants suivant un enseignement hors canton
252/3022	Trait. assist	484'804.00	4.0%	Augm.des étudiants dédoublement de classes
281/3665	Aides prév.social	122'972.00	0.8%	Augm. dépenses individ.
29/3024	Interv. ext.	467'395.00	3.5%	Augm. Traitements logopédies

h) Reports de crédits

Reports de crédits de 2008 sur 2009	CHF	275'700.00
Reports de crédits de 2009 sur 2010	CHF.	2'587'600.00
Reports de crédits de 2010 sur 2011	CHF.	306'000.00
Principaux reports de crédits de 2010 sur 2011 :		
222 Informatique pédagogique	CHF	130'000.00
271 Affaires culturelles / DSI	CHF	371'500.00
273 BCU	CHF	56'000.00

i) Régularisation de crédits d'étude

Aucun crédit d'étude n'a été régularisé en 2010.

j) Bouclements d'investissements en 2010

Objet	Crédit accord.CHF	Résultat financier CHF	
SG Projet informatique SIEF	8'126'000.00	virement PP	314'306.55
DGEO Financement extension du RCV cadre RADEO	1'169'000.00	virement PP	1'263'488.76
DGEO Financement extension du RCV cadre RADEO	1'242'000.00	virement PP	33'862.67
DGEO Particip.Etat aux frais de constructions scolaires	338'917'000.00	virement PP	28.00
DGEP Gymnase de Beaulieu-aménagements sportifs	8'777'700.00	virement PP	14.77
DGEP Gymnase Burier-travaux entretiens et rénov.	5'128'000.00	virement PP	696'875.95
DGES HEIG-VD-divers équipements	1'750'000.00	virement PP	112'700.00
Unil Acquisition matériel scientifique	11'051'000.00	virement PP	30'316'16
Unil Rénovation Château Dorigny	3'800'000.00	virement PP	39.83
Unil Extension collège propédeutique	20'320'000.00	virement PP	54.57
Unil Construction Faculté des sciences	8'820'000.00	virement PP	28.65
SERAC Financement études préliminaires MCBA	500'000.00	virement PP	2'734.34

Ces bouclements sont présentés après subventions attendues et encaissées sur des demandes de crédits d'investissement qui ne présentaient que la part cantonale.

3. Evolution des effectifs au niveau du Département

	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Total
31.12.2008	1'498,57	8'178,66	9'677,23
31.12.2009	1'527,29	8'264,57	9'791,86
31.12.2010	1'570.02	8'347.54	9'917.56
Var.09-10	+ 42.73	+ 82.97	+ 125.70

L'évolution des ETP par service est présentée aux remarques de détail

4. Points particuliers

4.1 La Cofin ayant souhaité mesurer l'effort de formation professionnelle de notre administration cantonale

Nous avons reçu les informations suivantes pour le Département sans l'Université.

Apprentis en cours de formation au DFJC

Services	Empl. de comm	Autres métiers	Total
DGEO	26	2	28
DGEP	33	13	46
DGES	4	8	12
SERAC	1	4	5
SPJ	6	4	10
SESAF	17	1	18
COFOP*	7	88	95
Total	72	127	214

* Pour le COFOP, uniquement les apprentis, hormis les stagiaires

Cette liste ne comporte pas les stages d'initiation de formation ou de premier emploi. La gestion des cursus particuliers des apprentis est placée sous la responsabilité d'une adjointe du SESAF.

5. Remarques par service et de détail

21 Secrétariat général du DFJC

	Charges nettes
Comptes 2009	30'596'728.58
Budget 2010	34'565'900.00
Comptes 2010	17'686'595.73

ETP	Rub. 3011	Rub. 3021	Rub. 3022	Total
Au 31.12.09	69,55	0,23	0	69.78
Au 31.12.10	50.76	0.23	0	50.99
Variations	18.79	0	0	18.79

Deux principales modifications ont marqué le SG en 2010

1. Transfert de l'informatique administrative (moyens et personnels) à la DSI au 01.01.2010 touchant les principales rubriques budgétaires 3011 et liées, 31112, 31512, 31852 pour un montant total de CHF 7'718'800 et 13.6 ETP.
2. Transfert de la gestion de l'informatique pédagogique dans les services utilisateurs (DGEO-DGEP-SESAF) avec un effet au 1^{er} juillet pour les comptes d'acquisition (31162/31562/31852) et au 1^{er} septembre pour le transfert du personnel pour CHF 7'672'000 et 10 ETP. Les dépenses mentionnées dans les comptes 2010 correspondent aux paiements réalisés avant le transfert.

Le problème SIEF est en voie de résolution avec le fournisseur HP, ceci notamment par l'obtention des codes-sources.

- 3016 Réorganisation et optimisation du secteur réception et secrétariat d'où la possibilité de limiter le recours à des auxiliaires.
- 3099 Prise en charge de l'ensemble des frais de campagne de vaccination pour le Département pour un montant de CHF 18'593. Cette démarche a rencontré un vif succès auprès du personnel enseignant notamment.
- 3652 La subvention extraordinaire d'assainissement au Vivarium de Lausanne de CHF 238'000 comprise dans cette rubrique est conditionnée à un effort similaire de la ville de Lausanne ainsi qu'à une participation de la BCV.
- 3908 Montants liés à la facturation de prestation interne, ceci principalement entre la DSI et le DFJC. Suite à la nouvelle organisation ceci a été abandonné dès 2011.

Fonds des congés sabbatiques COSAB

	Etat 01.01	alimentation	Congés sabb	DECFO-SYREM	Etat au 31.12
2008	8'480'596	3'060'700	1'514'193	0	10'027'103
2009	10'027'103	3'140'300	2'225'306	2'570'150	8'371'947
2010	8'371'947.00	3'140'300	2'098'005	3'570'150	5'844'092

Au 31 décembre 2010, il est constaté un dépassement de CHF 155'908, compte tenu des engagements pris en lien avec le financement des mesures spéciales, ceci conformément à l'art. 10 de la convention. Cet élément fait l'objet de la recommandation N° 4 du CCF sur la révision des comptes annuels 2010, qui vise notamment à prendre les dispositions nécessaires afin de régulariser la situation et d'anticiper une éventuelle insuffisance.

22 Direction générale de l'enseignement obligatoire

221 Administration de la DGEO

	Charges nettes
Comptes 2009	10'842'505.39
Budget 2010	12'449'900.00
Comptes 2010	10'681'417.60

ETP	Rub. 3011	Rub. 3021	Rub. 3022	Total
Au 31.12.09	56,37	16,77	0	73,14
Au 31.12.10	56.37	16.77	0	73.14
Variations	0	0	0	0

La direction a une politique volontariste pour la formation bien qu'il soit difficile de la mesurer. Le poste d'apprenti ainsi que celui pour un candidat à la maturité professionnelle, générés notamment dans l'unité financière, ont comme objectif premier le développement des compétences et connaissances des intéressés et non pas un appui professionnel aux collaborateurs en place. Ainsi, leur présence génère un surplus net de travail pour le suivi de leur formation/stage.

Un nombre important de rubriques ont été touchées par la nécessaire compensation des crédits de l'unité budgétaire 222, notamment les rubriques 3011, 3021 et leurs comptes liés et la rubrique 3193.

3091 Frais de formation budget initial CHF 250'000 consommé CHF 87'414.54 soit 34.97%. En effet, les frais de formation pour la FORDIF ont été imputés à l'UB 222.

4361/5 Personnes du service détachées à la CIIP notamment pour le plan d'étude romand (élaboration et gestion des moyens d'enseignements romands).

222 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de rattachement

	Charges nettes
Comptes 2009	779'504'654.11
Budget 2010	804'052'700.00
Comptes 2010	809'801'452.19

ETP	Rub. 3011	Rub. 3021	Rub. 3022	Total
Au 31.12.09	294,00	5'532,88	0	5'826,88
Au 31.12.10	304.45	5'642.00	0	5'946.45
Variation	+10.45	+109.12	0	+119.57

+ 10.45 ETP : transfert de contrats de travail de bibliothécaires communales, effectuant des tâches pour les élèves, à l'Etat (financés jusqu'alors par le groupe 35).

+ 30.78 ETP : introduction de la 24^{ième} période pour les maîtres du CIN

+ 78.76 ETP : effet découlant de la démographie des élèves.

+ 38.60 ETP : transfert entre la HEP et la DGEO (périodes pour les praticiens formateurs)

- 31.62 ETP : simplification des cours dédoublés au secondaire
- 7.40 ETP : adaptation des ressources liées au financement de l'informatique pédagogique

Effectif des établissements scolaires (nombre d'élèves)

Le nombre des élèves pour l'année 2010 a été de 79'795 en augmentation de 1'110 par rapport à l'année précédente. Le tableau est en **annexe 1**.

Périodes d'enseignement comprises dans l'enveloppe pédagogique

Le nombre des périodes d'enseignement dans l'enveloppe pédagogique a été de 144'952 ce qui représente une augmentation de 2'065 par rapport à l'année précédente. Le tableau est en **annexe 2**.

Crédits supplémentaires

1. Crédit supplémentaire entièrement compensé par la réserve au SPEV afin d'ajuster le traitement et les charges liées du personnel administratif et d'enseignement des UB 221 et 222 en raison des effets DECFO, touchant les rubriques 3011 et 3021 (et comptes liés) des deux UBs en question. Montant total de CHF 2'607'700.
2. Crédit supplémentaire entièrement compensé en relation avec la correction du coût moyen de la période d'enseignement à la hausse modifiant les rubriques des charges salariales tant au 221 qu'au 222. Montant total de CHF 1'470'000.
3. Crédit supplémentaire entièrement compensé consécutif au transfert de l'informatique pédagogique. Montant total CHF 7'672'000.
4. Crédit supplémentaire entièrement compensé pour le transfert du financement de 1,46 ETP de l'URSP à la DGEO. Montant total CHF 225'200.

3024/2 Si le budget est présenté globalement, les comptes précisent de manière détaillée l'usage du budget.

3091 Le nombre de collaborateurs concernés par la formation FORDIF a été surévalué au regard des inscriptions effectives. Cette formation concerne les doyens qui souhaitent se présenter à terme au poste de directeur d'établissement scolaire et aux directeurs en poste n'ayant pas encore eu l'opportunité de la suivre (formation obligatoire).

Il s'avère en effet difficile de prévoir une année à l'avance qui des doyens formulera un intérêt à la suivre.

23 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire

231 Administration de la DGEP

	Charges nettes
Comptes 2009	4'797'173.81
Budget 2010	11'944'800.00
Comptes 2010	1'370'969.04

ETP	Rub. 3011	Rub. 3021	Rub. 3022	Total
Au 31.12.09	72,94	0	0	72,94
Au 31.12.10	68.17			68.17
Variations	-4.77			-4.77

31851/301 Les nouvelles ordonnances de formation ont entraîné des charges supplémentaire de CHF 523'569.

4331/302.303 Les recettes y relatives de la part de la Confédération ont augmenté CHF 55'915.

31852 Principaux mandats :

Appui au déploiement de la LVFP	CHF	81'076.60
Etude du réseau des gymnases	CHF	41'980.00
Adapt.des modules cours formateurs	CHF	29'205.00
Enquête devenir des assistants en soins	CHF	25'000.00

La rubrique budgétaire ne comportait pas de montant. Les charges ont été compensées par un crédit supplémentaire.

4512/303 Sous-estimation des revenus liés à la participation pour les étudiants provenant des autres cantons

4602 Montant forfaitaire par apprenti selon statistique au 15.11. Pour les formations duales CHF 2'200.00. Pour les formations à plein temps CHF .4'200.00. La Confédération divise son budget par le nombre global d'apprentis d'où une prudence au niveau du budget

La qualité des données statistiques 2010 livrées à l'OFS a pu être améliorée.

232 Enseignement secondaire I

	Charges nettes
Comptes 2009	297'785'488.96
Budget 2010	307'249'300.00
Comptes 2010	323'825'151.73

ETP	Rub. 3011	Rub. 3021	Rub. 3022	Total
Au 31.12.09	170,10	1'781,25	0	1'951,35
Au 31.12.10	206.39	1'927.18		2'133.57
Variations	36.29	145.93		182.22

Evolution des effectifs des apprentis et étudiants

Les effectifs des gymnases, de la formation professionnelle et de l'OPTI ont augmenté de 1'742 entre les deux derniers exercices (l'évolution des effectifs est présentée en **annexe 3**).

Evolution des charges et revenus par types d'établissements

Etablissements		Comptes 2009	Budget 2010	Comptes 2010
Gymnases	Charges	160'172'812.96	163'936'700	177'565'789.21
	Revenus	8'418'307.35	7'989'200	9'958'293.32
Etablissements formation prof.	Charges	145'393'417.95	149'468'900	152'897'831.79
	Revenus	20'571'111.39	22'658'800	22'367'153.44
OPTI - COFOP	Charges	26'697'060.43	26'373'700	27'909'321.94
	Revenus	5'848'383.64	1'882'000	2'222'344.45
Total Enseignement Secondaire II	Charges	332'263'291.34	339'779'300	358'372'942.94
	Revenus	34'837'802.38	32'530'000	34'547'791.21
	Net	297'425'488.96	307'249'300	323'825'151.73

Balance des charges et revenus relatifs aux enclassements dans ou hors canton :

La balance des charges et revenus en relation avec les enclassements dans et hors canton présente un excédent positif de CHF 1'580'176.75. Le tableau comparatif est en **annexe 4**.

Un crédit entièrement compensé modifiant 34 rubriques a permis la création du budget de fonctionnement du nouveau gymnase Provence. Montant CHF. 1'973'300.00.

3021 Le dépassement budgétaire enregistré est dû principalement aux difficultés rencontrées lors de l'estimation des effectifs des apprentis des établissements de formation professionnelle et donc directement sur le nombre de classes et d'enseignants. Ce dépassement n'a pas pu faire l'objet d'un crédit supplémentaire car les montants exacts n'ont pu être déterminés à temps

Montant : plus de CHF 15'000'000.00 plus les charges liées, soit environ CHF 18'000'000.

Le budget 2011 doit être complètement réévalué pour appréhender les risques et stabiliser les charges, ceci vraisemblablement par un crédit supplémentaire.

A ce sujet le service prend les mesures d'amélioration de la coordination des différents acteurs réunissant les données.

Informatique administrative.

Tous les apprentis sont enregistrés par E*SA SIEF dès l'automne 2010. Le fichier a pu être toiletté, la collaboration avec la DSI est bonne. Toutefois il y a beaucoup de différences de procédure entre les établissements. Il semble avéré cependant que ce programme ne suffise pas à terme pour gérer ces établissements.

3123 Diminution de factures électricité due à la reprise par le SIPAL

31852

	Budget	Comptes	Excédent	
2009	23'000.00	54'488.60	31'488.60	Reports de soldes
2010	28'000.00	43'881'80	15'881.80	Crédit compensé

Notamment : Etude réseau des gymnases vaudois CHF. 21'191.80

Recherche : Professeur de gymnase prof qui change CHF. 20'000.00

3652 Forte compensation du dépassement budgétaire

4602 Toutes les subventions sont enregistrées à l'UB 231

4652 Augmentation de revenus liés notamment à une contribution de tiers en faveur de l'ETVJ et pour le COFOP vente de prestations.

25 Direction générale de l'enseignement supérieur

251 Administration de la DGES

	Charges nettes
Comptes 2009	452'191'650.60
Budget 2010	400'084'600.00
Comptes 2010	404'632'442.53

ETP	Rub. 3011	Rub. 3021	Rub. 3022	Total
Au 31.12.09	15,30	0	0	15,30
Au 31.12.10	16,55	0	0	16,55
Variations	+ 1,25	0	0	+ 1,25

L'évolution du nombre des étudiants dépendant de la DGES, université comprise est de :

2008 : 16'065 étudiants; 2009 : 16'495 étudiants; 2010 : 17'423 étudiants (recensement du 15.10).

L'augmentation globale pour 2009-2010 est de 928 étudiants, soit 5.6%. Cette augmentation représente 17.5% pour l'ECAL, 0.3% pour la HEP et 4.6% pour l'UNIL.

Cela représente en 2010, 39.3 % de la population 20-24 ans de notre Canton.

3061 Beaucoup moins de séances à Delémont et plus à Lausanne. Les Masters se font à Lausanne.

3193 Cotisations au réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) : CHF 989'403.00

Cotisations OAQ : CHF 101'648.00

Cotisations CUS : CHF 40'000.00

Cotisations CRUS : CHF 50'500.00

3512/ 1. Mobilité supérieure des étudiants. Dépassement budgétaire de CHF 5'147'127.00 soit 4% en raison de cette évolution et d'une modification dans la manière de décompter les étudiants de l'école hôtelière de Lausanne (EHL) par la HES-SO. Ces éléments ne sont connus qu'en fin d'année.

L'application de l'accord AHES et de ses nombreuses règles est coûteuse en terme de ressource, chaque facture doit être minutieusement contrôlée et de nombreuses corrections sont exigées car les erreurs sont fréquentes.

3652 Ecriture par un compte de transitoire sur la base d'une estimation compte tenu du décalage de la subvention fédérale.

3752 Hausse des montants pour l'UNIL en raison de l'accroissement de l'enveloppe fédérale, du nombre d'étudiants et des réussites en terme de recherche.

Notamment pour les étudiants A I U CHF 3.7 mios

Nous relevons également, à ce stade, le risque de l'ordre de CHF 67.5 mios en lien avec un changement de principe au niveau du subventionnement, soit le passage d'un système basé sur un financement rétroactif au passage d'un financement de l'année en cours.

4602 Les recettes éventuelles vont à l'UNIL dont les comptes enregistrent toutes les dépenses depuis 2005.

Université

Subventions cantonales pour l'UNIL

Année	Subvention prévue	Subvention versée	Ecart
2008	243'927'800.00	245'414'918.90	+ 1'487'118.90
2009	252'798'900.00	252'798'900.00	0.00
2010	257'822'100.00	257'822'100.00	0.00

Financement fédéral et intercantonal

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart
Subventions de base	61'500'000.00	63'250'000.00	+ 1'750'000.00
Subv aux investissements	0.00	2'773'120.00	+ 2'773'120.00
Accord intercantonal	51'200'000.00	51'218'947.05	+ 18'947.05
Fonds national de la recherche	4'500'000.00	6'439'071'00	+ 1'939'071.00

Fonds de réserve et de rénovation de l'UNIL

Etat au 01.01.2010	37'971'280.57
Prélèvement 2010	698'598.22
Etat au 31.12.10	37'272'690.35

31852 :

	Budget 2010	Comptes 2010
Frais de fonctionnement du BUD	360'000.00	301'442.85
BUD petites études	120'000.00	151'235'10
Audit comptes de l'UNIL par KPMG	125'000.00	113'700.00
Totaux	605'000.00	566'377'95

Pour le détail des comptes de l'Université, il faut se référer aux pages spécifiques contenues dans la brochure des comptes.

252 Haute école vaudoise

	Charges nettes
Comptes 2009	52'115'826.06
Budget 2010	46'339'100.00
Comptes 2010	45'825'610.12

ETP	Rub. 3011	Rub. 3021	Rub. 3022	Total
Au 31.12.09	156,40	389.54	82.79	628.73
Au 31.12.10	154.10	405.00	89.32	648.42
Variations	- 2.30	+ 15.46	+ 6.53	+ 19.69

Le détail des comptes des Hautes écoles vaudoises est présenté aux pages spécifiques contenues dans la brochure des comptes.

HES S2 - Flux d'étudiants sur sol vaudois et variation annuelle

La balance entre les étudiants vaudois inscrits dans des HES d'autres cantons et reçus en écoles vaudoises présente un solde positif de 409 étudiants, en augmentation de 76 étudiants par rapport à l'exercice précédent. Le tableau présentant l'évolution est en **annexe 5**.

Importation nette d'étudiants HES sur sol vaudois

	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010
HES-SO	1'179	1'009	990
HES-S2	404	427	410
HES-S3	175	280	306
Total	1'758	1'716	1706

HES SO – Revenus, contributions

En 2010, pour la première fois ce solde est négatif. Il s'agit néanmoins de garder à l'esprit que la contribution cantonale concerne tous les étudiants vaudois alors que les revenus pour études principales ci-dessus n'incluent pas les montants versés directement par la HES-SO à l'école hôtelière de Lausanne (EHL) et à l'école de Changins (EIC) soit 23'289'544.- en 2010. Le tableau de l'évolution des revenus et contributions est en **annexe 6**.

Charges et revenus de la HEV

Ecoles		Comptes 2009	Budget 2010	Comptes 2010
S/UB 2522	Charges	42'756'121.06	37'186'600.00	37'585'267.21
HEP	Revenus	1'245'345.24	1'563'700.00	1'467'218.03
	Net	41'510'775.82	35'622'900.00	36'118'949'18
S/UB 25211	Charges	16'618'846.07	17'494'700.00	17'553'946.83
ECAL	Revenus	15'626'817.22	16'025'000.00	17'093'873.64
	Net	992'028.85	1'469'700.00	460'073.19
S/UB 25212	Charges	60'960'323.09	68'053'300.00	63'592'336.87
HEIG-VD	Revenus	53'703'538.39	63'024'700.00	56'919'941.98
	Net	7'256'785.70	5'028'860.00	6'672'394.89
S/UB 25413	Charges	22'825'523.32	24'319'500.00	24'631'852.55
HECVSanté	Revenus	22'180'116.19	22'245'500.00	23'929'737.85
	Net	645'407.13	2'074'000.00	702'114.70
S/UB 25414	Charges	1'713'007.91	2'144'900.00	1'872'612.01
Dévelop. HEV	Revenus	2'178'94	1'000.00	1'617.96
	Net	1'710'828.97	2'143'900.00	1'870'994.05
Total UB 252	Charges	144'873'822.06	149'199'000.00	145'236'015.47
HEV	Revenus	92'757'995.98	102'859'900.00	99'412'389.46
	Net	52'115'826.08	46'339'100.00	45'823'626.01

- 3092 Nombreuses recherches de professeurs en particulier pour la HEP.
- 3188 Spécialement ECAL, lié à l'augmentation des étudiants donc plus de matériaux et déchets
- 3904 Calculé par différence entre les forfaits infrastructure reçus de la HES-SO et les frais de locaux imputés à la Heig. Cette différence représente une sorte de loyer facturé à la Heig pour les locaux qu'elle occupe dans des bâtiments cantonaux.
- 43621 Lié aux masters sous la houlette de la HES –SO qui achète des enseignements aux écoles et à la Heig en particulier.
- 4652 Les cursus d'ingénieurs ont moins de succès.

27 Service des affaires culturelles

	Charges nettes
Comptes 2009	45'073'772.99
Budget 2010	48'283'500.00
Comptes 2010	47'686'238.62

ETP	Rub. 3011	Rub. 3021	Rub. 3022	Total
31.12.09	174,30	0	0	174,30
31.12.10	174.30	0	0	174.30
Variations				

- 3011 La BCUL a saisi l'opportunité de plusieurs départs à la retraite pour procéder à la mise en œuvre de mesure de réorganisation afin de s'adapter aux évolutions du monde de l'information documentaire. Quelques postes restés vacants durant la période nécessaire à la réflexion ont permis le financement par crédit supplémentaire compensé des travaux d'analyse nécessaires. D'autre part, le SERAC confirme que l'ensemble des recommandations du rapport du CCF de 2007 a été mis en œuvre par la nouvelle Direction.
- 3189 Renforcement des mesures de sécurité au Palais de Rumine par le recours à une société de sécurité conseil et coordination pour la sécurité du bâtiment et présence régulière d'un agent de sécurité.
- 31851 Moins d'indemnités de séance et fin des travaux législatifs relatifs à la LEM.
- 31852 Mandats relatifs aux analyses de réorganisation de la BCUL financés par crédit supplémentaire compensé.
- 3523 Assainissement de l'OCL désormais terminé et adaptation de la subvention de CHF 150'000.00
- 3653.7/1 Frais de gestion du Fonds Chaplin et des projets pédagogiques en découlant.
- 4399 Le SERAC a enregistré un don anonyme de CHF 610'000.00 sur un compte d'attente en faveur du MCBA. Ce don, utilisé pour l'achat d'une œuvre de Kokoschka, a été comptabilisé en recette sur le compte 4399 afin de compenser la dépense enregistrée sur le compte 3119.

Attribution aux fonds culturels du bilan

	Etat au 01.01	Alim. 2010	Dépenses 2010	Etat 31.12.10
Fonds cantonal des activités culturelles - FCAC	171'042.65	475'000.00	520'900.00	125'952'65
Fonds pour la formation culturelle des adultes – FCFC	5'155.03	100'000.00	105'000.00	155'.03
Fonds cantonal pour la danse	278'000.00	330'000.00	350'000.00	258'000.00
Fonds cantonal d'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle	189'514.30	680'000.00	712'500.00	157'014.30

28 Service de la protection de la jeunesse

	Charges nettes
Comptes 2009	67'019'462.09
Budget 2010	113'192'500.00
Comptes 2010	111'215'291.94

ETP	Rub. 3011	Rub. 3021	Rub. 3022	Total
Au 31.12.09	144,05	0	0	144,05
Au 31.12.10	149.75	0	0	149.75
Variations	5.70	0	0	5.70

	Dossiers actifs	Suivi par AS	Nouveaux dossiers	Total dossiers	Dossiers archivés	Dossiers. par AS
2007	4'591	4'444	1'275	5'694	1'103	72,79
2008	4'686	4'516	1'374	5'937	1'251	72,55
2009	4'851	4'733	1'458	6'099	1'293	72,43
2010	4'831	4'768	1'530	6'281	1'450	71,00

La moitié des situations est suivie dans le cadre d'un mandat de l'autorité judiciaire, l'autre moitié avec l'accord des parents.

Etat du Fonds pour la protection de la jeunesse et de l'enfance malheureuse et abandonnée

	Etat 01.01	Alimentation*	utilisation	Etat 31.12
2009	1'917'527.42	3'620'840.10	4'034'322.65	1'504'065.85
2010	1'504'065.85	4'620'390.70	2'457'486.71	3'666'969.84

* y compris le versement en 2010 d'une succession pour un montant de CHF 849'537.60

Les principaux prélèvements 2010 ont été faits pour :

Contribution FAJE	2'200'000.00
Aides structures d'accueil	257'486.71

La diminution des charges nettes entre le budget et les comptes est principalement due à la diminution des journées de placement hors canton et à l'augmentation de la contribution parentale due à l'accroissement du nombre de situations suivies.

Le taux de rotation du personnel est d'environ 6% mais les arrêts pour maladies physiques ou psychiques concernent 4 ETP dans l'année.

L'ensemble des charges de formation se monte à CHF 140'432.00, soit au total 858 journées dont 277 de formation organisées en interne.

3011 Augmentation ponctuelle de personnel à temps partiel.

3024 Estimation difficile des besoins des interprètes, notamment en langage des signes

- 3061 Economie due principalement au meilleur positionnement des offices régionaux de protection des mineurs
- 3184 Le détail du contentieux est présenté en **annexe 7**.
- 3189 Faible montant en 2010 mais dépassement prévisible en 2011(intervention à la demande d'un ORPL). suite à des actes de violences
- 3655 Dépassement budgétaire de CHF 122'972.00 en relation avec l'augmentation des aides individuelles
- 3655/6 Nouvelle loi sur le soutien aux activités de la jeunesse, entrée en vigueur le 01.07.2010. Le nouveau répondant cantonal doit assurer notamment le lien et la coordination entre activités des différentes organisations de jeunes. Les tâches du répondant cantonal sont déléguées par le SPJ et sont financées par mandat au Groupe de liaison des activités de la jeunesse (GLAJ-Vaud).
- 3665/9 Familles élargies autres parents que les parents directs.

- 4655/4 Remboursements sur décomptes finaux après avance, pour les placements de Vaudois placés hors Canton

29 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

	Charges nettes
Comptes 2009	196'728'267.53
Budget 2010	203'885'900.00
Comptes 2010	203'371'805.58

ETP	Rub. 3011	Rub. 3021	Rub. 3022	Total
Au 31.12.09	374,28	338.36	0,00	712.64
Au 31.12.10	389.18	356.36	0.00	745.54
Variations	14.90	18.00	0.00	32.90

Transition 1 et Case management pour la formation professionnelle 11.40 ETP en CDD *ont été* engagés pour ce projet pour la gestion du flux d'environ 3'400 dossiers de jeunes sortant de la scolarité obligatoire qui s'inscrivent en mesure de transition et pour le coaching individuel d'environ 1'700 jeunes qui font appel au case management. Le financement est assuré par la Confédération d'une part (4602 : CHF 827'000.00) et par le fonds du Service de l'Emploi (4634 : CHF 700'000.00) d'autre part. Le projet est jugé comme exemplaire par l'OFFT.

Transfert de 1.00 ETP de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire.

2.00 ETP de gestionnaires de dossiers (formation jeunes adultes en difficulté – projet FORJAD) par décision du Conseil d'Etat du 31.08.2009 (Mesure n°5 du Programme de législature).

0.50 ETP de juriste spécialiste (CODEX) accordé par décision du Conseil d'Etat du 31.08.2009.

15.00 ETP d'enseignants liés à la poursuite de la mise en place d'une structure permettant le maintien des enfants en situation de handicap dans l'école régulière (Mesure n° 7 du Programme de législature).

3.00 ETP de praticiens formateurs (PRAFO) transférés de la Haute école pédagogique.

- 3024 Dès l'entrée en vigueur de la RPT, le service a assuré le financement des mesures de logopédie. Malgré un crédit supplémentaire de CHF 1'865'200.00, un dépassement budgétaire de CHF 467'395.00 a été nécessaire ceci dans le but respecter le principe d'échéance. A relever que ce crédit supplémentaire a été entièrement compensé à raison des trois quarts par le service, le solde étant compensé par le Secrétariat général du DFJC. Ce crédit supplémentaire ainsi que le dépassement budgétaire sont liés à une augmentation importante des mesures de logopédie.

- 3035 et
 3036 Augmentation de 0.10 point suite à l'affiliation de l'Etat de Vaud à une caisse d'allocation non prévue au moment de l'élaboration du budget.
 31111 Déménagement du service reporté d'une année.
 3161 Loyers du Service de l'école cantonale pour enfants sourds ainsi que de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle.
 3181 et
 3184 Augmentation des frais de port ainsi que des avances facturées par les Offices de poursuites et faillites suite à la mise en place d'un service de contentieux à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage.
 3188 Frais de transport des élèves en situation de handicap fréquentant l'école régulière ainsi que les écoles d'enseignement spécialisé.
 3301 Ajustement du correctif d'actif 2010 à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage selon critères définis avec le SAGEFI.
 3652 Compensation partielle du crédit supplémentaire à cette rubrique par une nouvelle planification des investissements dans les institutions privées reconnues d'utilité publique.
 3662 Le tableau représentant les aides par types de formation est en **annexe 8**.
 4356 Facturation de prestations OCOSP à des écoles privées.
 4602 Subvention fédérale à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage calculée sur la base du nombre d'habitants du Canton.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2010	63'279'000.00	13'409'000.00	49'870'000.00
Comptes 2010	81'357'390.04	12'472'995.00	68'884'395.04

Principales dépenses d'investissement

Objet	Dépenses	Revenus	Dépenses nettes
Chartem, ISREC	2'301'778.60	260'000.00	2'041'778.60
Augment.surfaces gymnases	6'292'686.37	0.00	6'292'686.60
EPC et Gymnase Nyon	1'509'658.65	130'000.00	1'379'658.65
UNIL Géopolis	38'063'636.95	11'400'000.00	26'663'636.95
UNIL Entretien lourd	2'019'281.45	0.00	2'019'281.45
UNIL Toiture Bugnon	818'469.30	0.00	818'469.30
Nouveau M B A	792'800.16	0.00	792'800.16
Fondation Jean Monnet	863'999.50	0.00	863'999,50

ANNEXES

Annexe 1

Evolution du nombre des élèves de la DGEO

Cycle	Enfantin	Primaire	Sec.	Racc.	Total
2007	13'597	29'282	36'012	579	79'470
2008	13'491	29'233	35'681	561	78'966
2009	13'619	29'055	35'460	551	78'685
2010	14'087	29'028	36'023	657	79'795
Var. 09/10	+468	-27	+563	+106	+1'100

Annexe 2

Evolution du nombre des périodes d'enseignement de l'enveloppe pédagogique de la DGEO

Cycle	Enfantine	Primaire	Secondaire	Raccord.	Total
2007	18'160,15	48'195,24	76'294,22	1'185,10	143'834,71
2008	18'018,58	48'114,59	75'535,28	1'148,25	142'816,71
2009	18'905,90	47'821,62	75'031,98	1'127,79	142'887,28
2010	19'555,57	47'777,19	76'235,58	1'384,17	144'952,51
Var. 09/10	649,67	-44,43	1'203,60	256,38	2'065,22

Annexe 3

DGEP : Evolution des effectifs des étudiants et apprentis de l'enseignement secondaire 2

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	OPTI	Total
Au 31.12.07	10'294	18'756	1'020	30'070
Au 31.12.08	10'249	19'369	1'072	30'690
Au 31.12.09	10'451	20'580	982	32'013
Au 31.12.10	10'666	22'081	1'008	33'755
Var. 09/10	215	1'501	26	1'742

Annexe 4

DGEP : Evolution de la balance des charges et revenus des enclassements dans et hors canton

	Charges 231.3512	Revenus 231.4512	Revenus 232.4512	Excédents
2009	8'580'200.00	4'983'084.00	12'886'030.00	9'288'914.00
2010	10'544'757.10	5'884'405.85	15'529'442.00	10'869'090'75
Variations	+1'964'557,10	+ 901'321.85	+2'643'412.00	+ 1'580'176.75

Annexe 5

DGES : Balance du nombre des étudiants des HES dans ou hors canton

	Etud. vaudois hors canton	Etud. hors canton en écoles vaudoises	Import. nette
Comptes 2006	290	574	284
Comptes 2007	278	619	341
Comptes 2008	258	662	404
Comptes 2009	259	685	426
Budget 2010	274	607	333
Comptes 2010	276	685	409
Cptes - Budget 2010	+ 2	+ 78	+ 76

Annexe 6

DGES : HES SO – Evolution des revenus, contributions

	Revenus études principales	Contributions à HES-SO	Solde en faveur du Canton
Comptes 2007	54'300'000.00	52'500'000.00	1'800'000.00
Comptes 2008	52'647'000.00	54'420'000.00	1'800'000.00
Comptes 2009	58'643'500.00	57'410'000.00	1'233'500.00
Budget 2010	59'212'766.00	59'600'000.00	- 387'234.00
Comptes 2010	57'568'191.27	59'558'504.13	- 1'990'312.86
Comptes - Budget 2010	- 1'644'574.73	- 41'495'87	- 1'686'070.60

Annexe 7

SPJ : Pertes sur débiteur SPJ

	2009	2009	2010	2010
	Débit.	CHF	Débit.	CHF
Factures bloquées	62	464'331.53	38	113'155.51
Factures en arrangement de paiement	120	382'360.92	118	236'214.12
Factures en poursuites	111	632'293.05	79	392'649.70
Factures avec procès-verbal de saisie	37	184'054.45	31	201'064.40
Factures en plainte pénale	6	38'991.47	5	13'942.75
Factures des débiteurs avec ADB	41	203'590.70	35	128'050.90
Totaux	377	1'905'622.12	306	1'085'077.38

Annexe 8

SESAF : Nombre de boursiers par type de formation

Catégories de formation	Versements 2009			Versements 2010		
	Nbre de bourses	Total alloué	Moyenne	Nbre de bourses	Total alloué	Moyenne
Ecoles maturité gymnasiale	1'298	4'329'990.00	3'336	1'070	6'965'040.00	6'509
Culture générale	158	451'870.00	2'860	388	2'147'130.00	5'534
Ecoles prof. à plein temps	517	3'005'735.00	5'814	491	3'944'400.00	8'033
Apprentis et. form. pratique	1'870	8'483'290.00	4'537	1'898	13'744'881.00	7'242
Form. prof. supérieure	247	2'201'430.00	8'913	248	2'566'025.00	10'347
HES	728	6'844'370.00	9'402	794	10'176'910.00	12'817
Uni / EPF	1'183	8'464'800.00	7'155	1'142	11'285'790.00	9'882
Autres				3	31'530.00	10'510
Totaux	5'998	33'781'485.00	5'632	6'034	50'861'706.00	8'429

11.3 Département de l'intérieur

Commissaires : Mme Fabienne Freymond Cantone, rapportrice
Mme Jaqueline Bottlang-Pittet

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré les chefs de tous les services du Département, rencontres échelonnées sur trois demi-journées consacrées à l'examen des comptes 2010. Elles remercient les chefs de service et les collaborateurs de l'Etat qui les ont diligemment renseignées et leur ont fourni tous les documents nécessaires à leur mandat, ainsi que M. Roger Schibenegg, responsable de l'unité financière du Département, qui les a accompagnées tout au long de leurs entretiens.

Au terme de leurs travaux, les commissaires ont également eu l'occasion de rencontrer M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba pour un bilan final ; elles lui expriment ici leur remerciement.

2. Récapitulation des comptes 2010

a) Comparaison avec le budget 2010

	Charges	Revenus
Budget 2010	334'214'500.00	125'628'400.00
Crédits supplémentaires	3'822'000.00	384'600.00
Budget total 2010	338'036'500.00	126'013'000.00
Comptes 2010	323'218'571.79	131'865'229.01
Différence en CHF	- 14'817'928.21	5'852'229.01
Différence en %	- 4.58	4.44

b) Comparaison avec les comptes 2009

	Charges	Revenus
Comptes 2009	365'465'118.61	145'133'181.91
Comptes 2010	323'218'571.79	131'865'229.01
Différence en CHF	- 42'246'546.82	- 13'267'952.90
Différence en %	- 13.07	- 10.06

3. Remarques générales

3.1. Les **charges du DINT** dans les comptes 2010 présentent une nette baisse en regard du budget ; les comptes 2009 montrent aussi des charges très supérieures par rapport aux comptes 2010. Cette évolution se retrouve principalement :

UB 303 : Le SJL présente une augmentation de charges de plus de CHF 2.3 mios en comparaison du budget. Cette augmentation se retrouve en partie dans les frais de contentieux et de poursuite du service, qui confirme sa volonté de poursuivre dans les procédures de recouvrement. Toujours dans cette unité budgétaire, les frais pour les avocats d'office et les indemnités aux témoins témoignent d'une grosse augmentation du volume des frais liés à l'assistance judiciaire (+ de CHF 3 mios) ; comme noté lors du rapport de la sous-commission au budget 2011, les rubriques liées à l'assistance judiciaire sont systématiquement dépassées depuis plusieurs années et un crédit supplémentaire, toujours plus élevé, et non compensé, demandé à la fin de l'année. **Cet état de fait, du point de vue de la sincérité du budget ne doit plus perdurer.** Par ailleurs, et plus marginalement, les traitements de dossiers en application de la LAVI font apparaître une augmentation du montant des indemnités versées aux victimes (+ CHF 100'000 francs).

UB 306 : Le SPOP présente une baisse de ses charges de quelque CHF 6.1 mios, et cela est essentiellement lié à la diminution de l'effectif pris en charge par l'EVAM ; ces charges, au global, sont totalement compensées par la Confédération. A relever la stabilité des ETP de ce service malgré une forte pression due à l'augmentation de la population cantonale. Les loyers sont à la baisse par rapport au budget

qui a été estimé alors que l'on n'avait pas toutes les décisions concernant le nombre de centres de biométrie dans ce canton (- CHF 300'000).

UB 308 : Le SPEN voit ses charges inférieures d'environ CHF 6.2 mios par rapport au budget 2009. Si on peut constater une stabilité dans les frais liés au traitement du personnel, les diminutions proviennent :

- d'une diminution de CHF 2.6 mios dans les frais de détention, due essentiellement aux efforts de l'Office de l'Exécution des Peines de privilégier les placements des détenus vaudois dans les établissements vaudois plutôt que hors canton (CHF 600 par jour par détenu);
- ainsi qu'une diminution de CHF 1.2 mio de la facture des frais médicaux et hospitalisation, de plus en plus de détenus étant affiliés à une caisse maladie et le nombre de personnes placées en institution spécialisée étant en baisse par rapport à ce qui avait été budgété;
- pour le reste, au vu du non dépensé dans toute une série de comptes du SPEN, on peut y voir soit une budgétisation 2010 très confortable (postes liés aux énergies, l'achat de machines ou matériel divers) soit un effort fait pour contrôler les charges, par exemple visible dans le regroupement des achats pour les denrées alimentaires.

UB 309 : Le SeCRI contient dans ses comptes CHF 13.8 mios de participation de l'Etat aux charges communales de prévoyance sociale suite à l'accord canton-communes post-RPT, montant qui a diminué de CHF 24.2 mios par rapport à 2009. Les subventions aux diverses Eglises représentent une part importante des comptes du service, tout en relevant que ces subventions demeurent stables. De manière plus anecdotique, le salaire de l'organiste de la Cathédrale, en dépassement de budget au SeCRI depuis plusieurs années (rubrique 309.3011), sans qu'aucun Service ne se sente alors concerné au vu de la « transversalité » de la Cathédrale, a été introduit dans les comptes du SeCRI.

UB 310 : Les comptes du Ministère public reflètent la situation avant la réforme CODEX, avec un montant de charges de CHF 2.4 mios. Les comptes de ce nouveau service prendront de l'ampleur en 2011, et surtout en 2012, quand seront pleinement opérationnels les quelques 163 ETP de cette nouvelle institution.

3.2. Les **revenus du DINT** sont en augmentation de quelque CHF 6.2 mios en regard du budget. Les explications principales en sont les suivantes :

UB 306 : Le SPOP enregistre une augmentation de ses revenus de CHF 1.4 mio notamment due à une restitution de l'EVAM de quelque CHF 1,8 mio correspondant au bénéfice réalisé sur les comptes 2009 ; une augmentation de CHF 2,5 mios liée à une forte augmentation des demandes de naturalisation et de renouvellements de passeports. Ces hausses par rapport au budget sont compensées à raison de CHF 2.8 mios de non-facturés aux communes de participation dans le domaine de la migration, au vu de la diminution des charges relevant de l'asile, dont une partie leur est facturée.

UB 308 : Le SPEN enregistre une augmentation de ses revenus de CHF 2.5 mios par rapport au budget. C'est le montant des amendes qui explique partiellement cet écart avec un plus de CHF 1.2 mio (jours-amendes et conversions d'amendes); ainsi que des recettes supplémentaires hospitalières et d'établissements pour CHF 1.1 mio, au vu de placements opérés par d'autres cantons dans le nôtre.

UB 309 : Le SeCRI a bénéficié de plus d'amendes judiciaires et préfectorales que prévu au budget (+ CHF 1.9 mio).

4. Thèmes d'étude

Les membres de la sous-commission ont examiné pour chaque service ou office le compte 31852 – mandats pour en connaître le contenu et son éventuelle compressibilité. Sous chaque service sont résumées nos observations.

S'agissant de la formation, voici le nombre d'apprentis par service :

SG-DINT	SJL	OASF	OTG	SPOP	SPEN	SeCRI	MP
5	1	2	1	8	7	15	0

La remarque faite lors de l'examen des comptes 2008 concernant les amendes de la Gendarmerie qui se trouvaient en recettes au SPEN, mélangées à des recettes de séquestres et aux amendes des Préfectures a été entendue. En effet, le SAGEFI a corrigé cette ancienne pratique en modifiant la procédure comptable y relative et ce dès 2010.

5. Remarques de détail

302 *Secrétariat général du DINT*

31852 Ligne de CHF 200'000 dépensés à raison de CHF 177'000 pour des mandats liés à des audits et mandats découlant d'un état de crise au SPEN, et pour CHF 10'000 aux activités des Archives cantonales ; ce dernier montant se répète année après année ; les autres relèvent de la conjoncture.

303 *Service juridique et législatif*

3016 Poursuite de l'intensité du travail de recouvrement (stock ouvert d'environ 2000 dossiers) ; la dotation en personnel actuelle (avec 2 auxiliaires, qui font en fait un travail qui va dans la durée) permet juste de suivre le courant ; le stock de dossiers ouverts devrait baisser lorsque le processus de recouvrement des frais pénaux sera totalement informatisé en 2012.

3184 Poursuite du travail en vue de l'encaissement des notes de frais pénaux (NFP), toujours dans cette phase de rattrapage du retard accumulé depuis 2002.

31852 Ce montant de CHF 249'000 a été entièrement dépensé pour des frais d'avocats lié à des grosses causes civiles où l'Etat est partie prenante. Le budget (CHF 400'000 en 2010) reflète une estimation globale ; le montant de ces mandats est hautement conjoncturel.

31855 Différence liée à l'augmentation du nombre des dossiers de l'assistance judiciaire.

3186 Différence liée à l'augmentation du nombre des dossiers de l'assistance judiciaire.

3801 Il s'agit de montants encaissés relatifs aux créances compensatrices qui sont versés au fonds pour la lutte contre les toxicomanies.

43621 Ce compte regroupe deux types d'encaissement : les dépens en faveur de l'Etat et les remboursements de frais judiciaires dans les affaires traitées par le secteur juridique du SJL, ainsi que les remboursements de frais de poursuite pour les NFP. La proportion est environ d'un tiers pour la première cause et de deux tiers pour la seconde. Les frais restitués viennent ainsi en déduction de ceux déboursés par la rubrique 3184.

4371 Recettes aléatoires, puisqu'il s'agit de montants de créances compensatrices facturés, mais non encore encaissés ; la réalité des encaissements, avec un décalage évident, apparaît à la rubrique 3801.

304 *Office de l'Autorité de surveillance des fondations*

Par cet office, le Canton de Vaud répond aux exigences fédérales en matière de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle. Rappelons que la Canton a le contrôle de l'ensemble des fondations (culturelles, sportives, caisses de pension, à l'exception des grandes fondations telles Nestlé ou CFF par exemple qui sont contrôlées par la Confédération). Le Canton ne peut intervenir en ce qui concerne les décisions, mais est néanmoins garant du bon fonctionnement. Les comptes de charges et de recettes tendent à un équilibre plus que réalisé pour l'exercice 2010 avec un excédent de recettes de CHF 67'000 pour un total de charges de CHF 1'855'679.

A noter qu'une réforme est en cours visant une modification du cadre légal fédéral allant vers davantage d'indépendance administrative de cet office en regard de l'Administration cantonale. Dans cette perspective, il y aura création d'une entité de droit public supra-cantonale, avec les cantons de Neuchâtel, Fribourg, Valais et le Jura, qui devra équilibrer ses comptes. Ceci équivaldra à une disparition des comptes de l'Etat de l'UB 304 dès le budget 2012.

Pour le compte 31852 concernant les mandats, l'ASF a eu pour CHF 12'000 de dépenses liées à des mandats très spécifiques concernant des fondations en difficulté en 2010. Les mandats sont donc aléatoires d'une année à l'autre pour cette unité budgétaire.

305 Office du tuteur général

Le fonctionnement de cet office est en relation directe avec l'évolution de notre société, à savoir, d'une part, des personnes qui vivent de plus en plus âgées, ne sont plus en mesure de gérer leurs affaires, et qui ont donc recours à des tutelles ou des curatelles, et, d'autre part, des jeunes dans une plus grande précarité qui recourent à une protection, sans parler des divers problèmes d'addiction qui nécessitent un suivi toujours accru des personnes touchées. La complexification des dossiers à suivre a pour conséquence un recours accru au Tuteur général au détriment d'un suivi privé. De plus, l'évolution du droit fait que progressivement, et avec un plein effet dès 2013, il y a transfert de dossiers des privés vers l'OTG (déjà 47 en 2010).

Conséquence directe de cette remarque préalable, il faut une dotation en personnel suffisante pour répondre à ces développements. Pour 2010, cela a été surtout visible dans le compte 3016 - Auxiliaires, qui a permis de faire tenir à l'office une moyenne adéquate en statistique de nombre de dossiers par ETP (55 en moyenne). Si le compte 3011 est inférieur au budget, c'est dû à la difficulté de recruter et à des vacances de postes qui en ont découlé. L'EMPL sur la thématique des tutelles va permettre de solidifier cet office et de l'organiser de manière pérenne pour qu'il puisse absorber dans les meilleures conditions possibles l'arrivée de nombreux nouveaux dossiers.

A noter que le compte 31852 (CHF 47'000) a été presque entièrement utilisé pour une étude de la refonte de l'organisation de l'OTG ; il y a un socle d'environ CHF 10'000 par année nécessaire dans ce compte pour pouvoir opérer des traductions (mineurs non accompagnés, sourds-muets,...).

Les loyers sont inférieurs au budget, car l'OTG n'a pas encore trouvé les locaux nécessaires soit pour donner des conditions de travail adéquates à ses employés actuels soit pour accueillir de nouveaux ETP.

306 Service de la population

Le détail de l'évolution des comptes du SPOP est inclus de manière très complète et remarquable dans les commentaires de la brochure des comptes.

Ce service a fait face à des problèmes structurels liés à l'augmentation de la population sans avoir pu augmenter ses effectifs.

L'année 2010 relève une diminution sensible de l'effectif géré par l'EVAM et d'une moindre consommation de soins de la santé (taux d'autonomie plus grand que prévu des personnes prises en charge dans ce domaine).

3016 Sur cette ligne de dépenses de CHF 1.3 mio, on compte 6 à 7 auxiliaires qui effectuent de manière pérenne des tâches liées au travail de renouvellement de passeports, de permis d'établissement et autres documents liés aux personnes établies dans notre Canton. Alors que le Canton voit une hausse et de sa population en général et de sa population étrangère en particulier, le travail du SPOP ne peut que suivre cette variation démographique. Vu que le statut d'auxiliaire est à la fin des comptes plus cher pour l'Etat que celui d'un employé « fidélisé », il s'agit d'enfin internaliser ces postes de faux auxiliaires, présents dans les comptes depuis plusieurs années, et nécessaires pour suivre une demande incompressible.

31852 Sur CHF 242'000, près de CHF 100'000 ont été dépensés en lien avec la numérisation des registres de l'Etat Civil et CHF 50'000 pour établir un schéma directeur pour le programme informatique « GED » lié à la population. Pour le solde, il s'agit de mandats liés à des mesures d'intégration ou à des cours de français (Bureau de l'Intégration) remboursés par la Confédération en partie, ou à des frais d'interprètes.

4364 La nouvelle convention de subventionnement entre l'EVAM et l'Etat précise qu'il y a adaptation de la subvention par rapport à une modification de l'effectif global des personnes prises en charge et par rapport à une augmentation du nombre d'arrivées. Le bilan annuel de ces chiffres se fait postnumerando, avec ajustement via un fonds d'égalisation des résultats, voire, si le surplus est trop important, par un remboursement à l'Etat, ce qui a été le cas en 2010.

308 Service pénitentiaire

De manière générale, il est à noter que le SPEN est en pleine restructuration, avec une volonté du Conseil d'Etat de renforcer le personnel au niveau de l'Etat major, du socio-éducatif et des formateurs. Cet effort se voit pour l'heure principalement dans le compte des Auxiliaires - 3016.

3014 Selon DECFO, les indemnités pour inconvénients de service des surveillants devraient être intégrées dans les salaires. Il n'a pas été tenu compte de cette information lors de l'établissement du budget 2010, de ce fait largement surdoté.

3091 Les frais liés à la formation relèvent du SPEV sauf pour ceux s'agissant des collaborateurs du SPEN.

- 31852 Les CHF 264'000 de dépenses sont liés à l'augmentation des frais d'avocats pour la défense des collaborateurs du SPEN notamment dans le cadre de l'affaire Vogt + des mandats octroyés pour répondre aux recommandations faites par le CCF ; CHF 174'000 avaient été budgétés.
- 31857 Diminution liée à la bascule des prestations complémentaires dans la facture sociale ; les données n'étaient pas connues lors de l'établissement du budget 2010.
- 31858 Rubrique concernant les détenus placés dans des établissements hors canton
- 3651 Contribution à la Fondation Vaudoise de Probation.
- 4321 Ces recettes reflètent les rentrées venant de détenus «étrangers» au canton ; elles sont difficilement prévisibles.
- 4524 Remboursement par les communes de 50 % via la facture sociale touchant aux frais médicaux des personnes incarcérées sans statut juridique.

309 Service des communes et des relations institutionnelles

Au global, le SeCRI a surtout vu une adaptation à la hausse de son personnel, soit des passages de temps partiels contenus dans d'autres services et/ou suite à l'adaptation de l'organisation des préfectures et du secteur des droits politiques (+ 1.6 ETP au global).

- 3101 Le montant de cette rubrique est lié à l'organisation des scrutins, peu prévisibles au vu de l'existence d'élections complémentaires.
- 3181 Ce compte contient tous les frais de port liés au secteur des droits politiques et est directement lié à l'organisation des scrutins.
- 31852 Sur un total de CHF 244'000, CHF 149'000 sont liés à des études liées aux Eglises (CHF 90'000 francs d'étude sur les Musulmans) ou pour des colloques, conférences, etc. Un mandataire pour la surveillance des finances communales (liée à la péréquation) pèse pour CHF 68'400 et enfin CHF 20'000 ont été dépensés pour des études phoniques et d'organisation intérieure de la Cathédrale. Le montant du budget a été au global respecté ; il contient donc plusieurs montants relatifs à l'actualité du Service, non pérennes.

310 Ministère public

Cette unité est sans changement par rapport à l'année dernière.

- 31852 CHF 50'000 au budget pas utilisés au vu du retard dans le calendrier de la mise en place du MP (avis de consultants pour nouvelle structure du MP remis à plus tard).

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2010	7'215'000.00	1'370'000.00	5'845'000.00
Comptes 2010	6'552'623.82	1'238'320.00	5'314'303.82

Les investissements 2009 du DINT sont ventilés comme suit :

UB	Service	Budget	Comptes
303	SJL	0.00	25'477.77
306	SPOP	1'350'000.00	1'050'039.18
308	SPEN	4'495'000.00	4'238'786.87
Total		5'845'000.00	5'314'303.82

Les comptes sont relativement proches du budget, même s'il y a quelques écarts, notamment au SPOP où des dépenses non budgétées ont été enregistrées concernant la fin du projet Infostar, alors que la mise en oeuvre du Schéma directeur était retardée.

11.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Tinetta Maystre, rapportrice
M. Rémy Jaquier

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 5 demi-journées à l'examen des comptes 2010 dont une à ceux du CHUV. Durant ses travaux, elle a rencontré Mme et MM. les chefs de service et leurs collaborateurs, qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

2. Récapitulation des comptes 2010

a) Comparaison avec le budget 2010

	Charges	Revenus
Budget 2010	2'450'200'900.00	916'846'200.00
Crédits supplémentaires	17'643'100.00	10'650'100.00
Budget total 2010	2'467'844'000.00	927'496'300.00
Comptes 2010	2'485'850'298.32	922'486'173.18
Différence en CHF	18'006'298.32	-5'010'126.82
Différence en %	+0.73	-0.54

b) Comparaison avec les comptes 2009

	Charges	Revenus
Comptes 2009	2'433'248'957.36	880'938'478.38
Comptes 2010	2'485'850'298.32	922'486'173.18
Différence en CHF	52'601'340.96	41'547'694.80
Différence en %	+2,16	+4,72

3. Remarques générales

Comparaison avec le budget 2010

Les charges brutes 2010 augmentent de CHF 18,0 mios (+0,73 %) par rapport au budget, inclus les crédits supplémentaires de CHF 17,6 mios accordés en cours d'année. Sans les crédits supplémentaires, cet écart défavorable s'élève donc à CHF 35,6 mios, dont les principales explications sont les suivantes :

SASH (+ CHF 9,5 mios) : augmentation des prestations complémentaires AVS/AI, liée à la démographie et à l'indexation des rentes ; augmentation des subsides à l'assurance maladie liée à la croissance des primes.

SPAS (- CHF 11,1 mios) : diminution suite à la reprise de l'OFAS des subventions aux institutions ; baisse du nombre moyen de dossiers du Bureau de recouvrement et d'avance sur pensions alimentaires (BRAPA) ; diminution des frais de placement des personnes atteintes de handicap ; augmentation des subventions aux institutions et ateliers pour personnes atteintes de handicap.

SSP (+ CHF 37,3 mios) : rattrapage DECFO 2010 au CHUV ; augmentation des tarifs d'hospitalisation; remboursements anticipés des emprunts contractés par les EMS (+CHF 46 mios) ; diminution service de la dette EMS.

Les revenus bruts sont inférieurs de CHF 5 mios (-0,54 %) au budget y compris les crédits supplémentaires.

En 2010, les charges nettes du DSAS augmentent ainsi de CHF 23 mios par rapport à celles budgétisées (y compris les crédits complémentaires).

Comparaison avec les comptes 2009

Les charges brutes 2010 présentent un écart défavorable de CHF 52,6 mios (+2,16%), s'expliquant principalement comme suit :

SASH (+ CHF 60,9 mios) : augmentation des subsides à l'assurance maladie, des PC AVS/AI; augmentation des aides individuelles liées aux reports de soins et à domicile ; augmentation des subventions à l'AVASAD ; augmentation des allocations familiales pour non actifs.

SPAS (+ CHF 31 mios) : augmentation des dossiers RI ; 5^{ème} volée FORJAD ; reprise des subventions ex OFAS (RPT) ; augmentation des subventions aux organismes spécialisés.

SSP (+CHF 40,9 mios) : écart défavorable sur les tarifs d'hospitalisation ; indexation des salaires et croissance de l'activité en milieu hospitalier ; tâches spéciales de formation et de recherche ; engagement des travaux de mise aux normes ECA dans les EMS ; remboursements anticipés des emprunts contractés par les EMS (écriture de bouclage de + CHF 46,3 mios à la clôture des comptes 2010. En comparaison celle de 2009 était de CHF 92 mios).

Les revenus bruts présentent un écart favorable de + CHF 41,6 mios (+4,72%), dont le principal montant provient de la participation des communes sur l'évolution des charges de la facture sociale (+CHF 40,6 mios).

Les charges nettes du DSAS augmentent de CHF 11,1 mios en 2010, par rapport aux comptes 2009.

Facture sociale 2010

Concernant les flux financiers liés à la facture sociale et comme le montre le décompte final ci-après, les comptes 2010 sont inférieurs de CHF 14,4 mios par rapport au budget, montant que l'Etat va donc rembourser aux communes lors du décompte final qui sera établi dans le courant de l'été 2011.

Facture sociale 2010 – Acomptes (calculés sur le budget 2010) et décompte final

Version résumée	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart en CHF	Ecart en %
1. Prestations compl. à domicile et hébergement	185'697'000	185'380'333	-316'667	-0,2
2. Assurance maladie	105'293'700	109'651'728	4'358'028	+4,1
3. Aides, subventions et autres régimes sociaux	314'493'300	297'111'723	- 17'381'577	- 5,5
4. Protection de la jeunesse	0	0		
5. COFOP - Transition formation	0	0		
6. Enseignement spécialisé	107'574'800	106'504'064	- 1'070'736	- 1,0
TOTAUX	713'058'800	698'647'848	- 14'410'952	- 2,0

Facture sociale 2010 comparée à celle de 2009

Suite à la décision du Grand Conseil de juin 2009 de sortir les régimes 4 et 5 de la facture sociale, l'année 2010 est un exercice transitoire et la comparaison n'est pas objective.

Version résumée	Comptes 2009	Comptes 2010	Ecart en CHF	Ecart en %
1. Prestations compl. à domicile et hébergement	170'915'012	185'380'333	14'465'321	+8.5
2. Assurance maladie	101'247'648	109'651'728	8'404'080	+8.3
3. Aides, subventions et autres régimes sociaux	275'018'539	297'111'723	22'093'184	+8.0
4. Protection de la jeunesse *	37'746'664	0	-37'746'664	-100
5. COFOP - Transition formation *	3'404'643	0	-3'404'643	-100
6. Enseignement spécialisé *	74'673'257	106'504'064	31'830'807	+42.6
TOTAUX	663'005'763	698'647'848	35'642'085	+5.4

Commentaires sur les rubriques 4, 5 et 6 * :

En 2010, la mise en œuvre de l'EMPD 154 (révision de la LOF) liée à la pérennisation de FORJAD a impliqué une modification du périmètre de la facture sociale par rapport à 2009. Ceci s'est notamment matérialisé par l'introduction des charges liées aux bourses d'étude ainsi que la suppression des régimes en lien avec le COFOP et le SPJ. Ainsi, la facture sociale 2010 s'élève à CHF 698.6 mios soit une évolution de CHF 35.6 mios par rapport à l'année 2009 (+5.4%). A périmètre constant, la facture sociale 2010 se serait élevée à CHF 722.3 mios, soit un montant complémentaire de CHF 23.7 mios par rapport à la situation présentée dans le tableau récapitulatif.

Pour être complet, il est essentiel de souligner que la mise en œuvre de FORJAD a été neutre pour l'Etat et les communes prises dans leur ensemble compte tenu du fait que le différentiel issu de la modification de périmètre a intégralement été porté en réduction du montant inscrit au budget du SECRI au titre de la convention passée avec les communes suite à la mise en œuvre de la RPT.

Cette modification de périmètre ne doit pas être confondue avec celle intervenue au budget 2011 suite à la mise en œuvre du nouveau système péréquatif, impliquant la suppression d'une partie de charges liées au régime d'assurance maladie pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI, du régime de l'asile ainsi que l'enseignement spécialisé, le tout compensé par la bascule de 6 points d'impôts cantonaux.

4. Remarques de détail

41 Secrétariat général

Le Secrétariat général présente des comptes légèrement déficitaires. Quelques éclairages en sus des explications inscrites dans la brochure.

3091 Frais pour la formation professionnelle de tous les services du Département (sauf le CHUV). Certaines formations sont imposées pour la bonne marche du service, d'autres sont l'objet d'un libre choix du collaborateur souhaitant avancer dans son parcours professionnel. Les formations de longue durée prises sur le temps de travail font l'objet de conventions avec le SPEV.

31852 Le principal mandat, financièrement parlant, attribué en 2010, comme en 2009 d'ailleurs, couvre la contribution cantonale à la statistique suisse de l'aide sociale (CHF 62'000), dont le mandataire est l'OFS. Il relève d'une obligation de la Confédération pour réaliser une statistique de l'aide sociale sur le plan suisse. Dans le cadre de la question de la prévention sociale, CHF 30'000 ont été attribués à un mandat visant à établir un inventaire des mesures pour prévenir la reproduction des désavantages et combler les lacunes identifiées. La mise en œuvre du revenu déterminant unifié (RDU) a nécessité une assistance.

Ce poste comprend encore les frais de remplacement pour cause de congé de maternité pour environ CHF 54'000.

4212 Intérêts de retard des communes liés aux paiements de la facture sociale. Malgré le montant légèrement en hausse, il ne s'agit pas d'un mouvement d'humeur de communes, mais bien de retards ou reports nécessitant un suivi comptable, garantissant une égalité de traitement.

42 Service des assurances sociales et de l'hébergement

La comparaison de budget à comptes montre une augmentation d'environ CHF 9.5 mios sur un total de plus de CHF 960 mios. Ces changements sont liés à une augmentation des subsides assurance maladie en lien avec la hausse des assurances maladie. L'incitation à changer de caisse aura un effet financier en 2011.

421 Administration du SASH

31851 Régime de contrôle mis en place en octobre 2009. Il devrait trouver son rythme de croisière en 2011.

31852 Cette rubrique regroupe le financement des mandats d'études. Un effort particulier (avec crédit supplémentaire compensé) a été entrepris en 2010 pour un plan d'action et de communication face aux problèmes soulevés par la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées et le soutien aux proches aidant. Par ailleurs, un cycle de conférences et tables rondes pour les 25 ans du SASH ont été organisés ; ainsi que l'extension du programme informatique de traitement des devis dentaires pour le médecin dentiste conseil. Certains projets d'études ont obtenu des reports de crédits en 2011 pour un total de 245'000 (passifs transitoires), notamment la poursuite du soutien aux proches aidant, ou l'audit d'une agence d'assurances sociales. Suite à une évaluation des besoins d'aide à l'intégration sociale d'un collectif de personnes handicapées à domicile, l'association propose de créer et tester la mise en place d'un groupe d'accompagnants bénévoles, dûment formés et encadrés, pour permettre aux personnes handicapées d'accéder aux activités culturelles et de loisirs.

422 Politique sociale

4221 Assurance maladie et accidents

3665 La différence de comptes à budget montre une différence d'environ + CHF 10 mios, liée au contentieux assurance maladie sur la base de la loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance maladie. Le budget avait été basé sur les chiffres 2008 qui avaient vu le volume de ce contentieux baisser. En réalité en 2009 et 2010, le nombre de subsides aux assurances maladie (pour éviter aux bénéficiaires d'être suspendus du droit au remboursement des prestations) a à nouveau augmenté. Le montant des acomptes est entre-temps épuisé.

4222 Prestations complémentaires AVS / AI

3665 Hausse des demandes de subsides pour les prestations complémentaires AVS et AI de CHF 6.8 mio, liées à l'accroissement de la population âgée et à un alourdissement des cas en parallèle (précarité des personnes aidées). Ces prestations font l'objet de remboursement de la part de la Confédération à hauteur de 5/8èmes et de la facture sociale.

43 Service de prévoyance et d'aide sociales

Les comptes 2010 sont légèrement inférieurs au budget voté en décembre 2009. Le total des dépenses nettes présente une sous-consommation de CHF 8.7 mios, soit 3.33%. Le budget du SPAS comportait un risque prévisionnel de CHF 10 mios pour le RI, pour lequel la projection est difficile vu le peu de prise qu'a le Département sur les facteurs conduisant à la prestation et la crise économique qui prévalait. Le contexte était meilleur et seul un dépassement de CHF 2 mios (sur un budget de CHF 246.5 mios) a été finalement enregistré et absorbé dans les comptes sans dépassement budgétaire global de la rubrique 3665. Le contexte, meilleur, y a contribué, mais on peut également citer une réorganisation des CSR qui a eu lieu pendant cette année pour revoir la répartition des tâches entre administratifs et assistants sociaux, dans le but d'améliorer l'insertion.

La démarche Forjad suit son cours et accueille actuellement plus de 500 (!) jeunes dans les volées actives ; soit un chiffre en augmentation, grâce au travail fin des réseaux de placement et la contribution de l'AI. A noter que la mission confiée aux Organismes prestataires qui suivent ces jeunes est de les conduire jusqu'au placement sur le premier marché du travail.

31852 Plusieurs mandats ont pu être menés pour un total de CHF 596'000. Ces mandats sont en lien avec de nouvelles procédures légales dans l'objectif de leur bonne mise en œuvre et de leur évaluation. A citer :

En lien avec la LASV :

- Une évaluation des principes directeurs de l'action sociale vaudoise (CHF 150'000)
- Mandat MAMAC : gestion des cas problématiques en vue d'une réinsertion (CHF 65'000)
- Mandat d'évaluation de la LASV tel que prévu dans la loi (reporté)
- Divers mandats en lien avec l'évaluation des mesures d'insertion (CHF 50'000)

En lien avec la LAIH/RPT:

- Mandat DCIS (Dispositif cantonal d'indication et de suivi pour personnes en situation de handicap) pilote: évaluation des mouvements entre domicile et institutions pour les personnes en situation de handicap. UMSV-CHUV (CHF 40'000)
- Divers mandats en lien avec la RPT et le plan stratégique: (CCT, formation au sein des ESE (Etablissements socio-éducatifs) (CHF 120'000)
- Comptabilité analytique, analyse des outils d'évaluation de la lourdeur des handicaps, évaluation des immeubles, problème de l'amiante, etc...) (CHF 170'000)

D'autres mandats ont été reportés.

3301 Concerne les débiteurs du Bureau de recouvrement et d'avance sur pensions alimentaires (BRAPA - 3428 cas). Cas lourds nécessitant un suivi juridique. Il s'agit de l'écriture comptable de l'amortissement des débiteurs du BRAPA après une série d'opérations. Dans ce dossier, le canton joue le rôle de banque et de fiduciaire pour une partie des recouvrements de pensions alimentaires.

3655 Rubrique globalement équilibrée avec quelques écarts internes concernant le handicap mental et les ateliers d'occupation. Les effets budgétaires du transfert RPT en 2008 n'étaient pas encore maîtrisés lors de l'établissement du budget. Le transfert au canton des subventions des communes de l'ordre de CHF 356'000 prévu dans le cadre de la LOF a été décalé d'un an. Ceci résulte d'un consensus trouvé au sein du Conseil de politique sociale.

48 Service de la santé publique

Les comptes de l'année 2010 appellent les commentaires généraux suivants :

- Les comptes présentent des charges nettes de CHF 950,1 mios, soit une augmentation de CHF 33 mios (3,6 %) par rapport au budget complété par les crédits supplémentaires. Les crédits supplémentaires (CHF 2,3 mios) concernent principalement des frais de personnel intérimaire (dispositif sécuritaire sanitaire lors du sommet de la francophonie), des frais de consultations, mandats et expertises et des aides et subventions pour l'hygiène et la santé publique.
- Les principaux écarts comptes/budget des charges 2010 du SSP (sans les subventions) concernent notamment: une importante rotation de son personnel ainsi que des difficultés à recruter les personnes avec le profil recherché (-CHF 0,9 mio) ; la baisse du prix des vaccins contre le cancer de l'utérus (- CHF 0,5 mio); une adaptation du correctif d'actif sur le compte de clearing de la centrale d'encaissement des Etablissements sanitaires vaudois (CEESV) (+ CHF 0,35 mio) ;
- Du côté des revenus, on peut mentionner le remboursement de la subvention à l'investissement pour patients privés (+ CHF 1 mio) et le non versement de la contribution ponctuelle du CHUV (CHF - 2 mios). Le principal écart concerne une écriture de bouclage liée au remboursement d'emprunts contractés par les EMS, afin d'optimiser la trésorerie de l'Etat (+CHF 46 mios), avec pour corollaire une diminution du service de la dette des investissements dans les EMS, suite à une opération similaire en 2009 (CHF -7,4 mios). A noter encore que, après cet amortissement extraordinaire de 46 mios, le solde des emprunts garantis par l'Etat pour le financement des EMS s'élève à CHF 62 mios au 31.12.2010.
- Le bouclage des conventions d'hospitalisation 2009 présente une rétrocession à l'Etat de CHF 3 mios, à la rubrique 4364, soit CHF 1 mio de plus que budgétisé.
- Le poste principal des dépenses du SSP concerne les subventions accordées pour l'hospitalisation d'intérêt public (CHF 757 mios), le secteur médico-social (CHF 162 mios), la chaîne des urgences (CHF 19 mios) et la promotion de la santé et de la prévention des maladies (CHF 17 mios) et divers (CHF 1 mio), pour un total de CHF 957 mios (voir le tableau des subventions accordées par le SSP ci-dessous).

- Vu le recours à plusieurs fonds du bilan dans les comptes du SSP, il est utile de rappeler une nouvelle fois que, conformément à la directive no 18 du SAGEFI entrée en vigueur le 01.01.08, toutes les dépenses et recettes relatives aux fonds du bilan sont comptabilisées en premier lieu dans les fonds concernés. Ensuite, lors du bouclage des comptes, ces mouvements doivent également apparaître dans les comptes de fonctionnement de l'Etat par le biais des rubriques 3801 (attribution aux fonds) et 4801 (prélèvement sur fonds). Depuis 2008, il y a donc une "double comptabilisation" des mouvements en relation avec les fonds du bilan. Par exemple, le fonds de prévention et de lutte contre les addictions a été alimenté en 2010 à hauteur de CHF 0,68 mio par les revenus liés aux saisies opérées dans le trafic de drogues (compte 481.3801).

Tableau : Subventions accordées par le Service de la Santé publique

	Récapitulatif	Comptes 2009	Budget 2010	Comptes 2010	Comptes 2010 - Budget 2010	Crédits supplémentaires
481	DIVERS	1'056'355	971'000	1'112'693.75	141'694	0
482	HOSPITALISATION D'INTERET PUBLIC	726'865'964	754'015'200	757'143'018.40	3'127'818	2'035'000
483	SECTEUR MEDICO-SOCIAL	230'997'843	128'002'500	162'229'873.63	34'227'374	-720'000
484	CHAINE DES URGENCES	18'322'649	20'354'000	19'440'519.85	-913'480	0
485	PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION DES MALADIES	17'278'922	16'786'100	17'468'369.18	682'269	0
	TOTAL	994'521'733	920'128'800	957'394'474.81	37'265'675	1'315'000

481 Administration générale du SSP

- 3093 Les rapports médicaux concernant le personnel de l'administration cantonale sont requis après un mois d'absence. Les prix de ces examens varient de CHF 80 par cas pour les maladies courantes, à CHF 650 pour des problématiques d'ergonomie au travail et jusqu'à CHF 2'000 par cas pour des expertises psychiatriques.
- 3132 La réduction de CHF 0,2 mio par rapport au budget résulte de la variation annuelle des campagnes de vaccinations scolaires.
- 31852 Crédits supplémentaires compensés en lien avec le sommet de la francophonie à Montreux (chaîne sanitaire), pour des expertises amiante dans les EMS, ainsi que pour des mandats « référence métiers » suite à des départs de cadres et collaborateurs en charge de dossiers conséquents (division EMS et hôpitaux) pour assurer le suivi de dossiers et de leurs développements.
- 3301 Le correctif d'actifs est ajusté chaque année, à hauteur de 5 % du solde débiteur de la CEESV en début d'année, en raison d'un principe de prudence.
- 3654 2.2. Cette subvention de CHF 0,15 mio a été finalement financée dans le cadre de l'EMPD du crédit d'étude de ce projet.

482 Hospitalisation d'intérêt public

- 3654 Pour rappel, les subventions accordées par l'Etat pour l'hospitalisation d'intérêt public ont pour objectif de couvrir la différence entre les coûts effectifs de prise en charge des malades et la participation forfaitaire des assureurs-maladie regroupés au sein de Santésuisse. Les relations financières entre les assureurs-maladie et les hôpitaux sont régies par trois conventions vaudoises d'hospitalisation 2009 (CVHo) (somatique aiguë, psychiatrique, réadaptation somatique). Les subventions octroyées par l'Etat sont régies par des contrats de prestations avec le CHUV et par des conventions avec les établissements membres de la FHV. Elles se répartissent en charges d'exploitation, d'investissement et autres (notamment les patients vaudois hospitalisés hors du canton).

483 *Secteur médico-social et réseaux de soins*

4364 Ce montant correspond à un remboursement par l'ECA pour des travaux de mise aux normes incendie.

484 *Chaîne des urgences*

3654 4. La subvention complémentaire concerne le remplacement d'un véhicule et le renouvellement de matériel de téléphonie.

Centre Hospitalier Universitaire Vaudois

Conformément à la loi sur les Hospices cantonaux, le CHUV est un service de l'administration cantonale, rattaché au DSAS. Il administre également les secteurs psychiatriques Nord et Ouest ainsi que l'EMS de Gimel. Les subventions cantonales pour les tâches d'hospitalisation d'intérêt public sont octroyées par le SSP.

Outre ses activités principales dans le domaine des soins (hospitalisation, tâches de santé publique et ambulatoires), le CHUV dispense aussi des prestations d'enseignement et de recherche, en étroite collaboration avec l'UNIL et sa Faculté de médecine. Les subventions cantonales liées à cette double mission sont versées par le SSP et le DFJC, ce dernier les attribuant à l'UNIL.

Un contrat de prestations est passé entre le DSAS et le CHUV, sous la supervision du SSP qui procède à son évaluation annuelle.

Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1995 de la loi sur les Hospices cantonaux, le CHUV tient sa propre comptabilité.

Les besoins de trésorerie du CHUV sont couverts par le Canton via un compte courant portant intérêts.

Suite à l'audition de la direction générale du CHUV, la sous-commission partage les préoccupations de cette dernière concernant l'engorgement chronique des lits A de soins aigus par une occupation « inadéquate » de malades en recherche de placement, ainsi que l'augmentation de la médecine de proximité. Pour rester compétitif, par rapport aux autres grands hôpitaux universitaires, le CHUV doit continuer à assumer prioritairement ses tâches d'enseignement et de recherche. Les investissements prévus faciliteront sa mission.

1. Comptes de pertes et profits 2010 (en mios de CHF)

Objet	Budget 2010	Comptes 2010	Comptes 2009
Revenus opérationnels	1'212.61	1227.32	1176.71
Revenus non opérationnels	0.03	1.79	9.22
Revenus d'investissement	69.13	70.52	71.41
TOTAL REVENUS	1281.77	1299.63	1257.34
Charges opérationnelles	1212.29	1229.91	1185.51
Charges non opérationnelles	0	1.67	3.07
Charges d'investissement	69.48	69.35	69.13
TOTAL CHARGES	1281.77	1300.93	1257.71
Résultat opérationnel	0.32	-2.59	-8.8
Résultat non opérationnel	0.03	0.12	6.15
Résultat d'investissements	-0.35	1.17	2.28
RESULTAT NET	0	-1.3	-0.37

Le déficit opérationnel de CHF 2,59 mios en 2010 (soit 0,2% du total des charges) s'explique principalement par les facteurs (positifs et négatifs) suivants :

- Malgré un taux d'occupation inadéquat des lits A en diminution, le niveau d'activité budgétisé n'a pas été atteint, entraînant une diminution des revenus de CHF 3,2 mios. Cette situation est due à une trop longue attente de placement en lits B (rééducation et réadaptation des patients) ou en lits C (placements longue durée). A fin 2010, 82 lits A étaient occupés de manière inadéquate, limitant les capacités du CHUV dans l'administration de soins somatiques aigus.
- Une augmentation maîtrisée de la masse salariale (CHF 1,1 mio)
- Un bon contrôle de la croissance de la consommation des biens et services médicaux
- Une bonne administration des frais de gestion, financiers et des provisions dégageant un effet favorable sur le résultat de CHF 1,7 mio.

Le résultat non opérationnel concerne les dons en faveur de la recherche et des corrections sur exercices antérieurs.

Le résultat d'investissement provient principalement d'excédents de revenus externes, liés à des loyers perçus, ainsi qu'à des locations de nouvelles surfaces décalées dans le temps par rapport aux prévisions budgétaires.

Les comptes 2010 présentent donc un excédent de charges de CHF 1,3 mio sur un total de revenus de CHF 1'301 mios, ce qui réduit le fonds de réserve du CHUV de CHF 12,72 mios à CHF 11,42 mios à fin 2010.

2. Subventions cantonales octroyées au groupe CHUV en 2010:

Comme déjà constaté les années précédentes, le recouplement entre les montants de subventions indiqués à la rubrique 482.3654 des comptes de l'Etat et les comptes du CHUV n'est pas évident à établir. Voici les principaux montants identifiés durant les entretiens de la sous-commission DSAS avec la direction du CHUV et celle du SSP :

a) Revenus d'exploitation

		dont subventions du SSP
Revenus d'hospitalisation :	CHF : 641.9 mios	CHF : 310.5 mios
Revenus ambulatoires :	CHF : 209.6 mios	CHF : 0.0
Enseignement et recherche :	CHF : 200.2 mios	CHF : 103.3 mios
Total revenus exploitation:	CHF : 1'051.7 mios	CHF : 413.8 mios

b) Enseignement et recherche :

Part SSP (provenant du DSAS) :	CHF : 103.3 mios
Part UNIL (provenant du DFJC) :	CHF : 96.9 mios
Total enseignement et recherche:	CHF : 200.2 mios

c) Investissements (subventions versées par SSP):

Investissements périodiques :	CHF : 48.0 mios
Amortissements bâtiments, intérêts :	CHF : 17.0 mios
Total investissements:	CHF : 65.0 mios

3. Mesures de contrôles

Suite à divers détournements de fonds traités par la justice, de nombreuses mesures ont été mises en place au sein de la gestion administrative et financière du CHUV, dès 2006. Elles font l'objet d'évaluations continues, aux divers niveaux responsables de la mise en œuvre de celles-ci.

4. Contrôle des comptes 2010 du CHUV :

Le compte d'exploitation et le bilan ont été audités par KPMG, conformément à un mandat donné par le Conseil d'Etat sur la base d'un appel d'offres d'une durée de 3 ans (2007 à 2009) et renouvelé une fois en 2010. Selon l'appréciation de KPMG SA, la comptabilité et les comptes 2010 sont conformes à la loi sur les finances du 20 septembre 2005, à la loi sur les Hospices cantonaux du 16 novembre 1993 (modifiée le 24 avril 2007), au règlement du 20 mai 2009 sur les Hospices cantonaux et aux instructions émises par le Service d'analyse et de gestion financière de l'Etat de Vaud (SAGEFI). Aucune réserve n'est émise par l'organe de contrôle.

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2010	64'200'000.00	500'000.00	63'700'000.00
Comptes 2010	51'178'456.63	0	51'178'456.63

Les principaux écarts entre budget et comptes 2010 s'expliquent comme suit :

- Retard dans l'octroi de « crédits d'ouvrage » (soins continus, oncologie,...)
- Report de certains travaux (EMS)
- Retard dans le démarrage de certains chantiers
- Retard des études « crédit cadre laboratoires »

Thème d'étude transversal sur LA FORMATION au sein du DSAS

1. Formation continue

Le budget formation des services du DSAS est regroupé au Secrétariat général du DSAS, sous la rubrique 41/3091 avec un suivi par service des dépenses engagées.

2010	Budget	Comptes
SG-DSAS	11'000	8'006
SASH	20'000	39'916
SPAS	32'200	45'090
SSP	52'800	68'254
Totaux	116'000	161'266
Crédit suppl.	40'000	

Malgré un crédit supplémentaire, une augmentation des formations de longue durée dans plusieurs services explique le dépassement du budget. Lors de certains engagements, des formations de longue durée sont négociées avec des collaborateurs-trices acceptant de suivre une formation (en soirée et le week-end) conduisant par exemple au brevet en assurances sociales. Une convention règle les conditions de départ du poste avant les délais contractuels dus à l'employeur.

Au début des années 90, le Secrétariat général avait créé trois postes de durée déterminée et à plein temps, occupé pendant 2 ans au maximum par une même personne, ayant pour but d'offrir un premier emploi à de jeunes universitaires, dans le domaine de la recherche et de la statistique sociales. Ces postes ont été réduits, par mesures d'économie, pour devenir deux postes à 80% jusqu'à fin 2010. A partir de 2011, le SG ne dispose plus de ces ressources pour réaliser des projets ponctuels.

Dans le cas du SSP par exemple et conformément à la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud, tout collaborateur-trice a droit à trois jours de formation par année. Outre les formations délivrées par le Centre d'éducation permanente (CEP), le SSP investit fortement dans le cadre de la formation « métier », en relation avec les missions et prestations du service. La période 2011-2012 est marquée par un effort particulier de formation interne au sein du SSP, destiné à l'ensemble du service.

S'agissant du SPAS, 132 jours de formation ont été dispensés à environ 40 collaborateurs en 2010, avec également un axe important mis sur les formations « métier ».

2. Places d'apprentissage au sein du DSAS

A l'heure actuelle, 22 places d'apprentissages d'employé-e-s de commerce sont créées (hors effectif CHUV, voir ci-dessous) au sein du DSAS, sur un effectif de 350 collaborateurs, ainsi qu'une place de stage MPC (maturité professionnelle commerciale). Le DSAS s'engage régulièrement dans le programme de formation professionnelle pour les jeunes adultes au bénéfice du RI (FORJAD). A noter encore que des appuis au programme de l'Ecole professionnelle sont offerts par le DSAS à ses apprenti-e-s en comptabilité et français. Pour 2012-2013, le budget prévoit la création d'une place supplémentaire d'apprentissage.

3. Formations au CHUV

Vu le nombre d'emplois très important généré par les multiples activités du CHUV (7'158 ETP financés par le budget et 528 par les fonds de recherche), la sous-commission a jugé intéressant de présenter ci-dessous un résumé des activités de cet établissement en matière de formation.

Entre 2003 et 2010, le nombre des places d'apprentissage offertes par le CHUV a progressé de 48 à 132. Les principales formations concernent les métiers d'employé de commerce, assistant en soins et santé communautaire et cuisinier. Le coût direct de ces formations duales s'élève à CHF 1,5 mio. Parmi les objectifs de formation en apprentissage du CHUV pour 2010-2011, il est intéressant de relever la volonté d'introduire de nouveaux métiers, d'augmenter le nombre de places en mobilisant les services et d'améliorer les compétences des formateurs grâce à des cours en entreprise.

De par sa vocation d'établissement de formation, le CHUV offre également de nombreuses places de stage sous contrat, dont notamment :

Pré-stagiaire d'hôpital (stage 1 à 6 mois avant HES)	36 ETP	0,5 mio
Stagiaire universitaire (psychologue en fin de master 6 à 24 mois)	40 ETP	0,8 mio
Autres stagiaires (EESP, logopédiste,...)	4 ETP	0,1 mio
Etudiants-es en médecine (stage de 1 à 6 mois en 5 ^{ème} /6 ^{ème} année)	40 ETP	0,5 mio

Finalement, le CHUV offre également de nombreux stages sans contrat, dont notamment :

Etudiants HES	150 ETP	2,3 mios
Elèves ES ou CFC	35 ETP	0,5 mio
Stages de courte durée	des centaines	
Chômeurs	0 à 20 personnes	
Cas AI en stage	0 à 5 personnes	
Personnes au RI	0 à 10 personnes	
Civilistes	0 à 10 personnes	

Thème d'étude transversal sur LA QUESTION DES MANDATS au sein du DSAS

Les postes 31852 au sein des 4 services du DSAS chargent les comptes 2010 de CHF 3,5 mios, à mettre en relation avec le montant total des charges du DSAS de CHF 2,485 mrds.

Secrétariat général du DSAS	242'210.70
SASH	566'247.40
SPAS	596'792.40
SSP	2'171'898.10
TOTAL	3'577'148.60

A l'analyse, ce poste recouvre des besoins divers. Il peut consister en des recherches pouvant aboutir à des nouvelles politiques sociales et les lois qui les accompagnent, mais aussi en l'évaluation de ces politiques et à de l'accompagnement pour leur mise en œuvre. La communication en est un volet important. Ce poste permet également de mandater des spécialistes, dont les compétences font défaut dans l'administration, dans le but d'élaborer des pistes permettant de faire face à une situation nouvelle ou urgente, voire même pour répondre à une intervention émanant du Grand Conseil. Il permet aussi de faire appel à un remplaçant en cas de maladie, ou de mandater un médecin dans un cas particulier, voire de trouver de l'assistance pour des planifications de travaux (amiante).

Il peut aussi s'agir de tâches sur mandat d'autorités supérieures, à l'exemple des statistiques suisses de l'aide sociale, coordonnées par l'OFS, tâches qui se pérennisent parfois et qui font sens à un échelon supérieur. Ces mandats trouvent leur origine dans des lois et permettent également d'évaluer ces textes légaux et de les améliorer. Comme au SPAS par exemple, dont les deux principales lois qui fondent son action, la LASV et la LAIH sont et seront encore à l'avenir en constante évolution.

Ce poste est indispensable aux services pour permettre la mise en place des politiques adoptées par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Le seul recours au personnel des services ne permet pas de fournir un travail ciblé de qualité, soit par manque de temps, soit par manque de compétences spécifiques nécessaires. Y renoncer ou les couper aurait pour conséquence de se priver d'une vision extérieure et ne pourrait que conduire à une péjoration de la qualité des prestations des services d'une part et à un risque financier très largement supérieur à l'économie produite d'autre part. Ce d'autant plus que les effets de ces politiques impacteront le Canton durant de très nombreuses années.

11.5 Département de l'économie

Commissaires : M. Pierre Grandjean, rapporteur
M. Jean-Michel Favez, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 7 séances, réparties sur 7 demi-journées, à l'examen des comptes 2010 du DEC.

Elle remercie les chefs de service et les collaborateurs et collaboratrices du Département de la clarté et de la diligence avec lesquelles ils lui ont fourni les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme A-C. Gaudard Johansson qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

Elle tient également à remercier M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, chef du Département, pour son accueil et sa disponibilité lors de l'entretien qu'elle a eu avec lui à l'issue de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2010

a) Comparaison avec le budget 2010

	Charges	Revenus
Budget 2010	477'117'400.00	386'970'900.00
Crédits supplémentaires	5'251'200.00	5'427'800.00
Budget total 2010	482'368'600.00	392'398'700.00
Comptes 2010	452'591'194.03	381'812'635.23
Différence en CHF	-29'777'405.97	-10'586'064.77
Différence en %	-6.17	-2.70

b) Comparaison avec les comptes 2009

	Charges	Revenus
Comptes 2009	442'110'513.81	371'547'968.00
Comptes 2010	452'591'194.03	381'812'635.23
Différence en CHF	10'480'680.22	10'264'667.23
Différence en %	+2.37	+2.76

3. Remarques générales

Les comptes 2010 du DEC bouclent avec un résultat amélioré par rapport à la prévision budgétaire (crédits supplémentaires inclus). Les charges, qui se montent à CHF 452,5 mios et les revenus à CHF 381,8 mios, laissent apparaître un excédent des charges de CHF 70,8 mios au lieu d'un montant de CHF 90 mios prévu au budget. Cette amélioration s'explique par une diminution des charges de CHF 29,8 mios et d'une diminution des revenus de CHF 10,6 mios.

Nous avons constaté une différence de niveau de compétence importante entre les unités financières des services.

Les crédits supplémentaires octroyés au DEC en 2010 représentent une augmentation des charges nettes de CHF 5.25 mios et de CHF 5,43 mios des revenus, soit un effet sur les charges de fonctionnement de CHF 176'600. Dans ces crédits de la compétence du Conseil d'Etat, nous avons relevé : CHF 302'000 pour le déménagement du SAGR à Marcelin et la transformation des réfectoires d'agrilogie de Marcelin et de Granges-Verney, CHF 330'000 pour la participation à l'expo 2010 à Shanghai.

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2009 sur 2010

Service	Rubrique	Montant	Description
SAGR	31852	45'000	Création d'une base de données « diversité agricole sur tout le territoire » et projet SIG'Alp
SDT	31852	494'800	Mandats d'études notamment PDCn et agglomérations

b) Reports de crédits 2010 sur 2011

Service	Rubrique	Montant	Description
SDT	31852	501'400	Mandats d'études notamment PDCn et agglomérations

5. Remarques de détail

51 Secrétariat général du DEC

Les dépenses enregistrées dans le poste 31852, consultations mandats et expertises, se montent à CHF 24'849, soit 62,1% du budget. Ces dépenses concernent principalement deux postes : CHF 15'546 pour l'étude de la création d'un fonds de soutien aux entreprises industrielles en temps de crise et CHF 6'456 de frais relatifs à la procédure de revente d'un immeuble indûment acquis par un étranger. On nous annonce, cependant, que le budget 2011 qui se monte à CHF 10'000 soit le 25% de celui de 2010, sera insuffisant pour faire face aux besoins.

La bonne collaboration entre chefs de services relevée par le SG permet une compensation facilitée des crédits supplémentaires et explique, en partie, l'impact de ceux-ci sur le résultat financier net du Département.

- 3101 L'absence de gros projets en 2010 (tel que l'OLMA en 2009) a fait fortement chuter les besoins d'impression de documents.
- 3181 A l'image de ce que nous avons constaté dans les autres services du département, l'utilisation accrue d'internet de l'e-mail permet de réaliser de notables économies dans le domaine des frais de port.
- 31851 Ce compte enregistre essentiellement les frais relatifs à l'office de conciliation en cas de conflit collectif du travail, année 2010 heureusement calme dans ce domaine.
- 31821 La remise d'un « Black Berry » aux collaborateurs qui le justifient par leur fonction et leur responsabilité a engendré une augmentation des coûts.

52 Service de l'emploi

L'augmentation du chômage, fortement redoutée en 2009, ne s'est heureusement pas réalisée. Cette situation a permis de ne pas repourvoir tous les postes qui se sont libérés et de réaliser ainsi des économies au niveau du poste traitement du personnel.

- 31111 Remplacement de mobilier obsolète et amélioration de l'éclairage de certains bureaux.
- 31851 Les membres professionnels de cette commission sont souvent indemnisés par les organisations qu'ils représentent.
- 3301 Le Service de l'emploi gère maintenant le contentieux et applique la directive du SAGEFI « Suivi des débiteurs ». Les pertes prévisibles sont immédiatement provisionnées, pratique qui colle mieux à la réalité.

- 3508 Cotisation de 0,05 % de la masse salariale vaudoise à verser au SECO ; la hausse du nombre d'actifs dans le canton de Vaud et l'augmentation des salaires expliquent cette augmentation et la nécessité d'un crédit supplémentaire (50% à charge des communes via la facture sociale).
- 3658 Le budget avait été construit sur une estimation de 28'000 demandeurs d'emploi alors que la moyenne effective 2010 s'est établie à 24'851.
- 3668 La budgétisation de ce poste (mesures de réinsertion professionnelle RI) reste un exercice très difficile, tant en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires que celui du coût moyen des mesures mises à disposition.
- 4313 3. Seules les entreprises en infraction doivent payer les frais de contrôle. Leur pourcentage est relativement élevé (20,2%). Le tarif horaire des contrôles est passé de CHF 75 à CHF 100, ce qui explique l'augmentation de ce poste.
- 4361 4. Si du travail au noir est découvert, le contrôle est facturé et diminue d'autant les versements du SECO. Les produits de cette facturation sont enregistrés dans la rubrique 4313.
5. Le service de l'emploi a formé un inspecteur supplémentaire.

54 Service de l'agriculture

Les flux fédéraux (notamment les paiements directs) ont une grande importance sur les comptes de ce service. Ils expliquent l'essentiel de la différence globale entre budget et comptes.

Adoptée en 2010, la nouvelle loi vaudoise sur l'agriculture n'a pas encore développé tous ses effets, ce qui a aussi quelque incidence sur les comptes.

Un grand nombre de petits crédits supplémentaires compensés caractérisent une fois encore ce service ; cela illustre la volonté du chef de service d'avoir un minimum de dépassements autorisés. Beaucoup de ceux-ci ne sont pas commentés dans la brochure des comptes ; cela résulte d'une directive du SAGEFI, mais nécessite par contre des questions et investigations supplémentaires des commissaires, voire de députés qui se pencheraient sur les comptes. On peut dès lors s'interroger sur la pertinence de ce mode de faire qui n'est d'ailleurs pas adopté uniformément selon les services.

Par ailleurs, 3 recommandations du CCF, avec délai au 31 décembre 2010 n'ont pas été suivies et il n'a malheureusement pas été répondu au courrier de rappel à ce sujet. Nous le déplorons.

- 3103 Cette différence s'explique par une forte augmentation difficilement prévisible du nombre d'élèves.
- 3113 Deux déménagements, dont celui du service sur le site de Marcelin, justifient ce crédit supplémentaire.
- 3174 Seul crédit supplémentaire du service non compensé dû au retour problématique d'une classe en voyage d'étude alors qu'un volcan islandais perturbait le trafic aérien européen.
- 3191 La TVA n'est plus comptabilisée pour des ventes à d'autres services. Une baisse du chiffre d'affaires explique aussi cette différence
- 31511 Voir 3113 ci-dessus (déménagements).
- 31852 Les dépenses 2010 sont nettement inférieures aux montants inscrits au budget, particulièrement pour ce qui touche à la certification des contrôleurs PER ainsi qu'au mandat FILAGRO.
En ce qui concerne la cible fixée pour 2011, celle-ci semble pouvoir être atteinte sans dommage dans la mesure où la planification des certifications 2011 sera réduite.
- 3658 16. Conséquence RPT
22. Projets décalés dans le temps, non réalisés ou sur lesquels le service n'est pas entré en matière
- 4313 La problématique de la fixation du prix licite dans le cas de vente d'une propriété à un non exploitant agricole pose toujours problème.

56 Service de l'éducation physique et du sport

Les dépenses enregistrées dans le poste 31852, consultations mandats et expertises, se montent à CHF 6'204, soit 62% du budget et 79% de la dépense comptabilisée en 2009.

Les comptes de ce service sont caractérisés par une diminution notable de l'excédent des charges qui, budgeté à CHF 5'674'700 s'établit à CHF 4'943'440.

- 3061 Introduction des cours Jeunesse et Sports aux 5-10ans. Moins de cours mis sur pied qu'estimé.
- 3063 Idem 3061.
- 3513 Participation de Vaudois à des cours JS organisés dans d'autres cantons. La participation de Confédérés à des cours organisés dans le canton de Vaud est enregistrée sous la rubrique 4513.
- 4603 Une augmentation des participants aux cours de perfectionnement des moniteurs J+S déclenche une augmentation de la subvention de la Confédération.
- 4802 Ce fonds hors bilan est alimenté par la LORO. Dès 2011, il n'y aura plus de prélèvement sur ce compte, mais une écriture enregistrant une recette de la LORO.

57 Service du développement territorial

Durant l'année 2010, le SDT a connu passablement de changements au sein de son personnel, ce qui s'est traduit par quelques vacances, bien entendu pas faciles à gérer dans un service sous pression. On en trouve des conséquences financières aux 3011 et 3016.

Par ailleurs, un manque de locaux réduit les possibilités d'engagement. Le SIPAL ne semble pas percevoir la problématique de la même manière que le SDT.

La précision des commentaires de la brochure a grandement facilité le travail de la sous-commission

- 3016 Difficultés à trouver les personnes et manque de locaux.
- 31411 Montant pris en charge par le service plutôt que par le SIPAL, contrairement à ce qui était supposé. Pas de crédits supplémentaire car engagement trop tardif.
- 31852 9. Dépend de la date de démarrage des projets pour 60 - 70 études en cours.
Pour 2011, le Plan directeur régional du district d'Oron sera retardé en raison de la mesure budgétaire décidée par le Conseil d'Etat ; par contre aucun projet lancé ne sera arrêté.
- 4313 Retards suite à la modification de la Loi sur les améliorations foncières et quelques allers-retours avec le SJL.
- 4364 En lien avec les baisses aux 3508 et 3568.

59 Service de l'économie, du logement et du tourisme

Les comptes 2010 du SELT sont caractérisés pas une très grosse différence des charges (- 16,74%, soit CHF 8,84 mios) par rapport au budget. Cette différence s'explique essentiellement au poste 3655 - logement - (CHF 5,09 mios). On peut estimer que compte tenu de la crise du logement que subit notre canton, cette situation est pour le moins paradoxale et gênante et mériterait une attention toute particulière.

L'autre explication marquante de cette différence se trouve au poste 3658 - développement économique - (CHF 2,9 mios).

Les recettes sont, quant à elles, supérieures de 6,7% à celles inscrites au budget.

Enfin, il convient de signaler que le service a procédé, durant l'année sous contrôle, à une informatisation de la facturation et des procédures de rappel.

- 3011 Le SELT a récupéré certains locaux du SAGR (opération sur les exercices 2010 et 2011). La mesure touchant cette ligne au budget 2011 a donc été quelque peu anticipée.

3171 Ce poste comprend « l'opération Shangai » pour l'ensemble des collaborateurs du Département. Dépassement compensé au 3658 (« Organismes de promotion cantonaux, intercantonaux et actions de promotion ») afin de mieux coller au plan financier cantonal, sur le modèle du SEPS.

31852 La différence entre budget et compte trouve son explication dans le fait que le Conseil économique n'a lancé aucune étude en 2010. Mais si l'on examine le détail des mandats d'études, on peut constater d'assez grandes différences entre les montants inscrits au budget et ceux dépensés.

C'est notamment le cas pour :

- Les études lancées par la promotion économique (- CHF 83'000).
- Le développement d'outils de suivi des projets régionaux (- CHF 41'000).
- Mandat lié au tourisme « Vision Alpes 2011 » (+ CHF 58'000).
- Mandats spécifiques au logement dont la brochure « produire du logement (+ CHF 30'000).

Pour 2011, notamment, les projets suivants souffriront de la mesure d'économie :

- Etude de faisabilité pour un projet d'incubateur Biopôle (- CHF 30'000).
- Développement du site web vaud.ch (- CHF 10'000).
- Etudes et recherches du Conseil économique (- CHF 80'000).

3301 Solde net entre les amortissements (abandons et corrections de valeurs) et les dissolutions de corrections de valeurs des années antérieures selon détails transmis à la sous-commission.

On peut remarquer que dans les activités qui sont ainsi bénéficiaires de cette aide étatique, figure l'IENA, l'Institut équestre (privé) d'Avenches, à hauteur de CHF 870'200 ce qui illustre le fait que le canton ne « subventionne » pas uniquement les musiciens ...

3655 1. Comme évoqué dans le préambule, on peut regretter une fois encore, en période de grave crise sur le marché du logement, que ce poste soit à ce point sous-utilisé. Les communes ne recourent certes pas suffisamment à ce type d'aides mais on peut aussi se demander si le service est suffisamment actif, notamment par des actions incitatives et de promotion de cet outil important.

2. La révision du règlement et la meilleure connaissance de cet outil devrait permettre à l'avenir de se rapprocher des montants inscrits au budget.

3658 1. La nouvelle structure GGBA est moins coûteuse que l'ancien DEWS (les pays prospectés sont réduits). Une partie a néanmoins été réallouée au DEV (moins CHF 720'000 et + CHF 450'000)

Par ailleurs on remarque des différences importantes dans les projets suivants :

Soutien à l'organisation de manifestations et rencontres à l'étranger	CHF 400'000
Actions « Lake Geneva Region »	CHF 150'000
Actions de promotions touristiques	CHF 150'000
Programme de promotion des atouts du canton dans le domaine des énergies renouvelables au travers du projet Planet Solar	CHF 100'000

2. Cette sous-consommation était déjà observée en 2008 et en 2009... on ne peut donc que répéter que cela témoigne d'une lenteur bien vaudoise dans la mise en route des projets, sans doute regrettable.

5. Report de crédits budgétaire en 2009 qui s'expliquait par un décalage entre décisions et versements.

3758 Dépend d'un contrat cadre avec la Confédération ; le dépassement est compensé au 5758.

4101 Ecart importants ces dernières années suite au recours de certains grands distributeurs. Le montant devait se stabiliser à l'avenir à environ CHF 1,9 mio.

4313 Les différences ligne à ligne s'expliquent par une nouvelle ventilation des montants entre celles-ci.

6. Dépenses d'investissement 2010

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2010	20'600'000.00	0.00	20'600'000.00
Comptes 2010	41'044'302.18	6'012'403.00	35'031'899.18
Ecart	+20'444'302.18	+6'012'403.00	+14'431'899.18

Au niveau des dépenses, on relèvera les écarts suivants, par objet, entre budget et comptes :

Objet	Détail	Budget voté (CHF)	Comptes (CHF)	Ecart (CHF)
500094	Rénovation et agrandissement bâtiments HESA Zollikofen (décrété) Le 16 novembre 2010, le Grand Conseil a adopté l'EMPD 10309 accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'563'000 pour financer la part vaudoise aux frais de rénovation et d'agrandissement de la Haute école spécialisée d'agronomie (HESA) à Zollikofen ; la dépense portées dans les comptes 2010 correspond aux tranches 2009 et 2010, la 3 ^e et dernière tranche de CHF 624'975 sera versée le 30.06.2011	0	937'462	937'462
500085	Rénovation ECAM (décrété) Rien à signaler	4'200'000	2'230'847	-1'969'153
500089	Modernisation des halles sud et nord du Palais de Beaulieu, montant du décret CHF 20'000'000 Le 1er septembre 2009, le Grand Conseil a adopté l'EMPD 190 par lequel le Conseil d'Etat est autorisé à accorder à la Fondation de Beaulieu un prêt sans intérêt de CHF 15'000'000 ainsi qu'un crédit de CHF 20'000'000 prélevé sur le compte « dépenses d'investissements ». Ce montant est versé, par tranches, à la Fondation de Beaulieu, au fur et à mesure de l'avancement des travaux du site. CHF 3'000'000 ont déjà été versés en 2009 ; en raison de l'avancement rapide des travaux , la tranche d'investissement initialement prévues en 2011 a été avancée en 2010.	4'000'000	11'500'000	7'500'000
500090	Remontées mécaniques et enneigement artificiel Alpes Vaudoises (non décrété) Fin 2010, le Conseil d'Etat a décidé d'instaurer un moratoire sur le financement des remontées mécaniques et de l'enneigement artificiel dans les Alpes vaudoises. Le 13 avril 2011, le Conseil d'Etat a validé la création d'un COPIL composé des partenaires des sociétés de remontées mécaniques et des communes concernées, dont l'objectif est de présenter un masterplan au Conseil d'Etat dans un délai fixé au 31 août 2011. Ce moratoire explique la non dépense.	1'500'000	0	-1'500'000
500092	Signalisation touristique vaudoise CHF 1'500'000 (supprimé). Cet objet a été supprimé; il est financé par le budget de fonctionnement, par phases.	500'000	0	-500'000

Objet	Détail	Budget voté (CHF)	Comptes (CHF)	Ecart (CHF)
500099	Participation à Palexpo SA – centre de congrès Cet objet a été adopté par le Grand Conseil, dans le cadre de l'EMPD global du budget 2011; l'amortissement de cette participation avait été anticipé au budget 2010. Cet objet a été attribué au DEC mais cette participation est formellement suivie par le DFIRE	0	10'000'000	10'000'000
500006 600432	Crédit cadres améliorations foncières Ces deux premiers objets arrivent à échéance d'engagements fin 2010 (4 ans). Les dépenses engagées continueront d'être versées (encore 6 ans)	9'000'000	10'244'977	1'244'977
500096	Un nouveau crédit cadre 2010-2014 de CHF 32'000'000 a été adopté par le Grand Conseil le 15 mars 2011, pour prendre le relais des deux crédits cadres ci-dessus.			
500040 500097	Techniquement, les subventions fédérales redistribuées sont enregistrées sur un objet séparé. Les dépenses sont égales aux recettes et ne sont pas budgétées.			
600311	Conservation des sols – travaux de protection 7 ^{ème} crédit Cet objet touche à sa fin ; il sera bouclé en principe en 2011, avec un léger solde disponible.	1'400'000	112'136	-1'287'864
500087	SDE-RI Volet professionnel Cet objet a été bouclé en 2010. Le montant imputé correspond au disponible viré à PP	0	6'477	6'477
	Excédent de dépenses nettes sur l'année 2010	20'600'000	35'031'899	14'431'899

11.6 Département des infrastructures

Commissaires : M. Jean-Michel Dolivo, rapporteur
M. Eric Bonjour

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a pris deux demi-journées pour effectuer son rapport.

La sous-commission a bénéficié, durant ses travaux, de l'assistance de Madame Marianne Guggiari Fresquet, responsable financière du Département. Elle tient à la remercier pour son excellente collaboration, pour la précision de ses réponses et pour la diligence avec laquelle elle nous a transmis les documents demandés.

La sous-commission, à la fin de ses travaux, a rencontré le chef du Département, Monsieur François Marthaler, afin d'examiner de manière globale la situation du Département ; cela nous a permis de formuler des questions dont les réponses sont données ci-dessous. Nous le remercions de sa disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2010

a) Comparaison avec le budget 2010

	Charges	Revenus
Budget 2010	460'442'400.00	135'477'500.00
Crédits supplémentaires	18'601'400.00	5'369'600.00
Budget total 2010	479'043'800.00	140'847'100.00
Comptes 2010	500'039'034.98	155'368'493.88
Différence en CHF	20'995'234.98	14'521'393.88
Différence en %	+4,38	+10,31

b) Comparaison avec les comptes 2009

	Charges	Revenus
Comptes 2009	454'799'361.53	147'664'179.00
Comptes 2010	500'039'034.98	155'368'493.88
Différence en CHF	+45'239'673.45	+7'704'314.88
Différence en %	+9.95	+5.22

3. Remarques générales

Les **charges** brutes 2010 sont supérieures de CHF 21 mios (+4,38%) au budget, inclus les crédits supplémentaires en cours d'année, soit CHF 18,6 mios. En tenant compte de l'enregistrement du correctif d'actifs sur les prêts octroyés à la CGN de CHF 17,6 mios et de la charge complémentaire liée au service hivernal de CHF 4,5 mios, suite à un hiver rigoureux, la sous-commission relève la maîtrise des charges au sein du DINF et cite notamment les exemples suivants : SG 61 (- CHF 0.5 mio) et DSI 63 (- CHF 6.4 mios). A contrario, nous relevons une augmentation des charges effectives par rapport au budget 2010 au SR 62 (+ CHF 7.8 mios), au SIPAL 64 (+ CHF 1.8 mio) et au SM 66 (+ CHF 18.3 mios).

Les **revenus** effectifs par rapport au budget sont supérieurs pour les services : SG 61 (+ CHF 0,9 mio), SR 62 (+ CHF 9,2 mios), DSI 63 (+ CHF 1.6 mio) et le SIPAL 64 (+ CHF 3.7 mios). Par contre, l'inverse se produit pour le SM (- CHF 0,8 mio).

Comparaison entre l'augmentation des charges par rapport à celle des revenus concernés :

Selon la synthèse des dépassements budgétaires non-autorisés aux comptes 2010 du DINF, 67 rubriques font état d'un dépassement non-autorisé pour un montant total de CHF 33,1 mios. Le ratio des dépassements sur le montant des charges globales 2010 s'élève à 6.62%.

4. Thèmes d'étude de la sous-commission

La COFIN a déterminé deux thèmes d'étude : la formation, à savoir les mesures financières concrètes prises par les services en terme de formation professionnelle (apprentis, stagiaires, premiers emplois, formation continue, etc..) et l'analyse du poste 31852 « CONSULTATIONS, MANDATS ET EXPERTISES », à savoir l'utilisation concrète des montants dépensés dans les comptes 2010, pour ce poste, et non reconduits dans le budget 2011 en raison de la coupe budgétaire de 25% décidée par le Conseil d'Etat. Précisons que ni le SIPAL ni le SM ne sont concernés par cette baisse du budget, le Chef du DINF ayant décidé de reporter la totalité des coupes à faire dans le département au SG, au SR et à la DSI. Par la suite, il a été décidé que le thème de la formation serait traité directement par le SPEV d'une manière globale et ferait l'objet d'une discussion générale.

Les rapporteurs ont jugé toutefois utile de faire figurer en annexe un tableau montrant les frais pour la formation professionnelle du personnel du DINF non centralisés au SPEV avec le budget de formation centralisé au SPEV. On constate que seul le SR dispose d'un budget non centralisé sous la rubrique 3091.

5. Les reports de crédits

a) Reports de crédits 2009 sur 2010 pour un total de CHF 3'396'300

Service	Rubrique	Montant	Description
SR	31421, 3143	450'000	Report de 3 chantiers de travaux routiers de l'automne 2009 au printemps 2010 pose de panneaux et stations de comptage commandés en 2009 et livrés en 2010
SR	3143	132'000	Fourniture et pose de panneaux de signalisation routière commandés en 2009 et livrés en 2010
SR	3143	33'000	Fourniture de stations de comptage commandées en 2009 et livrées en 2010
DSI	31112,31852	193'700	Mise en œuvre de la solution informatique "Vignes & Vendanges"
DSI	31512	19'700	Renouvellement de l'application ADSE
DSI	31852	80'900	Réalisation d'une base de données pour la gestion des objets immobiliers non résidentiels
DSI	31852	131'400	Suite du développement et de la mise en œuvre du projet de gestion des postes
DSI	31512, 31852	86'300	Remplacement de l'application LEGAL
DSI	31512	50'200	Renfort pour le projet "Gestion des activités et projets"
DSI	31512	273'400	Développement des applications du Registre Foncier
DSI	31822	350'000	Mise à disposition de fibres optiques pour le réseau cantonal vaudois
SIPAL	31411	473'000	Travaux d'entretien de bâtiments budgétés en 2009 mais effectués en 2010
SM	31852	300'000	Ligne CFF Lausanne-Genève : étude de la 3 ^{ème} voie Lausanne-Coppet
SM	31852	150'000	Consultations, mandats et expertises
SM	3657	672'700	Aides, subv. Trafic & énergie – Loi fédérale sur les handicapés (Lhand; RS 151.3)

b) Reports de crédits 2010 sur 2011 pour un total de CHF 3'720'200.

Service	Rubrique	Montant	Description
DSI	3114,3154	130'000	Extension des réseaux WiFi
DSI	31512	246'300	Migration de l'application du RF – Capitastra
DSI	31512	20'000	Simplification de la gestion des permis de chasse et de pêche
DSI	31512	67'000	Migration de l'infocentre financier FinWeb
DSI	31512	287'500	Evolution des applications fiscales (suite des modifications de LHID et LIFD)
DSI	31512	151'500	Renouvellement de l'application de gestion des transports publics GESTP
DSI	31512	200'000	Alignement stratégique du système d'information des établissements d'enseignement obligatoire
DSI	31512	83'000	Mise en œuvre de la solution informatique Vignes et Vendanges
DSI	31852	250'000	Mise en œuvre d'une solution de gestion électronique de documents attachés à l'application REFEN utilisés par le service de l'emploi
DSI	31852	70'000	Modélisation du système d'information cantonal
DSI	31512	286'500	SERAC-HARMONISATION – finalisation mise en œuvre de solution de gestion des collections et bibliothèques
SIPAL	31411/31412	1'318'900	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
SM	3657	250'000	Aides, subv. trafic & énergie – Lhand, RS151.3
SM	3657	140'500	Aides, subv. trafic & énergie – Réfection du débarcadère de LNM de Grandson
SM	31852	219'000	Consultation, mandats, expertises

6 Remarques de détail

61 Secrétariat général

Effectifs : 2009 : 52,27 ETP 2010 : 52,27 ETP

	Charges	Revenus
Budget 2010	10'923'300.00	4'561'900.00
Crédits supplémentaires	45'000.00	129'000.00
Budget total 2010	10'968'300.00	4'690'900.00
Comptes 2010	10'417'982.54	5'542'240.86
Différence en CHF	-550'317.46	851'340.86
Différence en %	-5.02	+18.15

3011 Réduction de pourcentage de certains postes de travail (temps partiel), qui se reporte en partie sur la rubrique 3016 par l'engagement d'auxiliaires.

- 3061 Par rapport au budget 2010, diminution liée à un transfert de charges à la DSI suite à une décision unilatérale du SG DINF.
- 3163 Augmentation liée notamment à la location d'appareils multifonctions.
- 31852 Ecart important constaté par rapport aux comptes 2009, mais diminution par rapport au budget 2010. La coupe budgétaire de 25% pour le SG n'a pas d'impact particulier en ce qui concerne l'UB 611 SG et 613 CAMAC dont le budget modifié peut encore contenir les dépenses de même niveau que 2010. En revanche pour l'UB 614 UDD, le projet de guide «manifestations sportive» sera revu à la baisse. Pour l'OIT, la préparation de lots par des bureaux privés lancées en 2011 ont été majoritairement exécutés et financés en 2010. En 2011, il ne sera plus reçu de factures pour la préparation des éventuelles entreprises 2012.
- 3193 Ecart lié en particulier aux cotisations versées à la Conférence des directeurs des travaux publics, coordination inter-cantonale en matière d'informations géographiques.
- 4313 Emoluments administratifs CAMAC à nouveau en hausse
- 4356 Revenus en augmentation par rapport au budget, liée à la croissance difficilement prévisible du nombre de dossiers de mutations facturés aux géomètres. Mise à jour par l'OIT de la base de données cadastrales.

62 Service des routes

Effectifs : 2009 : 498,45 ETP 2010 : 487.15 ETP

	Charges	Revenus
Budget 2010	97'159'700.00	61'953'000.00
Crédits supplémentaires	3'110'400.00	3'095'000.00
Budget total 2010	100'270'100.00	65'048'000.00
Comptes 2010	108'104'365.13	74'274'179.42
Différence en CHF	7'834'265.13	9'226'179.42
Différence en %	+7.81	+14.18

- 3011 La moyenne des effectifs réels du SR sur l'année est de 477.06 ETP, il faut y ajouter une dizaine de personnes en roulement.
- 3016 L'augmentation du nombre d'auxiliaires est liée en particulier au nombre de personnes en maladie ou à des départs précipités.
- 3114/3136/
3154/3155 Ces rubriques forment une enveloppe budgétaire et, dans leur ensemble, respectent les budgets votés liés à l'entretien, l'achat et l'équipement de véhicules.
- 31421 Les dépassements du service hivernal sont liés aux conditions climatiques difficilement prévisibles. Il est à noter toutefois que le budget est basé sur une moyenne des dépenses des années précédentes. Cette année, neige en novembre ! Le risque annoncé était de CHF 3,8 mios.
- 3146 Dépense liée à la gravière Bioley-Orjulaz, voir rubrique 4801. Correction de charges. Litige avec un mandataire réglé en 2010, risque non réalisé de CHF 283'817.
- 31852 Pas de mandat «métier» dans ce compte. Les dépenses sont essentiellement liées à des mandats nécessaires à effectuer le décompte Route Nationale avec l'OFROU et l'assurance qualité, externalisé par manque de ressources.
- 3301 Montant des créances à amortir compris dans une fourchette de CHF 25'000 à CHF 35'000, l'ajustement provision provient essentiellement du litige TVA OFROU-UTII.

63 Direction des systèmes d'information

Effectifs : 2009 : 296.80 ETP 2010 : 304.30 ETP

	Charges	Revenus
Budget 2010	100'918'200.00	4'511'200.00
Crédits supplémentaires	11'282'100.00	20'600.00
Budget total 2010	112'200'300.00	4'531'800.00
Comptes 2010	105'814'606.39	6'100'291.04
Différence en CHF	-6'385'693.61	1'568'491.04
Différence en %	-5.69	+34.61

Fait marquant du service en 2010 : exercice test, c'est la première année complète avec l'intégration du Centre d'exploitation informatique (CEI).

31112 En juillet 2009, au moment de la préparation du budget 2010, la DSI travaillait sur l'élaboration de l'EMPD ayant abouti en décembre 2009 à la création d'un crédit d'inventaire pour l'acquisition de matériel informatique. A cet instant, la DSI avait prévu un budget de CHF 3'750'000 pour l'amortissement 2010 du crédit d'inventaire. Ce montant correspondait au montant maximum d'amortissement si le crédit d'étude avait été utilisé à hauteur de CHF 15 mios à fin 2010. Le montant de l'amortissement avait été compensé par la diminution du budget sur les rubriques sans pour autant supprimer toute acquisition du budget (matériellement, la DSI n'avait pas le temps de modifier son budget vu les délais imposés par la procédure budgétaire). Dès janvier 2010, toutes les acquisitions de matériel ont donc été comptabilisées dans le crédit d'inventaire et non dans le budget de fonctionnement. C'est ainsi qu'en fin d'année 2010 un important disponible est apparu dans le compte 31112 de la DSI.

En résumé, quelques chiffres concernant le crédit d'inventaire :

- montant limite au bilan le 31.12 : CHF 15'000'000
- montant des acquisitions 2010 : CHF 12'346'830 pour 319 opérations
- amortissements 2010 : CHF 2'878'675
- valeur au bilan au 31.12.2010 : CHF 9'468'155.

3123 Dépassement dû avant tout à la reprise de BEDAG, la location de la salle machine à Berne ne comprenant pas le coût de l'électricité.

31852 Un montant de CHF 810'100 supprimé du budget 2011. Dépenses ventilées entre le CEI (CHF 930'000), les unités de soutien à la direction (CHF 460'425) et la Direction des solutions (CHF 3'021 518).

64 Service immeubles, patrimoine et logistique

Effectifs : 2009 : 264.50 ETP 2010 : 266.50 ETP

	Charges	Revenus
Budget 2010	75'846'700.00	18'126'900.00
Crédits supplémentaires	4'123'600.00	2'084'700.00
Budget total 2010	79'970'300.00	20'211'600.00
Comptes 2010	81'731'714.80	23'919'284.29
Différence en CHF	1'761'414.80	3'707'684.29
Différence en %	+2.20	+18.34

- 3103 Extension du partenariat avec la Ville de Lausanne (gestion d'articles hors stock, et augmentation des travaux d'impression), revenus correspondant sous rubriques 4352 et 4356.
- 3123 Planification très difficile, le SIPAL ne connaît pas toutes les augmentations de surfaces et de tarifs au moment de l'élaboration des budgets. Cette remarque vaut également pour l'ensemble des rubriques couvrant les charges d'exploitation pérennes.
- 31411 Le budget lié aux contrats de maintenance ne correspond pas à la réalité des coûts. Le SIPAL n'arrive pas à adapter le budget octroyé. La rubrique contrat de maintenance (31411.62), cumulée à celle des maintenances hors contrat (31411.65), représente presque CHF 4 millions.
- 31412 On constate toujours que les constructions nouvelles, dont le dépassement du budget avoisine les CHF 3 millions, sont entièrement compensées par les départements demandeurs (établissement de demandes de crédits supplémentaires).
- 31852 CHF 300'000 non-couverts, neutralisation des dépenses liée au fonds.
- 3199 Frais liés à la perte du recours sur les loyers des cures, remboursement des loyers perçus à tort.
- 3723 Subventions fédérales reversées à des privés.
- 3801 Le triplement du montant de la rubrique est lié au basculement demandé par le SAGEFI des recettes et des frais liés au fonctionnement des fonds. Le reste représente des attributions ordinaires aux fonds du bilan de l'Etat.

66 Service de la mobilité

Effectifs : 2009 : 15,10 ETP 2010 : 15,10 ETP

	Charges	Revenus
Budget 2010	175'594'500.00	46'324'500.00
Crédits supplémentaires	40'300.00	40'300.00
Budget total 2010	175'634'800.00	46'364'800.00
Comptes 2010	193'970'366.12	45'532'498.27
Différence en CHF	18'335'566.12	-832'301.73
Différence en %	+10.44	-1.80

L'excédent de dépenses provient essentiellement des amortissements extraordinaires des prêts CGN, soit CHF 17'572'206 (comptes 3318 et 3319).

- 31852 Reports de crédits dépendant du projet d'agglomération. Le SM n'étant pas moteur pour démarrer l'étude.
- 3318 Partie du prêt conditionnellement remboursable de la CGN et crédits cadres.
- 3319 Amortissement spécial du prêt CGN.
- 3657.7 Frais de rénovations techniques : participation aux aménagements chemins de fer BLS et MBC selon loi fédérale sur les handicapés ; développement offre sur la ligne Ls-Ge Aéroport, acquisition parcelle à Mies, développement des P+R, développement du RER vaudois (adaptation et prolongement des quais des points d'arrêt).

7. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2010	133'603'000.00	31'625'000.00	101'978'000.00
Comptes 2010	143'680'840.36	20'089'610.00	123'591'230.36

Les dépenses nettes présentent un excédent de CHF 21'613'230 par rapport au budget. Ceci est imputable notamment aux éléments relevés ci-après :

Mensuration officielle

Globalement, d'un montant de dépenses nettes de CHF 4.8 mios prévues en 2010, CHF 5.6 mios ont pu être réalisées créant un excédent de dépenses de CHF 0.8 mio et principalement sur l'objet décrété en 2004. Avec un total de dépenses nettes de CHF 2'347'015 pour une prévision de CHF 2.4 mios, le second objet de mensurations officielles, en cours et décrété en 2009, présente cette année un ratio très satisfaisant.

Routes cantonales

Globalement, des dépenses nettes de CHF 51.5 mios étaient prévues pour l'année 2010, CHF 33.5 mios de travaux ont pu être réalisés laissant un disponible de CHF 18 mios.

Directions des systèmes d'information

En ce qui concerne les investissements du Groupe Informatique, les comptes 2010 indiquent un dépensé d'environ CHF 33.443 mios, pour un budget avant révision périodique des TCA en cours d'année de CHF 28.1 mios. Le surplus de dépenses par rapport au budget s'élève donc à CHF 5.343 mios, soit +19%.

Les projets déjà votés en début d'exercice (au 31.12.2009) voient leurs dépenses en dessus du budget initial (+ CHF 2.6 mios), tout comme pour les objets votés en 2010 (augmentation de CHF 2.8 mios). A noter que le bouclement d'objets a représenté en 2010 un montant de CHF 5.2 mios.

Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

Le budget pour l'année 2010 prévoyait des dépenses nettes de CHF 27'481'000 (objets propriété du SIPAL). Les comptes 2010 font ressortir des dépenses nettes de CHF 67'008'897, dont CHF 1'131'509 de solde à PP, soit un excédent de dépenses de CHF 38'396'388 dû principalement à l'acquisition de 3 parcelles/bâtiments.

Service de la mobilité

Les dépenses nettes 2010 pour les objets du SM sont de CHF 435'497, soit CHF 5'374'503 de moins que budgété car les études liées aux projets d'axes forts (tramway, bus) ont pris du retard.

3091 Frais pour la formation professionnelle du personnel + budget de formation centralisé au SPEV

DINF			2010					Nbre moyen de jours de formation	Exceptions selon décision du CE du 13.05.2009 et/ou Crédit supplémentaire
UB	Office		Budget centralisé au SPEV	Budget supplémentaire non centralisé	Total budget de formation	Consommé selon fichier RH DINF	Variation		
61		SG-DINF	32'000	-	32'000	21'295	10'706	2.25	Instr. - Annexe 3 p. 2 Crédit suppl. mai 2009
	611	SG admin							
	613	Camac	20'000		20'000	5'555	14'446		
	614	UDD							
	615	OIT	12'000		12'000	15'740	-3'740		
62		Service des routes	70'000	45'000	115'000	194'894	-79'894	1.38	
	621	Service des routes admin.	70'000		70'000	132'823	-62'823		
	622	Entretien RC			-				
	623	Entretien RN		45'000	45'000	62'071	-17'071		
	624	Entretien RN - cours spécial pr évaluat.			-				
	625	Entretien signalisation et Electrom-			-				
	626	Construction RN			-				
		Garages			-				
63		DSI	599'000	-	599'000	428'566	170'434	5.09	
	631	DSI service	299'000		299'000				
	632	DSI exploitation			-	428'566	170'434		
	633	DSI Centre d'Exploitation Informatique	300'000		300'000				
64		SIPAL	28'900	-	28'900	46'759	-17'859	1.45	
	641	SIPAL admin.	28'900		28'900	46'759	-17'859		
	643	CADEV			-				
	644	Gérance			-				
	645	Bâtiments admin. & enseignement			-				
66		Service de la mobilité	11'800		11'800	4'469	7'331	1.06	
DINF		Total	741'700	45'000	786'700	695'982	90'718	2.57	
		Non utilisé pour l'année							
					Contrôle :	695'982			

Remarque

Certains services dispensent une formation en interne qui n'apparaît pas dans ce tableau

11.7 Département des finances

Commissaires : Mme Monique Weber-Jobé
M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré les responsables des services et offices du Département accompagnés d'un ou de plusieurs collaboratrices et collaborateurs, ainsi que la Cour des Comptes. Elle a ainsi consacré 6 demi-journées à cet examen.

La sous-commission a pu obtenir les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie de son accueil, de sa compétence et disponibilité chaque personne qu'elle a pu rencontrer.

2. Récapitulation des comptes 2010

a) Comparaison avec le budget 2010

	Charges	Revenus
Budget 2010	733'750'700.00	4'916'030'700.00
Crédits supplémentaires	-2'783'300.00	93'400.00
Budget total 2010	730'967'400.00	4'916'124'100.00
Comptes 2010	1'327'183'203.71	5'771'916'510.32
Différence en CHF	596'215'803.71	855'792'410.32
Différence en %	81.25%	17.40%

b) Comparaison avec les comptes 2009

	Charges	Revenus
Comptes 2009	1'317'415'400.10	5'782'310'757.41
Comptes 2010	1'327'183'203.71	5'771'916'510.32
Différence en CHF	9'767'803.61	-10'394'247.09
Différence en %	0.74%	-0.18%

3. Remarques générales

C'est le 6^{ème} exercice positif après 15 années de déficit. Les comptes 2010 se soldent par un excédent de CHF 302 mios net. Le résultat comprend en outre des écritures de bouclage pour CHF 669 mios dont CHF 346 mios en vue de l'augmentation de la part vaudoise à la péréquation fédérale RPT.

Ce bon résultat résulte de la bonne tenue des recettes fiscales, qui au budget avaient été plutôt estimées à la baisse suite aux sondages effectués auprès de sociétés pour faire le budget 2010 au plus près de la réalité. Hors, ces entreprises ont vu leurs affaires nettement moins péjorées que ce qu'elles pensaient.

Le Canton de Vaud résiste mieux à la crise que d'autres régions grâce à sa diversité économique.

Au niveau des charges, des amortissements de l'entier des subventions à l'investissement antérieures à 2000 ont été réalisés sur l'exercice 2010.

4. Remarques de détail

701 *Chancellerie d'Etat*

- 3065 Le stagiaire de moins de 18 ans est compté comme un apprenti.
- 3181 D'une part, les frais de port sont centralisés à la CADEV et, d'autre part, il y a nettement moins d'envoi papier.

702 *Secrétariat général du DFIRE et OAE*

Le Secrétariat général du DFIRE compte aussi dans ses rubriques l'office des affaires extérieures.

- 3016 Pas de besoin en 2010
- 3061 /
- 3063 Une partie des frais pour la journée vaudoise au Parlement fédéral.
- 3161 Les frais de chauffage se sont révélés moins élevés.
- 3171 Là également, frais pour la journée vaudoise au Parlement qui sont en grande partie remboursés par les milieux économiques au poste 43621.
- 31852 CHF 342'000 ont été transférés à la Chancellerie pour le sommet de la francophonie.
- 3188 Sécurisation de destruction de documents sensibles.
- 4361 Gestion du fond INTEREGG par l'OAE.

703 *Administration cantonale des impôts*

(Certaines rubriques de ce service sont développées dans la partie générale de ce rapport)

La principale différence entre le budget et les comptes est due en majorité aux personnes morales. Comme déjà expliqué, lors de l'élaboration du budget, bien des sociétés étaient persuadées que leur résultats ne seraient pas très bons, hors fort heureusement ce ne fut pas le cas et les résultats sont proches de 2009.

- 3091 L'ACI conserve son budget de formation. Il y a eu un cours spécial pour gérer le contentieux. Un autre cours a été organisé avec le CEP pour une mise à jour des connaissances avant de suivre les cours niveau II de la formation spéciale mise sur pied par la Conférence suisse des impôts.
- 31852 Un report de crédit de CHF 124'000 ainsi qu'un mandat récurant à savoir CHF 21'000 pour le support de l'application de VaudTax.
- 31511 L'entretien du matériel au CEDI est pris en charge par la DSI.
- 3181 Des envois ont été faits en courrier A au lieu de B afin de respecter les délais. Mais, grâce au groupage dans la même enveloppe, le budget n'a pas été trop dépassé.
- 3186 3% de commission retenu par les employeurs pour l'impôt source encaissé au poste 4003.

704 *Service d'analyse et de gestion financières*

Les comptes du SAGEFI sont affectés de manière spéciale par des écritures de bouclage en main du Conseil d'Etat ainsi que la mise en charge de la part RPT due en 2016 mais dont la naissance est l'exercice 2010 :

- amortissement subvention à l'investissement antérieure à l'an 2000 (CHF 270 mios).
- part RPT supplémentaire à payer en 2016 (CHF 346 mios)

- 3101 Les imprimés sont facturés par la CADEV, ces montants sont bien sûr contrebalancés à la CADEV.
- 31852 Report de crédit de CHF 140'000 pour la démarche SCI.
- 3199 Les charges de DECFO sont inscrites sur ce compte mais les services n'ont pas eu besoin d'avoir recours au SAGEFI : la compensation a été trouvée, dans la majorité des cas, en interne au sein des services.

- 4293 Perte de change comptable sur deux comptes en monnaies étrangères soit en dollar américain et en euro. Au vu de la faiblesse record de ces monnaies à fin de l'année 2010, un revenu négatif a dû être inscrit.
- 4361 Remboursement d'APG, il y a en effet beaucoup de personnel jeune et donc astreint encore au service militaire.

706 Service du personnel de l'Etat de Vaud

Le SPEV a rendu un rapport contenant bon nombre de renseignements intéressants sur les RH. Il a été étudié par une commission ad-hoc et nous encourageons les députées et députés à le consulter. Pour ce qui est de la formation, le budget transversal aux services est de CHF 4'000'000 soit 30% du total au budget de l'Etat. En effet, l'on retrouve environ 30% au DFJC ainsi que 10% au DSE pour l'école de police et des autres montants pour des formations métiers à l'OJV et à l'ACI entre autre.

Le SPEV regrette toutefois le manque de lien entre les entretiens d'appréciation lorsqu'ils ont lieu et la demande ou le besoin de formation. Un projet se met sur pied pour faciliter les entretiens d'appréciation et le besoin de formation qui pourrait être transversale aux services.

Pour ce qui est de la formation des jeunes le SPEV a mis sur pied une procédure de recrutement des apprentis de commerce centralisée, cela représente environ 110 apprentis par an. Par contre les services effectuent directement les entretiens d'engagement. Le taux de réussite des apprentis à l'Etat de Vaud avoisine les 85% et le nombre d'apprentis qui trouve une place après leur formation est de l'ordre de 80% dont 73% au sein de l'Etat.

La commission de recours a commencé de travailler avec du retard ce qui explique un montant inférieur sous les rubriques 3016 et liées. En effet, environ CHF 195'000 ont été dépensé pour 7 mois ce qui correspond environ à 400'000 par an qui sont budgétisés, donc aucun report de crédit pour ces lignes.

- 3011 Deux raisons justifient l'écart d'environ CHF 1,8 mio :
- réserve d'un peu moins de CHF 1 mio à disposition du SPEV pour la réinsertion professionnelle qui permet de couvrir les écarts de salaires dans le cadre d'une mesure de placement des collaborateurs en difficultés professionnelles ;
 - postes vacants qui depuis ont été majoritairement repourvus.
- 3035 Comme pour DECFO-SYSREM au SAGEFI, les sommes portées au budget du SPEV pour la compensation de la contribution de formation centralisée au SPEV 3035 n'ont pas été utilisées ; les services ayant pu compenser en interne.
- 3092 Le marché de la main d'œuvre s'est détendu : pas de gros dossier de recherche de cadre et les coûts ont été plus bas que prévus.
- 31851 Report de crédit de 2009 sur 2010 explique le montant non dépensé en 2010.
- 31852 Aucun report de crédit demandé. Néanmoins et malgré la coupe de 25%, le poste pour 2011 a été nettement augmenté pour faire face à deux problèmes le traitement de contentieux ainsi qu'un mandat d'expertise sur la CPEV.

707 Registre foncier

Le regroupement des bureaux se poursuit et quelque fois il y a eu des loyers payés aux deux endroits.

La formation professionnelle est regroupée au SPEV mis à part des cours sous forme de séminaire pour les conservateurs et adjoints qui sont inscrits aux postes 3061/3063/3064.

- 31852 Les décisions rédigées par l'avocat indépendant, secrétaire de la commission foncière section II, sont plus nombreuses et plus complexes. Il devra probablement y avoir un crédit supplémentaire compensé par les entrées au 4313 pour 2011.
- 3191 Paiement de la TVA sur la diffusion de données par internet, qui sont des abonnements au forfait pour les communes et à la consommation pour les autres.
- 4313 Le budget avait anticipé une baisse qui a été réelle quant au nombre de dossiers mais pas sur leurs montants. La moyenne des 20 dernières années est de l'ordre de CHF 17 mios.

708 Service de recherche et d'information statistiques

- 3016 Une bonne expérience a été faite par l'engagement d'une personne en premier emploi, avec toutefois le risque de voir cette personne partir subitement si elle trouve un emploi fixe et de recommencer avec quelqu'un d'autre. Néanmoins, l'expérience sera probablement reconduite.
- 3044 Une personne engagée temporaire plus de 3 mois donc soumise à la caisse de pension.
- 31821 La généralisation des Blackberry explique cette augmentation que la commission a constatée à d'autres endroits où ces appareils sont nombreux.
- 31852 Ce poste est pour l'essentiel dû au module pour le calcul de salaire sur internet, il s'agit d'un montant récurant de CHF 18'000.
- 3194 Coût des enquêtes thématiques et surcoût pour un échantillonnage plus large demandé par certains services qui, dès lors, participent à ces frais.
- 3301 Abonnement impayé.

78 Cour des comptes

- 3016 Stagiaires fournis par la HEC de Genève à durée déterminée et dont le salaire est fixé par le SPEV au contraire du 3081.
- 3081 Recours à des compétences d'appoint facturées par des tiers qui sont négociés. Ces personnes sont de même niveau que les auditeurs.
- 31852 Mandats et expertises pour des affaires pour lesquelles la Cour des comptes n'a pas les compétences spécifiques. Une demande de report de crédit de CHF 147'000 a été demandée au vu du retard pris sur certains dossiers où la facture arrivera en 2011.

79 Contrôle cantonal des finances

- 3091 Environ 30% de ce montant est indispensable au service pour valider et confirmer, chaque année, son accréditation. Le solde est pour de la formation continue spécifique au métier du CCF.
- 3102 Achat indispensable de manuels suisses d'audit pour être à jour. Après plusieurs années de report, leur publication a été faite en 2010.
- 31852 Report de crédit 2010-2011 de CHF 111'400 pour des audits prévus en 2010 mais qui finalement se feront en 2011.
- 4356 /
- 4361 Auparavant, le CCF encaissait un remboursement de salaire, versé par le Canton de Neuchâtel, correspondant à une partie du temps de travail d'une personne. Le contrat avec cette collectivité publique a été revu et depuis le 1^{er} janvier 2010, les heures lui sont directement facturées. Cette nouvelle procédure permet d'alterner deux personnes selon leur disponibilité et a simplifié le contrat de travail des collaborateurs.

5. Dépenses d'investissement

Les projets en cours au sein du département sont principalement à l'ACI ainsi qu'au SAGEFI pour le renouvellement du système d'information financier.

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2010	9'719'000.00	0.00	9'719'000.00
Comptes 2010	11'670'302.77	0.00	11'670'302.77
Différence en CHF	1'951'302.77	0.00	1'951'302.77
Différence en %	20.07%	0,00	20.07%

11.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : Mme Monique Weber-Jobé

M. Pierre -Yves Rapaz, Rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré une forte délégation de l'OJV emmenée par la Présidente et le Vice-président du Tribunal cantonal. Elle a consacré une séance à l'étude de cette entité.

2. Récapitulation des comptes 2010

a) Comparaison avec le budget 2010

	Charges	Revenus
Budget 2010	170'918'700.00	93'295'600.00
Crédits supplémentaires	152'000.00	0.00
Budget total 2010	171'070'700.00	93'295'600.00
Comptes 2010	173'626'119.00	105'970'294.00
Différence en CHF	2'555'419.00	12'674'694.00
Différence en %	1.5%	13.5%

b) Comparaison avec les comptes 2009

	Charges	Revenus
Comptes 2009	168'319'034.00	91'535'287.00
Comptes 2010	173'626'119.00	105'970'294.00
Différence en CHF	5'307'085.00	14'435'007.00
Différence en %	3.15%	15.75%

3. Remarques générales

Les engagements pour l'arrivée de CODEX se passent bien et le budget prévu a été suffisant, même s'il n'y avait aucun moyen prévu au budget pour DECFO comme dans les autres services. Toutefois, les montants ont pu être absorbés sans demander un crédit supplémentaire. Les postes nouveaux prévus au budget sont comptabilisés au ¾ du maximum possible dans la classe, ce qui laisse une légère marge de manœuvre lors des nombreux nouveaux engagements.

Les notes de frais pénaux et leurs amortissements restent une inconnue jusqu'au bouclage des comptes par l'OJV.

Les augmentations de revenus sont notamment dues à une forte augmentation des émoluments des offices des poursuites (CHF +6,9 mios) causée par un rattrapage en 2010 des poursuites introduites par l'autorité fiscale.

Le changement du droit de procédure en fin 2010 a aussi fait notablement augmenter les notes de frais en matière pénale de + CHF 4,7 mios.

4. Thèmes d'étude

3091 Pour la formation, l'OJV compte 36 apprentis principalement dans les OPF.

L'OJV a accueilli en 2010, 33 stagiaires premiers emplois qui conduisent souvent à l'engagement définitif ensuite de ces personnes. Les formations étant spécifiques pour l'OJV, ce dernier dispose de son propre budget de l'ordre de CHF 424'000.

31852 Une assistance pour l'engagement du personnel dans le cadre de CODEX était prévue pour 2010, finalement les ressources internes ont été suffisantes et seul le mandat pour la reconnaissance au niveau fédéral d'un brevet vaudois de préposé aux offices des poursuites et faillites (OPF) a été utilisé et le sera encore en 2011.

5. Remarques de détail

3014 Il s'agit d'environ 1'000 personnes qui sont rémunérées par le système d'indemnités. 2010 reflète le plein effet des augmentations tarifaires de certaines indemnités au 1^{er} janvier 2009.

3163 Remplacement progressif de nombreuses imprimantes en appareils multi-fonctions dans les offices dont les factures sont arrivées tardivement en fin d'année. L'accélération du remplacement dû aux nombreux déménagements n'a pas pu être totalement prévu lors de la demande de crédit supplémentaire compensé.

31854 D'importantes factures sont arrivées très tard et non pu être prises en compte dans la demande à faire avant fin octobre où l'on pouvait penser que le budget suffirait.

31855 La nouvelle procédure pénale entrée en vigueur 1^{er} janvier 2011 exige la présence d'avocats brevetés et non plus de stagiaires. En conséquence, toutes les indemnités ont dû être augmentées à fin 2010 et non en fin de procédure comme d'habitude, d'où ce dépassement sous-estimé.

6. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements sont liées aux changements que l'ordre judiciaire doit organiser et prévoir, tant au niveau de l'aménagement des structures et des locaux qu'aux instruments de travail pour CODEX.

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2010	14'490'000.00	0.00	14'490'000.00
Comptes 2010	8'108'214.24	215'200.00	7'893'014.24

11.9 Grand Conseil

Commissaires : Mme Fabienne Freymond Cantone, rapportrice
Mme Jaqueline Bottlang-Pittet

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission rattachée au DINT ont rencontré M. le Secrétaire général adjoint Igor Santucci pour examiner les comptes 2010 du Grand Conseil. Elles le remercient de les avoir diligemment renseignées et de leur avoir fourni tous les documents nécessaires à leur mandat. Elles remercient également M. Roger Schibenegg, responsable de l'unité financière du DINT et à laquelle la comptabilité du Grand Conseil est rattachée, qui les a accompagnées durant cet entretien.

2. Récapitulation des comptes 2010

a) Comparaison avec le budget 2010

	Charges	Revenus
Budget 2010	7'479'000.00	22'700.00
Crédits supplémentaires	- 11'200.00	0.00
Budget total 2010	7'467'800.00	22'700.00
Comptes 2010	6'584'050.26	19'219.72
Différence en CHF	- 883'749.74	- 3'480.28
Différence en %	- 13.42	- 18.11

b) Comparaison avec les comptes 2009

	Charges	Revenus
Comptes 2009	6'723'497.20	34'492.19
Comptes 2010	6'584'050.26	19'219.72
Différence en CHF	- 139'446.94	- 15'272.47
Différence en %	- 2.12	- 79.46

3. Remarques générales

Les comptes 2010 du Secrétariat général du Grand Conseil présentent une stabilité dans son fonctionnement principalement expliquée par la constance de la comptabilisation des frais liés aux indemnités des députés en application du décret du 5 juin 2007 fixant le montant des indemnités des membres du Grand Conseil pour la législature 2007-2012.

4. Remarques de détail

- 3101 Montant plus bas que le budget, car le passage à l'informatique d'une majorité de députés a généré de larges économies d'imprimés ; les montants destinés à l'édition et à l'impression du Bulletin du Grand Conseil ont été inclus dans le budget 2010 ; aucune facturation n'a cependant eu lieu en 2010, en raison des problèmes, non résolus, liés à l'application informatique de l'Etat « Feuille de style », qui ne permet pas d'éditionner le Bulletin. Un projet est en cours pour parvenir à résoudre ces problèmes.
- 3113 Seul dépassement notable de budget, compensé, dû à l'achat de matériel technique pour la production des images des séances du Grand Conseil et permettant une meilleure retransmission à la télévision et sur Internet.

31852 Montant comprenant essentiellement les honoraires versés pour la régie de la salle du Palais de Rumine (env. CHF 96'000); des frais de conseils légaux (validité des initiatives et recours à la Cour constitutionnelle; CHF 30'000) et env. CHF 9'000 pour le service de sonnerie des cloches de la Cathédrale de Lausanne 30 minutes avant les séances du Grand Conseil. Ce montant total de mandats (CHF 135'000) peut être donc considéré comme incompressible.